



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20230628-D2023_130-DE



FINANCES PUBLIQUES

BORDEAUX, le 26/06/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NOUVELLE-

AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

24 rue François de Sourdis – 6ème étage

BP908 – 33060 BORDEAUX CEDEX

Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone secrétariat : 05 40 45 00 46

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Elisabeth LAGARDE

Téléphone : 06 13 85 92 46

Courriel : elisabeth.lagarde@dgfip.finances.gouv.fr

Responsable du service :

Bruno BENEDETTO

Téléphone : 06 75 48 17 10

Nos réf : OSE : 2022-33081-19451

Vos réf. : DS : 8001108

Le Directeur régional des Finances publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
à
CDC Convergence Garonne

LETTRÉ – AVIS DU DOMAINE

Objet : **Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2022-33081-19451 du 01/04/2022.**

Par une saisine du 15/06/2023, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de l'immeuble implanté sur la parcelle A 502, sur la commune de Cadillac, 15 rue de l'Oeille, en vue de sa cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 01/04/2022 (n° 2019-) est désormais révolu.

Par ailleurs, vous précisez qu'aucune modification concernant l'immeuble n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **la valeur vénale fixée à 262 000 €/m² HT, hors droits et charges, est reconduite.**

Le présent avis est valable **6 mois**.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques de
Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde

L'évaluatrice domaniale,

Inspectrice des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_130-DE



**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE
FONCTIONNEMENT DU
CLIC SUD GIRONDE**

ENTRE

Le Département de la Gironde

ET

**La Communauté de Communes Convergence
Garonne**

La présente convention est conclue entre :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Situé 1 Esplanade Charles de Gaulle – CS 71223 – 33074 Bordeaux Cedex
Représenté par son Président, Jean-Luc GLEYZE

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

Située 12 Rue Mal Leclerc Hauteclocque – 33720 Podensac
Représentée par son Président, Jocelyn DORE

PREAMBULE

■ Rappel des textes réglementaires concernant le dispositif CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique)

- La circulaire n° 2000-310 du 6 juin 2000 relative à la mise en place des Centres Locaux d'Information et de Coordination,
- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et reconnaissant les Centres Locaux d'Information et de Coordination parmi les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, avec un positionnement du Département comme pilote des politiques en direction des personnes âgées,
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application, et notamment son article 64,

Et

- La convention constitutive du GIP MDPH de la Gironde en date du 30 décembre 2005,
- La convention de gestion entre le Département de la Gironde et le GIP MDPH pour la mise en œuvre des missions confiées au GIP par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en date du 27 septembre 2007,
- L'article L 146-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit que, pour l'exercice de ses missions, la MDPH peut s'appuyer sur des organismes assurant des services d'évaluation, d'accompagnement des besoins des personnes handicapées avec lesquels elle passe convention,
- La délibération de la Commission exécutive en date du 14 février 2022 relative à l'approbation de la convention pluriannuelle pour la mise en place de la coordination territoriale entre le GIP MDPH, le Département de la Gironde et le CLIC.

■ Les CLIC sont des « structures à vocation pluridisciplinaire qui prennent en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du bâti (environnement/habitat) ainsi qu'à la vie sociale, culturelle et citoyenne » (circulaire N° DAS/RV2/2000/310 du 6 juin 2000).

Le CLIC est un lieu d'écoute et d'accueil personnalisé et gratuit, facilement repérable.

Il est un centre de ressources et d'informations par une mise en réseau de l'ensemble des structures sociales, sanitaires et médico-sociales, des services et des professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.

Il organise une prise en charge globale et coordonnée qui met en jeu la complémentarité des actions et des intervenants pour une réponse aux besoins constatés et recensés.

Le dispositif d'évaluation mis en place, permet de repérer les inadéquations, les dysfonctionnements et les manques au niveau du territoire couvert.

■ Conformément au cadre réglementaire, le CLIC, géré par le Département, doit proposer **une démarche qualité liée au respect du droit des usagers** en mettant en application l'ensemble des documents institutionnels suivants :

- **Un Livret d'accueil (art. L.311-4 du CASF)**
- **Une Charte des Droits et des Libertés de la personne accompagnée (art. L.311-4 du CASF)**
- **Un Projet d'établissement ou de service (art. L.311-8 du CASF)**
- **Un Règlement de fonctionnement (art L.311-7 du CASF)**

■ En sa qualité de service social et médico-social tel que visé à l'article L.313-1-I-11° du code de l'action sociale et des familles, le CLIC doit s'inscrire dans la démarche d'amélioration continue de la qualité et donc procéder à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations délivrées, conformément aux dispositions des articles L.312-8, D.312-203, D.312-204 du même code.

Le CLIC procédera à une évaluation sur un rythme quinquennal, conformément à la programmation qui sera établie par arrêté du Président du Conseil Départemental. Il devra se référer aux procédures et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par la Haute Autorité de la Santé (HAS). Les organismes pouvant procéder à cette évaluation sont habilités par la Haute Autorité de santé, qui définit le cahier des charges auquel ils sont soumis.

A ce moment-là, les résultats de l'évaluation seront communiqués à la Communauté de communes.

■ Les actions engagées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 sont mentionnées dans le rapport annuel d'activité du CLIC.

■ Chaque professionnel exerçant une mission de service public est tenu au respect des règles de déontologie et d'éthique incombant à ses missions. La mise en œuvre des actions du CLIC est donc guidée par **des principes éthiques avec les usagers** reposant principalement sur :

- La gratuité des services proposés
- Le respect de la dignité et de l'intégrité physique et morale de la personne
- Le respect des choix de vie de la personne
- Le respect de la libre concurrence
- L'égalité de traitement entre les usagers
- La confidentialité des informations recueillies (devoir de réserve)

■ Le Département se conformera aux obligations légales concernant la protection des données personnelles définies au RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données - (UE) 2016/279) ainsi qu'à la loi 78-17, dite *Informatique et Libertés*.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20230628-D2023_131-DE



Le partage des données entre partenaires sont organisés conformément aux articles [R1110-1 à D1110-3-4](#) du Code de la Santé Publique : [Section 1 : Conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social \(Articles R1110-1 à D1110-3-4\)](#)

Table des matières

PREAMBULE	3
TITRE 1 – CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION	7
TITRE 2 – POPULATION CIBLEE PAR L’ACTIVITE DU CLIC	8
TITRE 3 – MISSIONS DU CLIC	8
TITRE 4 – PERIMETRE DU CLIC DU SUD GIRONDE.....	10
TITRE 5 – MODALITES FINANCIERES ET BUDGETAIRES	11
1. Logique de cofinancement	11
2. Financements attribués par la Communauté de communes	11
3. Financements attribués par le Département	12
4. Financements complémentaires	12
TITRE 6 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT, GESTIONNAIRE DU CLIC.....	12
TITRE 7 – GESTION DES LITIGES, MODIFICATION ET DENONCIATION DE LA PRESENTE CONVENTION	13
TITRE 8 – DUREE DE LA CONVENTION.....	14

TITRE 1 - CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION

Le CLIC Sud Gironde est un Groupement d'intérêt public créé en 2003. Il compte parmi les membres de son conseil d'administration des représentants de la Communauté de communes du Sud Gironde, de la Communauté de communes du Bazadais, de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, de la Communauté des communes rurales de l'Entre Deux Mers et de la Communauté de communes Convergence Garonne. Il est financé par ces 5 intercommunalités mais également par le Département de la Gironde, et d'autres contributeurs pour des missions spécifiques.

Au vu des difficultés financières rencontrées par le CLIC Sud Gironde et des limites des Communautés des communes adhérentes au GIP à pouvoir les compenser, le Département de la Gironde a affirmé son soutien à cette structure, en proposant l'internalisation de celle-ci en 2023. Il s'agissait aussi pour le Département de développer l'harmonisation de son offre de services sur l'ensemble de son territoire.

Cette démarche comporte de nombreux avantages :

Maintien de la gouvernance locale par :

- Le renforcement de la coordination avec le Pôle Territorial de Solidarité (PTS) via une hiérarchie commune ;
- La création d'un comité de pilotage local de l'autonomie regroupant les Communautés de communes parties prenantes et les acteurs de l'autonomie sur les territoires ;
- La proposition d'une porte d'entrée plus unifiée pour le public.

Renforcement de l'intégration au Pôle Territorial de Solidarité (PTS) par :

- Le maintien et le renforcement du service au public via la pérennisation du dispositif d'information et de coordination ;
- La réduction des coûts des fonctions supports par des économies d'échelle ;
- La sécurisation du personnel avec la création des postes correspondants, votée au budget primitif 2023 du Département ; ces postes sont cofinancés dans le cadre de conventions partenariales avec les Communautés de communes.

Les Communautés de communes se sont engagées en 2023 dans cette démarche d'internalisation du CLIC Sud Gironde et ont approuvé la cession de l'autorisation au Département afin que ce dernier reprenne l'activité du CLIC.

Les Communautés de communes se sont également engagées à maintenir leur participation financière et dans ce cadre, à signer ladite convention de financement avec le Département.

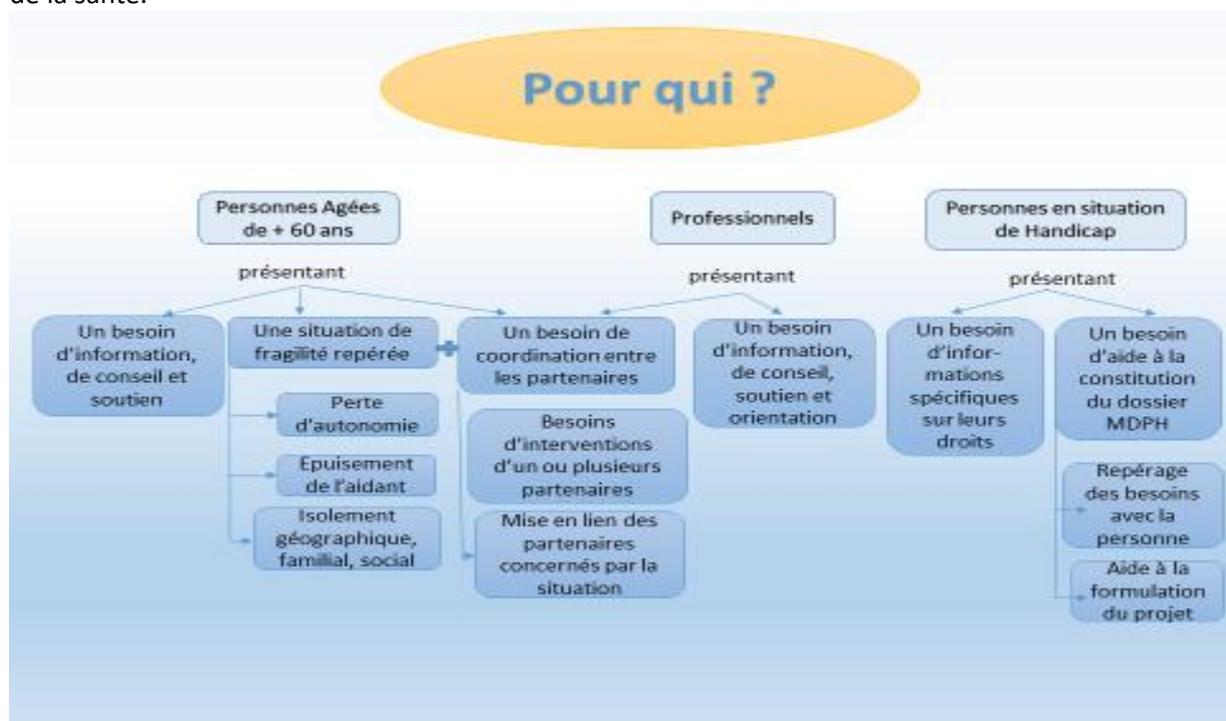
Le Conseil Communautaire de la CDC Convergence Garonne s'est engagé par délibération en date du 22 mars 2023.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs et missions confiés au CLIC par le Département et les partenaires, les modalités de coopération et de coordination ainsi que la participation financière du Département et des Communautés de communes.

TITRE 2 - POPULATION CIBLEE PAR L'ACTIVITE DU CLIC

Le CLIC s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Conçu comme un dispositif de proximité, le CLIC est dédié aux habitants. Il assure un accueil personnalisé et gratuit quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de la personne en situation de handicap, de sa famille ou des professionnels médico-sociaux, sociaux et de la santé.



TITRE 3 - MISSIONS DU CLIC

☑ Les missions et services offerts sont distingués par quatre niveaux d'intervention :

- Mission 1 : missions d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de conseil et de soutien aux familles et aux professionnels,
- Mission 2 : prolonge la mission 1 par les missions d'évaluation des besoins et d'élaboration du plan d'action personnalisé,
- Mission 3 : prolonge la mission 2 par les missions de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation du plan d'action personnalisé dans une logique d'intervention de proximité et de coordination des intervenants,
- Mission 4 : mission d'accompagnement psycho-médico-social, du public des personnes âgées et de leurs aidants familiaux et des aidants des personnes en situation de handicap, assuré par le psychologue du CLIC.

■ Dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées, tous les CLIC locaux en Gironde mettent en œuvre l'ensemble des missions ci-dessus.

■ **Pour les personnes en situation de handicap**, l'intervention du CLIC consiste à proposer les missions 1,2 et 4. Le CLIC joue un rôle d'antenne et de relais de la MDPH en lui permettant de territorialiser son action.

- **une mission 1 d'accueil, d'information, d'appui et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille** concernant leurs droits et démarches. Il s'agit d'informer les usagers sur les missions de la MDPH, sur le fonctionnement de ses instances décisionnelles, sur le processus de traitement d'un dossier et sur l'ensemble des démarches administratives à suivre pour constituer leur dossier et faire valoir leurs droits auprès de la MDPH.

- **une mission 2 d'aide à la formalisation de la demande à partir du projet de vie de la personne en situation de handicap**, en écoutant et en facilitant l'expression, en distinguant les différents types de demandes et en prenant en compte son environnement.

- **une mission d'information ponctuelle dans le suivi** de la demande pour les situations repérées par le CLIC.

A ces services d'accompagnement individuel, se rajoutent **d'autres missions pour le CLIC** :

■ **une mission de coordination de l'ensemble des partenaires sur les problématiques de prise en charge et de vie des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie sur le territoire desservi.**

Le fonctionnement des CLIC repose sur sa capacité à se coordonner avec les dispositifs existants et avec les professionnels de la gérontologie pour répondre aux besoins des personnes âgées sur leur territoire. Cette mission de coordination sur un territoire est élargie aux personnes en situation de handicap. Le CLIC doit concourir à décroiser les divers dispositifs qui relèvent des champs sanitaire, médico-social et social.

Il est indispensable de clarifier les objectifs, les missions et la répartition des rôles des différents acteurs de terrain et de définir les collaborations potentielles avec eux.

Les partenariats formés devront être formalisés par le biais de convention, cahier des charges, protocole d'intervention entre les partenaires, outils communs, etc.

■ **Une mission d'animation de dispositifs dans différents domaines sur son territoire et de mise en œuvre d'actions collectives.**

Le CLIC pourra animer sur son territoire des dispositifs concernant les domaines suivants :

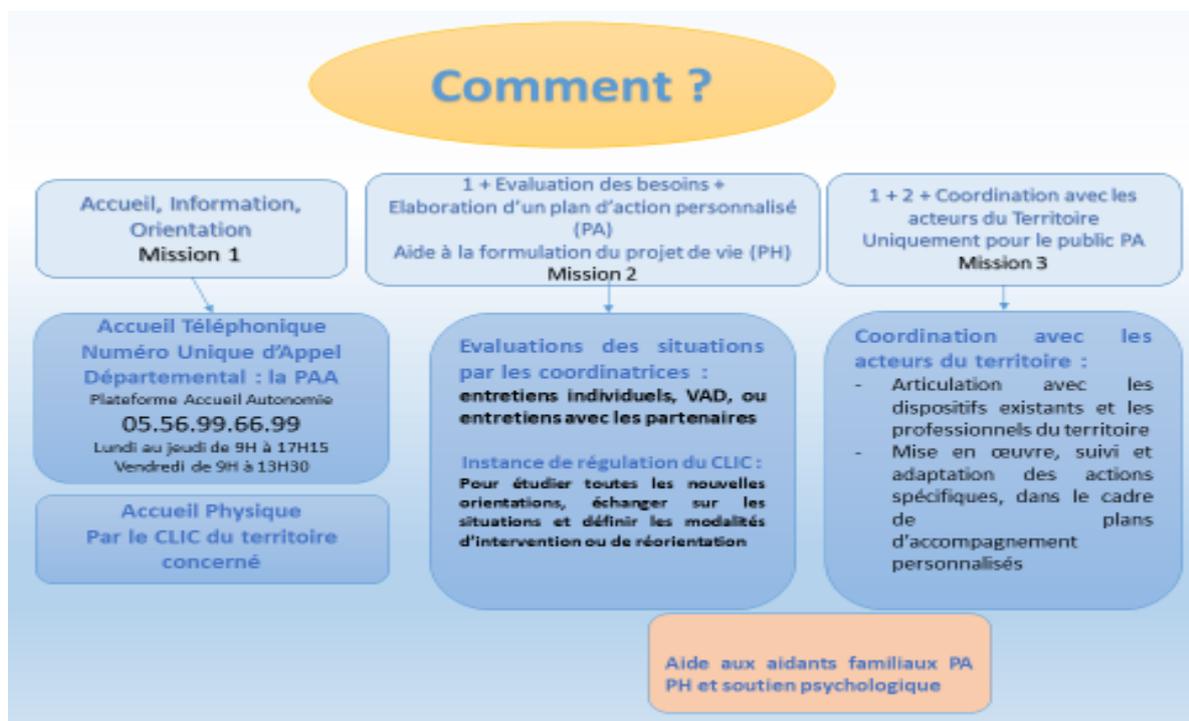
- Prévention des risques liés au vieillissement et sensibilisation du grand public à des démarches de santé publique,
- Structuration d'un dispositif local de l'aide aux aidants global et coordonné,
- Lutte contre l'isolement des publics fragilisés (Personnes âgées et personnes en situation de handicap).

■ Une mission d'observatoire des besoins de la population âgée et en situation de handicap et de l'offre de territoire, permettant de contribuer à la définition des priorités des politiques à l'échelon du territoire couvert.

■ Une mission de portage de projets ou développement des partenariats conventionnés dans le respect des missions définies dans ce présent article (conventions spécifiques avec l'ARS, la MDPH, l'ASEPT, les caisses de retraite, etc.).

☑ Le CLIC peut aussi exercer des missions facultatives, définies dans le cadre de cette convention, répondant aux besoins de la Communauté de communes Convergence Garonne.

Ces missions facultatives devront s'articuler avec les missions ci-dessus confiées.



TITRE 4 - PERIMETRE DU CLIC DU SUD GIRONDE

Le CLIC du Sud Gironde se caractérise par les éléments suivants :

Territoire d'intervention

Les communes appartenant aux Communautés de communes :

- Sud Gironde,
- Du Bazadais,
- Du Réolais en Sud Gironde,
- Rurales de l'Entre Deux Mers,
- Convergence Garonne.

Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire d'intervention est de 36 253 (2020).

Le nombre de personnes ayant des droits en cours à la MDPH au 31/12/2022 sur le territoire d'intervention est de 11 305.

Le nombre d'habitants du territoire d'intervention est de 133 349 au 31/12/2022.

Siège du CLIC :

Dans l'attente de la construction du PTS du Sud Gironde à Langon, le CLIC restera au :
Centre Hospitalier Sud Gironde
Hôpital de La Réole
BP 111
33192 LA REOLE CEDEX

Amplitude d'ouverture du CLIC :

Afin de garantir la permanence et la continuité de l'accueil et du service tout au long de l'année, le CLIC s'engage sur des périodes d'ouverture qui se rapprochent des horaires du PTS en fonction de ses ressources en personnel pouvant être mises à disposition pour assurer cette mission.

TITRE 5 - MODALITES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Modalités financières

Différents financements sont attribués au CLIC au titre de ses activités.

1. Logique de cofinancement

Le financement du CLIC repose nécessairement sur une logique de cofinancement entre le Département, les Communautés de communes, les Caisses de retraite et organismes de protection sociale au sens de l'article R 314- 195 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

2. Financements attribués par la Communauté de communes

La contribution de la Communauté de communes prend la forme d'une participation financière au budget annuel du CLIC, calculée en référence au nombre d'habitants relevant du territoire de la CDC.

Cette participation à hauteur de 0.85 euros par habitant est proportionnelle à la population prise en compte chaque année pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Au plus tard au 15 février de l'exercice budgétaire en cours, le Département notifie le montant de la contribution financière à la Communauté de communes afin de lui permettre d'intégrer cette dépense dans ses prévisions budgétaires. La contribution est versée sur appel de fonds du Département au deuxième trimestre de l'exercice budgétaire.

Dans le cadre d'une phase transitoire relative à l'internalisation du CLIC en cours d'année, la contribution 2023 ne sera versée qu'à hauteur de 50% de la cotisation annuelle, soit 14 231 € au titre du Second semestre 2023, le nombre d'habitants relevant du territoire de la CDC Convergence Garonne étant de 33 485 habitants (33 485 X 0.85 euros par habitant / 2).

3. Financements attribués par le Département

Le Département assure le financement du CLIC afin de maintenir l'équilibre budgétaire et financier du dispositif.

4. Financements complémentaires

4.1. Financements complémentaires au titre des actions réalisées par conventionnement avec la CARSAT

Le CLIC pourra exercer la mission d'évaluer à leur domicile les besoins des retraités qui sollicitent une aide auprès de la CARSAT, d'élaborer, le cas échéant, un plan OSCAR, de le valoriser en euros et d'en assurer le suivi.

Le Département recevra des financements de la CARSAT dans le cadre de la réalisation de cette mission par le CLIC.

4.2. Financements complémentaires au titre des actions de prévention

Le CLIC pourra chaque année déposer des demandes de financement d'actions de prévention dans le cadre des Appels à Initiatives proposés par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ou tout autre organisme.

Modalités budgétaires

Le Département présentera à la Communauté de communes les documents suivants :

1. Avant le 31 octobre de l'année précédant le budget :
 - le budget prévisionnel N+1 pour les activités du CLIC
2. Au deuxième trimestre de l'année N :
 - la demande de subvention au titre de l'exercice en cours
3. Avant le 30 avril de l'année N :
 - le budget annexe approuvé
 - un rapport d'activité annuel de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général de la Gironde.

TITRE 6 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT, GESTIONNAIRE DU CLIC

Bilan et évaluation

Le Département s'engage à :

- Réaliser les missions inscrites dans la présente convention ;
- Mettre à disposition les moyens logistiques et humains nécessaires à la production de l'offre de services relevant des missions du CLIC ;
- Transmettre dans les délais impartis les documents administratifs, financiers et comptables ainsi que les renseignements d'activité et de statistiques au titre du CLIC ;
- Maintenir l'équilibre budgétaire et financier du CLIC ;
- Transmettre les rapports d'évaluation tous les 5 ans.

L'activité annuelle du CLIC devra être retracée dans le compte-rendu d'activité.

Pour cela, un rapport annuel d'activité portant à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'action conduite en rapport aux fonctions dévolues pour assurer l'effectivité de la coordination sera réalisé. De même, un budget annexe sera établi.

Création et participation à un Comité de pilotage local de l'autonomie

Le département s'engage à installer et animer un Comité de pilotage local de l'autonomie sur le territoire du PTS Sud Gironde.

Le Département garantit une participation des co-financeurs et donc des Communautés de communes à cette instance, dont l'objet sera de définir les orientations de la politique locale de l'autonomie (public des personnes âgées et des personnes en situation de handicap), en arrêtant une feuille de route annuelle comportant des orientations prioritaires. Cette instance sera animée par le PTS Sud Gironde.

Dans cette instance, seront abordés le rapport d'activité du CLIC, le budget annexe et l'évaluation (tous les 5 ans)

TITRE 7 - GESTION DES LITIGES, MODIFICATION ET DENONCIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le reversement de tout ou partie de la présente participation financière à d'autres organismes est interdit.

Toute demande de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai conventionnel. Dans tous les cas, un avenant à la présente convention, conclu dans les mêmes formes, précisera les éléments modifiés de la convention.

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'autre partie après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet dans un délai de trois mois.

Le tribunal administratif sera compétent pour traiter tout litige dans l'application de la présente convention.

TITRE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023 pour 6 mois dans le cadre d'une phase transitoire relative à l'internalisation du CLIC en cours d'année.

Elle pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre partie, 3 mois avant la fin de la période de validité.

A partir de 2024, la convention sera établie sur une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Fait en 3 exemplaires.

Bordeaux, le / /

Jean-Luc GLEYZE

Président

Conseil Départemental du 33

Jocelyn DORE

Président

Communauté de Communes
Convergence Garonne



**Convention relative à la mise en œuvre d'une permanence juridique d'aide
aux victimes sur le territoire de CDC Convergence Garonne**

Entre

L'INSTITUT DON BOSCO, SERVICE VICT'AID – 63 Cours Georges Clémenceau – 33 000
BORDEAUX, représenté par sa présidente, **Caroline Ballon**

D'une part

Et

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CONVERGENCE GARONNE – 12 rue du Maréchal
Leclerc de Hauteclocque - 33720 Podensac, représenté par son Président, **Monsieur Doré**

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Renouvellement d'une permanence juridique, d'accueil et d'accompagnement des personnes victimes d'infractions pénales et/ou d'accidents, ayant fait appel au service d'aide aux victimes « VICT'AID »

Article 2 – Objet de l'association

Vict'Aid est un service d'aide aux victimes d'infractions pénales, agréé par le Ministère de la Justice, affilié à la fédération France Victimes. Le service VICT'AID est également référent départemental pour les événements collectifs dont actes de terrorisme et opérateur départemental pour le dispositif TGD (Téléphone Grave Danger) et dispositif BAR (Bracelet anti rapprochement).

La gestion exclusive des deux bureaux d'aide aux victimes (BAV) du TJ de Bordeaux et du TJ de Libourne lui est confiée.

VICT'AID propose un accompagnement pluridisciplinaire, gratuit et sans limite de temps.

Missions du service :

- Accueillir, écouter, orienter et accompagner toute personne, majeure ou mineure, victime d'infractions pénales, d'accidents de la circulation, d'accidents ou d'événements traumatiques individuels ou collectifs, de catastrophes naturelles ou chimiques, d'actes de terrorisme.
- Favoriser la connaissance des droits des victimes.
- Accompagner dans les démarches à entreprendre
- Apporter un soutien psychologique dans le temps et effectuer un accompagnement proactif sans limite de temps si nécessaire.

Prise en charge des victimes ou de leurs proches :

- Sur réquisition de Parquet.
- A la demande des victimes ou de leurs proches.
- Sur orientation des partenaires (Gendarmerie, Police, MDS, CCAS, Mairie, Associations spécialisées ...).
- Sur saisines liées à des conventions (locales et nationales).
- Démarche proactive du service.
- En urgence en tant que référent départemental événement collectif.

A toute personne qui a subi une atteinte corporelle, psychique ou une atteinte aux biens (viols, agression, accident, escroquerie, cambriolage ...), ou qui a perdu un ou des proches (homicides volontaires ou involontaires, accident), l'équipe du service VICT'AID propose une prise en charge globale psychologique et juridique.

Cette prise en charge consiste à écouter la demande et les émotions liées au fait traumatisant subi, ainsi qu'à permettre aux victimes la connaissance de leurs droits pour les procédures qu'elles souhaitent entamer (aide juridictionnelle, dépôt de plainte ...). Il s'agit aussi de soutenir leurs démarches tout au long de la procédure, et de leur apporter une aide psychologique ponctuelle en tant que de besoin.

Ainsi le rôle du service Vict'Aid est d'assurer une prise en charge efficace de la victime d'une infraction, au plus tôt, puis à tous les stades de la procédure pénale.

Article 3- Descriptif de la permanence juridique d'aide aux victimes

a) Une présence consolidée sur le territoire de la CDC Convergence Garonne

La CDC a construit un partenariat avec le service d'aide aux victimes VICT'AID de l'Institut Don Bosco.

Parmi les problématiques qui ressortaient des échanges et des travaux de réflexion, la prévention sur le terrain de la vie quotidienne a été priorisée, avec une attention toute particulière portée aux victimes de violences intrafamiliales et plus largement aux victimes d'infractions pénales.

C'est ainsi qu'en renouvelant la permanence de Vict'Aid, chaque année et pour la treizième année consécutive, nous pouvons parler d'une véritable offre de service en matière d'aide juridique pour les victimes d'infractions pénales grâce à une permanence qui est identifiée.

Son positionnement géographique au centre de plusieurs territoires dépourvus de ce type d'offre de service rend très attractive cette permanence, qui accueille des victimes des communautés de communes limitrophes.

Conscients de la nécessité de l'existence d'un tel service et dans un souci de continuité du service rendu aux habitants du territoire, la fréquence des permanences correspondant à 1 permanence toutes les 3 semaines sera reconduite pour l'année 2023.

b) Les objectifs :

- Intervenir dans le cadre **d'entretiens avec un juriste**, en recevant physiquement toutes les victimes d'infractions pénales, ou en distanciel si les conditions sanitaires ne permettent pas de rendez-vous en présentiel.
- Offrir aux victimes d'infractions pénales un **service gratuit** d'aide et de conseils en matière juridique.
- Développer **un service de proximité** d'aide aux victimes afin de satisfaire les besoins en matière d'accès aux droits et notamment informer précisément les victimes d'infractions pénales du déroulement de la procédure et de leur place dans le procès, ainsi que l'accompagnement en termes d'indemnisation.
- Participer au maillage territorial de permanences juridiques d'aide aux victimes.
- Répondre à des demandes spécifiques du territoire : groupes de travail thématiques, action de prévention.

c) Le public bénéficiaire :

L'action s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de la CDC Convergence Garonne, victimes d'une atteinte à la personne ou aux biens en particulier :

- Toutes victimes de **violences conjugales ou intrafamiliales**
- Toutes victimes **de violences volontaires, de menaces, de harcèlement**
- Toutes victimes **d'accidents de la circulation**
- Toutes victimes de **vols simples ou aggravés, d'escroqueries, d'abus de faiblesse**

Article 4 – Modalités

- Une permanence d'accueil un mercredi toutes les 3 semaines, durant 3 heures, sur rendez-vous.
- Permanence assurée par une juriste ; professionnelle, membre de l'équipe VICT'AID.
- En cas de congés de la juriste, il pourra être proposé un remplacement si les créneaux de rendez-vous sont sollicités à ces dates et/ou une permanence à distance pourra y suppléer.

Article 5 – Bilan

Le service VICT'AID devra fournir à la CDC un bilan quantitatif intermédiaire à l'occasion de l'assemblée plénière annuelle de la CDC Convergence Garonne. Le service VICT'AID devra fournir à la CDC Convergence Garonne un bilan d'activité et un bilan financier avant le 30/06 de l'année n+1.

Article 6 – Financement

La CDC Convergence Garonne s'engage à financer cette permanence pour un montant de 4 442 euros au regard du budget prévisionnel fourni par le service VICT'AID qui s'élève à 5 442 euros.

En effet, le service VICT'AID s'engage à solliciter le ministère de la Justice pour le financement des permanences d'aide aux victimes dans les points justice pour un montant de 1 000 euros qui seront perçus par l'association.

Article 7 – Modalités de versement

- 50% à la signature de la présente convention (2 221 euros)
- Le solde en décembre 2023 une fois la dernière permanence effectuée (2 221 euros)

Cette participation financière sera versée à l'Institut Don Bosco au compte ci-dessous :

LA BANQUE POSTALE

Etablissement/ 20041/Guichet :01001/ Numéro de compte : 1600462B022/ Clé RIB : 11

Domiciliation : LA BANQUE POSTALE 6 CENTRE FINANCIER DE BORDEAUX

Titulaire du compte : INSTITUT DON BOSCO

Article 8 – Désignation des locaux

La CDC Convergence Garonne met à disposition un local de permanences au sein du Pôle Social situé, 15 rue de l'Oeuille à Cadillac. Le bureau répondra à des conditions d'accessibilité, de confidentialité et d'accueil compatibles avec l'objet de la présente convention.

Article 9 – Périodicité de l'utilisation des locaux

Une permanence se tiendra un mercredi toutes les 3 semaines, durant 3 heures. Il y a 17 permanences qui sont programmées. Le calendrier sera transmis aux services compétents de la CDC par le service Vict'Aid en début d'année 2023.

Article 10 – Engagement des services

Il sera fait un usage paisible des lieux utilisés en s'engageant à n'y pratiquer que l'activité conforme à l'objet de la convention.

Les prescriptions concernant la conservation des locaux utilisés et l'application des règlements de police générale et spéciale devront être respectées.

Chaque partie déclare avoir souscrit les assurances nécessaires afin de se garantir contre les risques qui lui incombent du fait de la mise à disposition.

L'utilisateur s'engage à maintenir les locaux en bon état d'utilisation et de propreté.

Article 11 – Durée

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en deux exemplaires,

A Podensac, le

La présidente

De L'Institut Don Bosco

Le Président

De la Communauté de communes



Caroline Ballon

Jocelyn Doré

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20230628-D2023_133-DE

S²LO



PCSES | 2023- 2028

Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social du réseau de lecture publique intercommunal

Cheffe de projet
Juliette Royère

Table des matières

- INTRODUCTION 3
- CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX 5
 - I. Convergence Garonne et ses bibliothèques 5
 - A. Présentation du territoire 5
 - B. Présentation du réseau..... 9
 - II. Les moyens du réseau de lecture publique 15
 - A. Les moyens humains 15
 - B. L'équipement du réseau 16
 - C. Le budget..... 17
 - D. Les outils..... 18
 - III. Le fonctionnement du réseau 21
 - A. Les horaires..... 21
 - B. Les collections..... 21
 - C. Les services au public..... 24
 - D. L'action culturelle..... 26
 - E. Les partenariats..... 28
 - IV. Perspectives..... 29
 - A. Retour des habitants du territoire..... 29
 - B. Retour des groupes de travail 30
- CHAPITRE 2 : LE PROJET DE SERVICE 33
 - Définition des enjeux et des publics visés 33
 - A. Enjeux qualitatifs..... 33
 - B. Enjeux quantitatifs 34
 - C. Publics visés 34
 - D. Les grands axes..... 34
 - I. Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial..... 36
 - A. Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques..... 37
 - B. Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives..... 42
 - C. Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l'offre culturelle..... 47
 - II. Favoriser l'accès à la culture et aux services 51
 - A. Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire 51
 - B. Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques..... 57
 - C. Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population..... 61

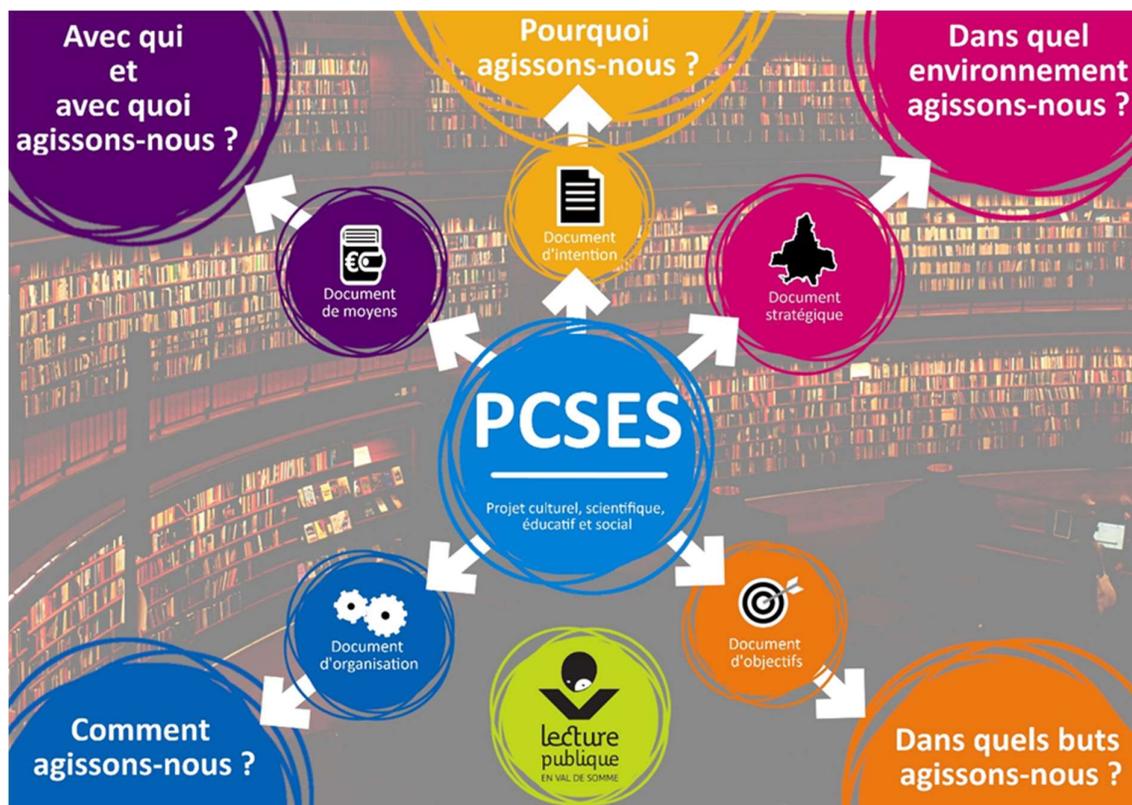
III. Promouvoir la diversité culturelle.....	66
A. Promouvoir la richesse des collections et des animations.....	67
B. Introduire des pratiques participatives	71
C. Favoriser l’usage des bibliothèques par tous	75
IV. Calendrier	81
GOUVERNANCE DU PCSES	82
CONCLUSION.....	83
ANNEXES.....	84

INTRODUCTION

Un PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social) est un outil de pilotage s’articulant autour d’un bilan à la fois descriptif et critique de l’existant et de la formalisation d’un nouveau projet : les orientations, axes prioritaires, actions, objectifs et moyens.

Ce document développe la déclinaison des objectifs de la politique d’établissement, articulée à la volonté politique de la collectivité/tutelle. En cela il est primordial qu’il pose clairement des directions à suivre et qu’il s’inscrive dans le projet global d’un territoire. C’est aussi l’outil de gestion de l’établissement permettant d’évaluer et d’ajuster ses actions en phase avec son public et les différentes évolutions.

Le PCSES est en outre un instrument de dialogue et de négociation indispensable lors d’une demande de financement dans le cadre du concours particulier.¹



Deux études ont été faites sur le réseau intercommunal de lecture publique : Émergence Sud (2007, création du réseau) et ABCD (2019, étude de lecture publique et rattachement des bibliothèques de la rive droite). Une réactualisation est nécessaire, compte tenu du renouvellement de l’équipe, d’un contexte nouveau influencé par la pandémie et d’un cadre budgétaire contraint.

¹ Circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (D.G.D) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt (legifrance.gouv.fr).

C'est pourquoi le choix a été fait de rédiger un PCSES pour le réseau de lecture publique de la Communauté de communes Convergence Garonne. Ce projet se veut collaboratif : le groupe projet réunit des élus, ainsi que les bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau. Le public, qu'il soit usager ou non du réseau, participe également, par le biais d'un questionnaire où il peut donner son avis sur les différentes bibliothèques et services.

Le projet comporte plusieurs étapes :

- La rédaction
 - o Tout d'abord, un état des lieux afin de décrire le réseau de lecture publique tel qu'il existe aujourd'hui. Il permet de valoriser ce qui fonctionne et mettre en exergue ce qui peut être amélioré.
 - o A partir de cet état des lieux, présenté en Commission Culture, des axes de travail sont définis. Ces axes sont déclinés en objectifs à atteindre et en actions concrètes, en tenant compte des moyens à disposition. Cela constitue une feuille de route, planifiée sur 5 ans.
- La mise en œuvre : pendant 5 ans, le réseau de lecture publique mettra en place les actions définies par le PCSES. Tout au long de cette période et à son issue, le projet sera évalué (les modalités sont précisées dans le présent document). Il sera possible par la suite de rédiger un nouveau PCSES, fort de l'expérience et des résultats du premier.

Afin d'éviter les lourdeurs rédactionnelles, la Communauté de communes Convergence Garonne sera désignée par le sigle CDC. De même, les bibliothèques intercommunales du réseau de lecture publique seront distinguées par la commune où elles se trouvent précédée par le sigle BI : par exemple, BI de Landiras, BI de Pujols-sur-Ciron.

CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX

La méthode de travail pour l'élaboration de l'état des lieux est présentée dans le compte-rendu du lancement du projet, placé en annexe de ce document (page 85).

I. Convergence Garonne et ses bibliothèques

A. Présentation du territoire

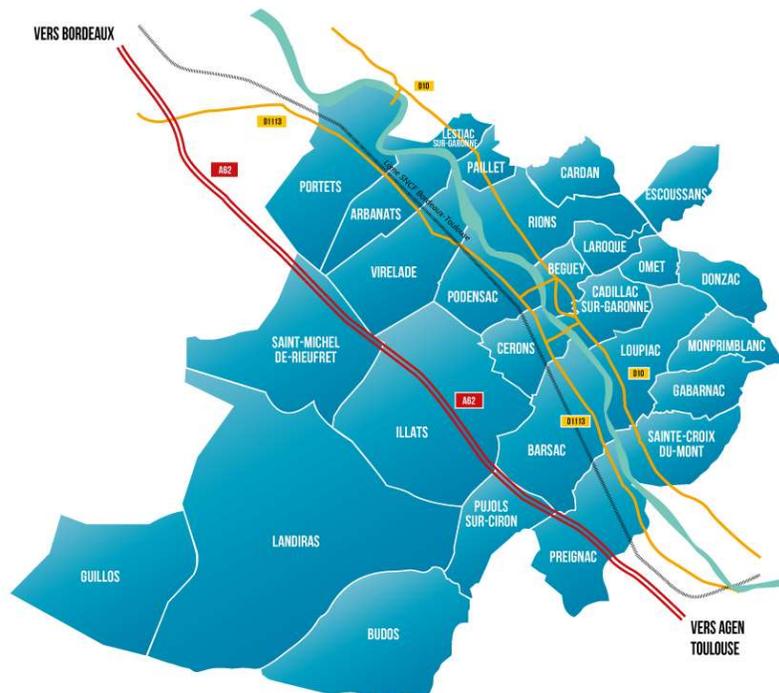
a. *Le contexte institutionnel et politique*

Suite à la fusion des territoires, la CDC Convergence Garonne s'est dotée de nombreuses compétences qu'elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres.

Parmi celles-ci, la compétence optionnelle en matière de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » concerne les 8² équipements de lecture publique.

De plus, la compétence supplémentaire « Politique culturelle et patrimoniale du territoire communautaire » comprend un volet lecture publique formulé de la manière suivante :

- Service d'animation du réseau communautaire de bibliothèques :
- Gestion des collections
- Ouverture au public et actions envers les publics spécifiques
- Action culturelle au sein des bibliothèques
- Formation des bénévoles et coordination des équipes
- Actions en faveur du développement des pratiques numériques



² Cf. annexe B modification de l'intérêt communautaire – délibération du 31 mai 2023

b. Le contexte territorial et démographique

COMMUNES *rive gauche en bleu, rive droite en blanc	POPULATION (INSEE 2019)	PRESENCE D'UNE BIBLIOTHEQUE
Arbanats	1335	
Barsac	2074	
Beguey	1202	
Budos	808	Réseau
Cadillac	2836	Municipale
Cardan	509	
Cérons	2138	Réseau
Donzac	119	
Escoussans	288	
Gabarnac	352	
Guillos	451	
Illats	1377	Réseau
Landiras	2195	Réseau
Laroque	287	
Lestiac-sur-Garonne	571	Municipale
Loupiac	1118	
Monprimblanc	287	
Omet	306	
Paillet	1204	Municipale
Podensac	3160	Réseau
Portets	2757	Réseau
Preignac	2154	Réseau
Pujols-sur-Ciron	830	Réseau
Rions	1525	Municipale
Saint-Michel-de-Rieufret	836	
Sainte-Croix-du-Mont	866	Municipale
Virelade	1092	

La CDC Convergence Garonne regroupe 27 communes et 32 677 habitants (données INSEE 2019).

Bien que le nombre de communes soit équivalent sur chaque rive (13 sur la rive gauche et 14 sur la rive droite), la rive gauche regroupe des communes plus vastes et plus peuplées.

La population présente quelques particularités, comparativement aux résultats girondins et aux données nationales :

- On remarque un fort taux des enfants avec 19,5% de la population comprise entre 0 et 14 ans alors que la moyenne en Gironde est 17% et de 17,9% en France.³

- En revanche, la part des jeunes adultes (entre 15 et 29 ans) est bien plus faible. Elle représente 13,4% de la population alors que les taux à l'échelle départementale et nationale sont de 18,9% et 17,5%.⁴

- La part des personnes ayant entre 29 et 44 ans est plus forte qu'en Gironde et que dans le reste de la France.

On remarque également que le pourcentage de couples avec enfant(s) représente une part plus importante que dans le reste du département (31,1% dans la CDC contre 24,2% en Gironde et 25,2% en France).⁵

Entre 2008 et 2019, la population a augmenté de 13,7%. Cette hausse importante montre l'attractivité de ce territoire pour les familles. Cependant, un vieillissement de la population se fait ressentir à l'heure actuelle, particulièrement grâce à une forte proportion de jeunes seniors (moins de 75 ans) : la tranche des 60-74 ans a augmenté de 44.1% entre 2008 et 2019, les autres catégories restant plutôt stables.

³ Chiffres de l'étude ABCD pour le pourcentage des 0-14 ans : 19.9% dans la CDC, 17,3% en Gironde, 18,4% en France.

⁴ Chiffres de l'étude ABCD pour le pourcentage de jeunes adultes : 13,9% dans la CDC, 19,1% en Gironde, 17,8% en France.

⁵ Chiffres de l'étude ABCD pour le pourcentage des couples avec enfant(s) : 45,1% dans la CDC, 41,3% en Gironde

c. Le contexte socio-économique

Le taux de chômage dans la CDC Convergence Garonne est légèrement supérieur au reste de la Gironde mais aussi de la France. Le territoire enregistre un taux de 11,7% alors qu'il est de 9,5% en Gironde et de 9,9% en France⁶ (données INSEE 2019).

Parmi les actifs, soit 76.8% de la population (66,7% lors de l'étude ABCD), on note une sous-représentativité des professions intellectuelles supérieures.

Il y a une forte proportion d'agriculteurs exploitants : 2% contre 1% en Gironde.

La proportion de la population détentrice d'un diplôme de l'enseignement supérieur est inférieure au reste de la Gironde (25.3% contre 34,3%).

La majeure partie des actifs ne travaille pas sur le territoire (le plus souvent à Bordeaux ou Langon). Les déplacements pendulaires sont donc importants et à prendre en compte dans le rythme de vie des habitants.

On remarque une certaine précarité chez les jeunes de ce territoire : 33% des 18-25 ans sont allocataires CAF ou MSA.

d. Le contexte culturel

Le territoire de Convergence Garonne dispose de plusieurs équipements culturels structurants. Parmi eux, nous pouvons mentionner :

- L'Espace Culturel La Forge à Portets
- Le cinéma Lux de Cadillac
- Le château des Ducs d'Épernon à Cadillac
- La médiathèque intercommunale située à Podensac

A une programmation riche s'ajoute un patrimoine culturel et naturel attractif, avec de nombreux châteaux et vignobles qui font la renommée et l'attractivité de la région. La vie associative est aussi très développée sur ce territoire avec un très grand nombre d'associations diversifiées, même dans les plus petites communes, qui maillent le territoire et animent la vie locale.

La culture au sein de la CDC est prise en charge par deux services :

- Le réseau de lecture publique
- Le service Culture

Suite à l'intervention d'UBIC (Université Bordeaux Inter Culture) pour une étude de la politique culturelle du territoire, des compétences supplémentaires ont été votées en matière de politique culturelle et patrimoniale, en octobre 2018, avec comme grands axes d'intervention :

- La mise en valeur des patrimoines ;
- L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie :

Le socle de l'axe EAC est constitué par le Contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC) signé avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, le Département de la Gironde, l'IDDAC, l'Éducation nationale et la DRAC.

- La mise en réseau des acteurs culturels ;
- Le développement de la lecture publique sur le territoire communautaire, notamment via un service d'animation du réseau communautaire de bibliothèques.

⁶ Données INSEE 2016 pour le chômage : 12,4% dans la CDC, 13,7% en Gironde et 14,1% en France.

La Communauté de Communes participe au financement de projets associatifs culturels, qui contribuent à la politique d'EAC et du Projet Social de Territoire.

e. Le contexte éducatif et social

La collectivité est tout particulièrement impliquée dans son action en faveur de la petite enfance. Elle met l'enfant et la famille au cœur de ses préoccupations et organise de nombreux partenariats transversaux pour rapprocher et harmoniser les services ainsi que les acteurs de la petite enfance.

Trois R.P.E. (Relais Petite Enfance) sont présents sur le territoire : à Cadillac, Illats et Portets. Le territoire compte 5 crèches et haltes garderie (dont une crèche intercommunale), 21 écoles primaires et maternelles et 3 collèges (un collège public et un collège privé à Cadillac, un collège public à Podensac.) Il n'existe pas de lycée. Les lycées de secteur sont à Bordeaux ou à Langon.

La CDC gère 10 centres d'Accueil de Loisirs, plutôt bien répartis sur le territoire entre la rive droite et la rive gauche. Elle a mis en place un Point Loisirs Accueil Jeunes, un lieu spécialement dédié aux adolescents. Il existe également une mission locale, dénommée mission locale des deux rives, dont le rôle est de coordonner, favoriser et promouvoir toutes les actions et les initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus défavorisés, en priorité pour les 16 - 25 ans.

En termes de maillage territorial, la commune de Cadillac concentre sur la rive droite la majorité des activités et des services pour la jeunesse et la famille.

Le champ social au sein de la Communauté de Communes est pris en charge par le Pôle Services à la Population, via le Pôle d'Accompagnement Citoyen, le Service Enfance et Jeunesse (crèches, accueils de loisirs, activités périscolaires, etc.), et le Pôle coordination (qualité de vie, mobilité, santé, etc.).

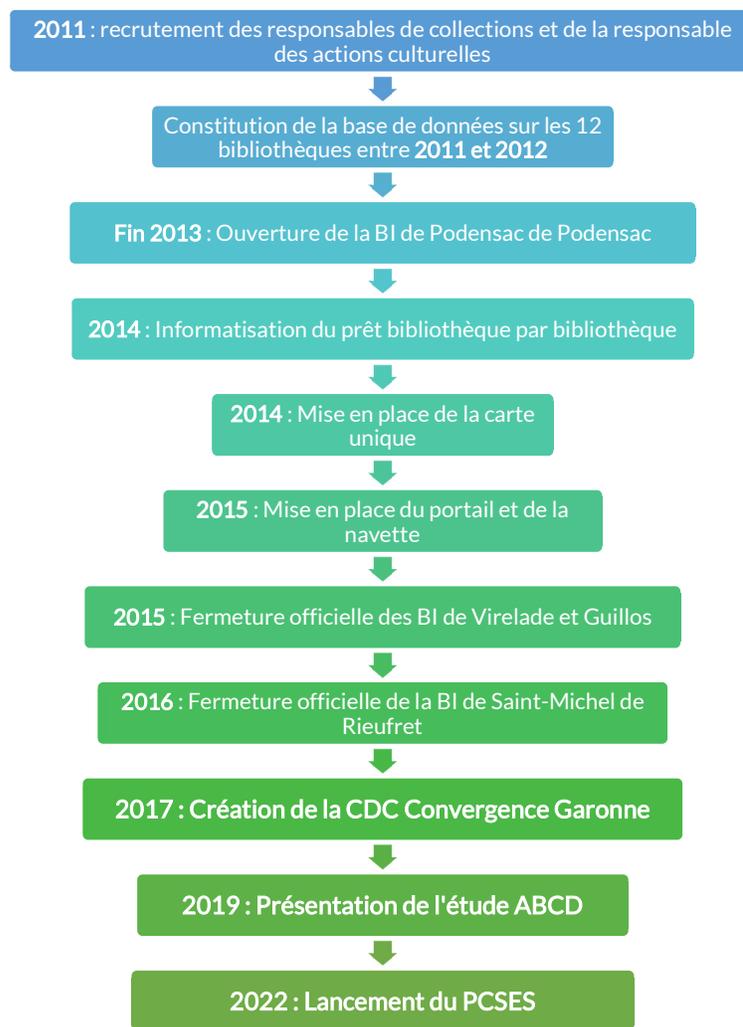
Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la CDC s'est engagée dans un projet social de territoire (PST), piloté par le pôle coordination. Ce PST a posé deux grands axes d'actions à mettre en œuvre en ce qui concerne l'accès au droit et l'amélioration de la vie locale.

B. Présentation du réseau

a. Grandes dates du réseau

Le réseau de lecture publique, issu de l'ex CDC de Podensac, a été mis en place après la réalisation d'une étude en 2007-2009, par le cabinet Emergences Sud. Le réseau a été constitué à partir de 10 bibliothèques municipales et 1 bibliothèque associative.

Le graphique ci-contre résume les principales étapes de la structuration du réseau :



b. Les bibliothèques du territoire

Carte des bibliothèques du territoire de la CDC, dans et hors réseau



Le réseau de lecture publique compte actuellement 8 bibliothèques intercommunales : Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac et Pujols-sur-Ciron). Elles sont désignées par le symbole suivant :



Il existe également 5 bibliothèques municipales qui n'appartiennent pas au réseau et se situent sur la rive droite de la Garonne (Cadillac, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions, Ste-Croix-du-Mont).



Elles sont désignées par le symbole suivant :

D'après le tableau ci-dessous, la répartition des bibliothèques du réseau, selon la typologie créée par l'Association des Bibliothécaires Départementaux (document disponible en annexe, page 91), montre que seules les BI situées à Landiras et Podensac répondent aux critères du niveau 1. Les autres BI se répartissant entre le niveau 3 et les points lecture : les principaux critères qui font la différence étant l'amplitude horaire et la présence ou non de professionnels.

Typologie des bibliothèques de l'Association des Bibliothécaires Départementaux					
Bibliothèque intercommunale	Bibliothèque de niveau...			Point lecture	Dépôt
	1	2	3		
BUDOS			X		
CERONS				X	
ILLATS			X		
LANDIRAS		X			
PODENSAC	X				
PORTETS				X	
PREIGNAC				X	
PUJOLS					X

Pour rappel, cette typologie se base sur des critères établis sur les recommandations du Ministère de la Culture en termes de budget d'acquisition⁷, d'horaires d'ouvertures, du type de personnel⁸ et de la surface en mètres carrés⁹. Les bibliothèques dites « niveau 1 » sont celles qui correspondent à ces recommandations.

Les catégories et leur sémantique reflètent la taille de l'établissement, mais aussi leur capacité, supposée à partir des critères, à offrir des services plus ou moins variés à la population : par exemple, un dépôt ne proposera, en théorie, que du prêt et du retour de livres.

Il est important de noter que cette typologie ne tient pas compte des animations ou de la qualité des services offerts. Le tableau précédent offre un premier angle d'approche et les points suivants permettront de le compléter.

Il existe une autre typologie plus récente, portée par la même association, avec des critères plus complets, plus précis mais plus complexes à mesurer. Ainsi cette typologie ne peut être appliquée sur ce réseau, faute de données nécessaires à sa complétude.

⁷ 2€/habitant

⁸ 1 ETP pour 2 000 habitants

⁹ 0.07 m2/habitant et un minimum de 100m2

BUDOS



CERONS



ILLATS



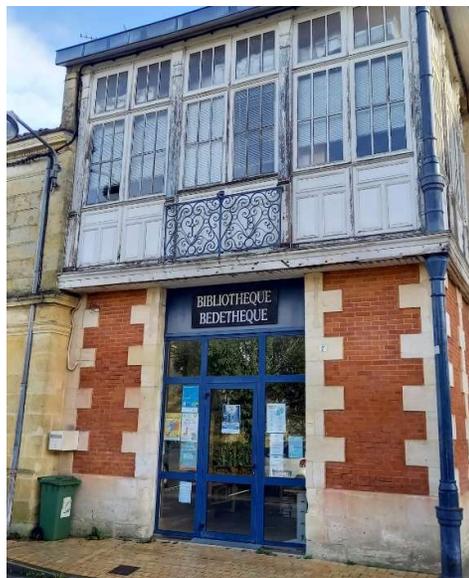
LANDIRAS



PODENSAC



PORTETS



PREIGNAC



PUJOLS-SUR-CIRON



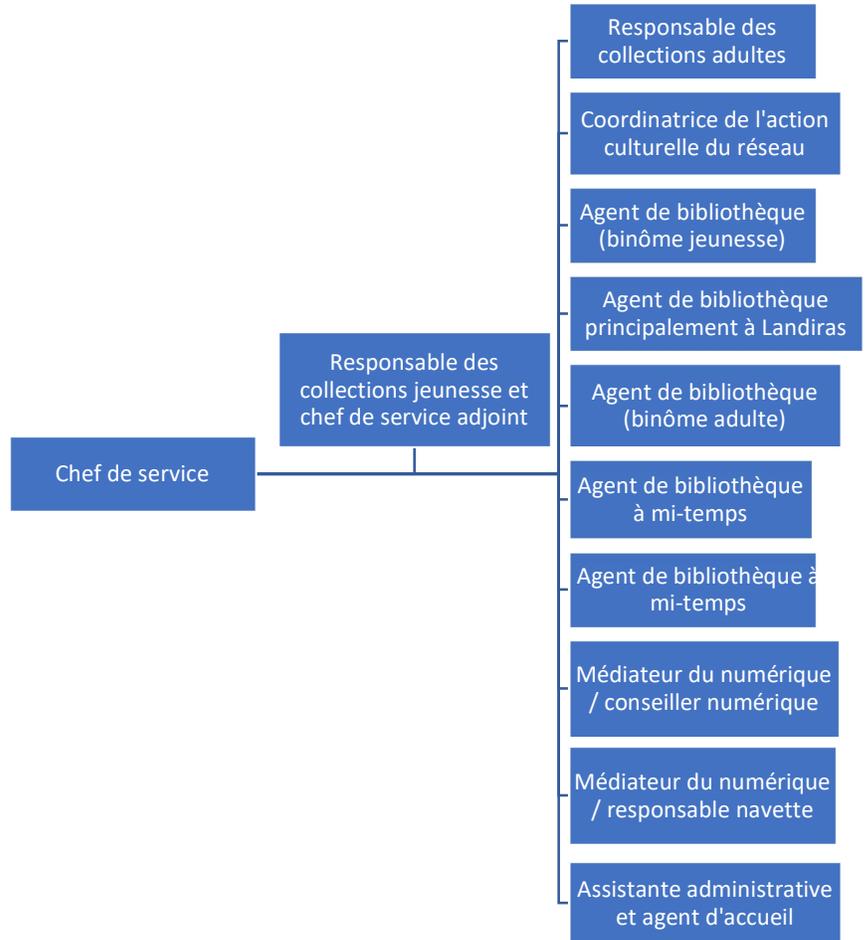
II. Les moyens du réseau de lecture publique

A. Les moyens humains

a. L'équipe de professionnels

L'équipe salariée actuelle (11 ETP) comprend :

- 1 poste de chef de service (catégorie A)
- 3 postes de catégorie B :
 - o Responsable des collections jeunesse et chef adjoint du réseau
 - o Responsable des collections adultes
 - o Coordinatrice de l'action culturelle
- 8 postes de catégorie C, dont 2 à mi-temps et 1 à 80%



A noter que le poste de chef de service est resté vacant du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} décembre 2022, et que le service doit faire face à plusieurs absences.

L'étude ABCD relevait, en 2019, 10,5 ETP et soulignait que l'équipe était en sous-effectif au regard du réseau à couvrir et de la charge de travail. Le Ministère de la Culture recommande en effet d'avoir 1 ETP pour 2 000 habitants, soit un total de 16 ETP pour la population de la CDC Convergence Garonne.

b. L'équipe de bénévoles

L'équipe bénévole est composée de 34 personnes ; 6 BI sur 8 sont ouvertes uniquement grâce aux bénévoles. L'ouverture des deux autres BI (Podensac et Landiras) se fait en équipe mixte : un professionnel réalise les ouvertures à la BI de Landiras avec l'aide de 3 bénévoles ; la BI de Podensac mobilise en moyenne pour une heure d'ouverture 4 professionnels et 1 bénévole.

L'aide des bénévoles est indispensable, notamment lors des horaires les plus fréquentés. A la BI d'Illats et à la BI de Landiras, les bénévoles réalisent également des accueils de classe hors temps d'ouverture au public ; à la BI de Preignac, les bénévoles réalisent ces accueils sur le temps d'ouverture.

Un travail pourrait être réalisé afin d'estimer de manière précise le volume d'heures réalisées au total par l'ensemble des bibliothécaires bénévoles. Cela permettrait de valoriser leur engagement et de mesurer leur action et les besoins à venir.

Concernant la mise en œuvre du bénévolat au sein du réseau, une convention des bibliothécaires bénévoles a été élaborée en 2022, avec les bénévoles, et a permis de reposer le cadre d'intervention de ces derniers.

B. L'équipement du réseau

Hormis la BI de Podensac (propriété de la CDC), les bâtiments portant les autres bibliothèques, ainsi qu'une partie du mobilier à l'intérieur, sont mis à disposition gracieusement par les communes du territoire.

Des conventions entre la CDC et les communes concernées gèrent la mise à disposition ainsi que les modalités d'usage (ex. fluide, travaux, ménage...). A ce titre, la CDC gère l'investissement en termes de nouveau mobilier ; or, il y a aujourd'hui une part importante du mobilier de certaines BI qui n'est plus adaptée aux usages.

Plusieurs équipements sont vieillissants et certains présentent un état sanitaire peu satisfaisant ou dégradé. Seuls les équipements de Podensac et de Budos (2011) ont été créés ou rénovés dans les treize dernières années.

La BI de Preignac a pu déménager (été 2022) suite à la mise en vente de l'ancien bâtiment par la commune dans de nouveaux locaux, plus grands, plus lumineux, et de manière générale dans un meilleur état.

Une étude bâtiminaire a été réalisée en 2015-16 sur six bibliothèques du réseau, par le groupe Freelance Etudes : Preignac (ancien bâtiment), Portets, Illats, Cérons et Pujols-sur-Ciron.

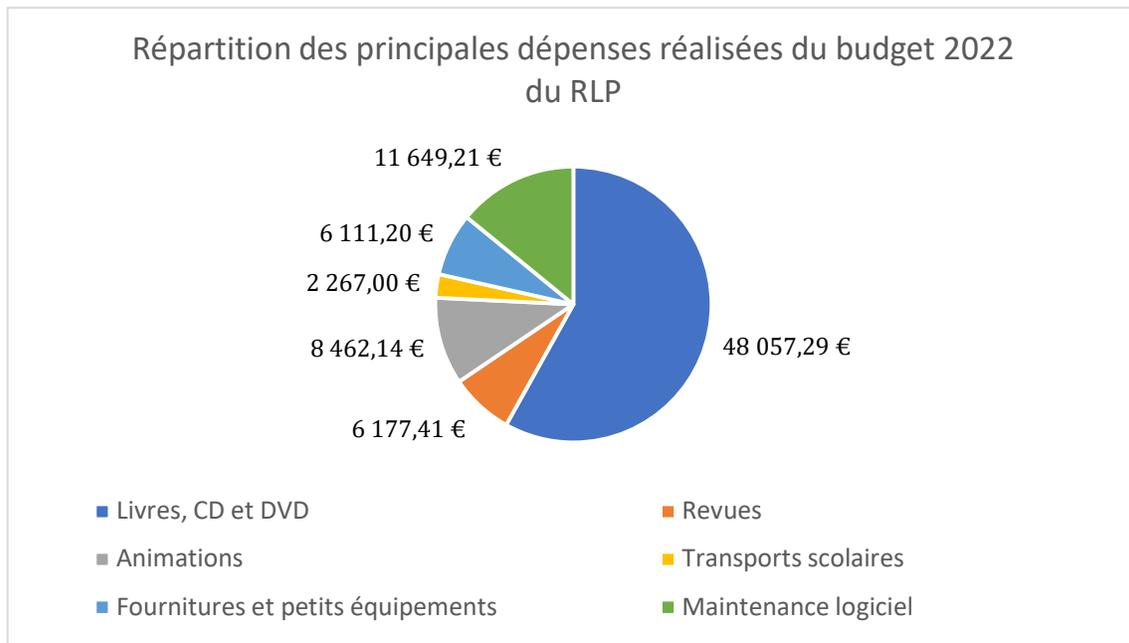
Les résultats, mentionnés dans l'étude ABCD de 2019, sont repris en annexe (page 92) et sont à considérer en rappelant que cette étude a maintenant 8 ans et qu'aucun des travaux préconisés n'a été entrepris. La situation actuelle est donc la suivante :

- La BI de Portets présente un problème de portance de plancher, alors que la majorité des espaces et des collections se déploient à l'étage.
- La BI d'Illats, ancien appartement de fonction constitué d'une série de petites pièces, présente des installations vétustes, notamment pour l'électricité, la plomberie et les sanitaires
- Les BI de Cérons, Illats, Portets et Pujols-sur-Ciron ne respectent pas les normes PMR.

En revanche, aucune étude n'a été réalisée pour les BI de Budos, Landiras et Podensac.

Enfin, concernant le nettoyage des locaux, celui-ci est effectué par un prestataire, dans le cadre d'un marché public avec la CDC. Sur le second semestre 2022, il est à noter un certain nombre de remarques quant à la qualité d'exécution de la prestation. Une réflexion pourrait être envisagée sur la réalisation de la prestation ménage par un autre biais, notamment en lien avec le personnel des communes sur lesquels se situent les bibliothèques.

C. Le budget



Pour de plus amples détails, un tableau comparatif du budget prévisionnel et réalisé du réseau de lecture publique, de 2018 à 2022, figure en annexe (page 94).

Le budget d'acquisitions (hors revues) a baissé en 2022 pour passer à 45.000€ en budget prévisionnel (60.000€ en 2018). Cette baisse répond à un souci de rationalisation dans une période de contrainte budgétaire : le budget 2022 correspond au nombre de mètres linéaires disponibles pour accueillir les nouvelles collections dans les bibliothèques du réseau. Cela correspond à une dépense d'environ 1.4€ / habitant de la CDC.

Cependant, les recommandations du Ministère de la Culture en termes de budget d'acquisitions sont de 2€ / habitant. Le réseau de lecture publique manque donc de la place nécessaire pour répondre à cette préconisation.

Le budget animations indique une reprise du dynamisme du réseau après la période de Covid, toutefois il est en-dessous de ce qui était alloué en 2018 (- 38%). Cette baisse entre 2018 et 2022 mériterait d'être analysée afin de connaître les conséquences sur le nombre d'évènements et sur la qualité des intervenants¹⁰.

Les recettes du réseau ont également connu une baisse : celle-ci correspond à la période Covid et à la baisse de fréquentation par les usagers. Ces recettes comprennent : les photocopies et impressions réalisées par les usagers, les recettes de la vente de livres ainsi que les remboursements liés aux livres perdus par les usagers. Or, ces derniers ne sont plus perçus depuis 2020.

¹⁰ Cf. mémoire concevoir et construire une bibliothèque : du projet au fonctionnement (2016). Budget moyen d'animation par taille de commune et pour les communes de 35 000 habitants : 17 557 €.

En revanche, à défaut de connaître le montant exact des recettes pour l'année 2022, il est à noter que la vente de livres de cette année représente, à elle seule, une recette de 2 181€ : c'est plus que le montant total des recettes de l'année précédente.

D. Les outils

a. SIGB

Toutes les BI utilisent un SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) commun, logiciel métier indispensable pour avoir un aperçu complet des collections. Il s'agit du logiciel Nanook, fourni par la société AFI ; le même prestataire permet de gérer Bokeh, c'est-à-dire le logiciel du portail en ligne du réseau.

Le SIGB permet :

- De gérer les emprunts et les retours de livres
- De faire des recherches dans le catalogue de tout le réseau
- De gérer les collections
- De gérer les abonnements au réseau de lecture publique
- D'extraire des statistiques sur les collections et les usagers inscrits

Aucun membre de l'équipe salariée actuelle n'ayant reçu de formation approfondie pour l'utilisation du logiciel métier, trois journées sont prévues dans ce but, du 31 janvier au 2 février 2023.

b. Les outils de communication

Le réseau de lecture publique dispose de plusieurs outils de communication, sur divers supports et à destination de différents publics. Ces moyens sont détaillés dans un tableau en annexe de ce document (page 95).

Il est important de préciser que la communication papier, en particulier les affiches et flyers d'animations, étaient réalisés en interne, via le service communication de la collectivité pour 80% des visuels jusqu'en octobre 2022. Le poste est désormais vacant, les outils sont réalisés par le coordinateur action culturelle et les médiateurs du numérique.

A l'exception de la communication sur les événements du P'tit Mois, tous les supports de communication papier sont imprimés en interne et en fonction des besoins.

Cette communication papier est indispensable : le dépliant des horaires en particulier est très utile au moment des inscriptions car remis à l'utilisateur, le site permettant de faire le complément et d'apporter des précisions. Toutefois, si cet outil de communication est important pour les usagers, il est difficile de le maintenir en raison des changements d'horaires fréquents, dus à une équipe en sous-effectifs.

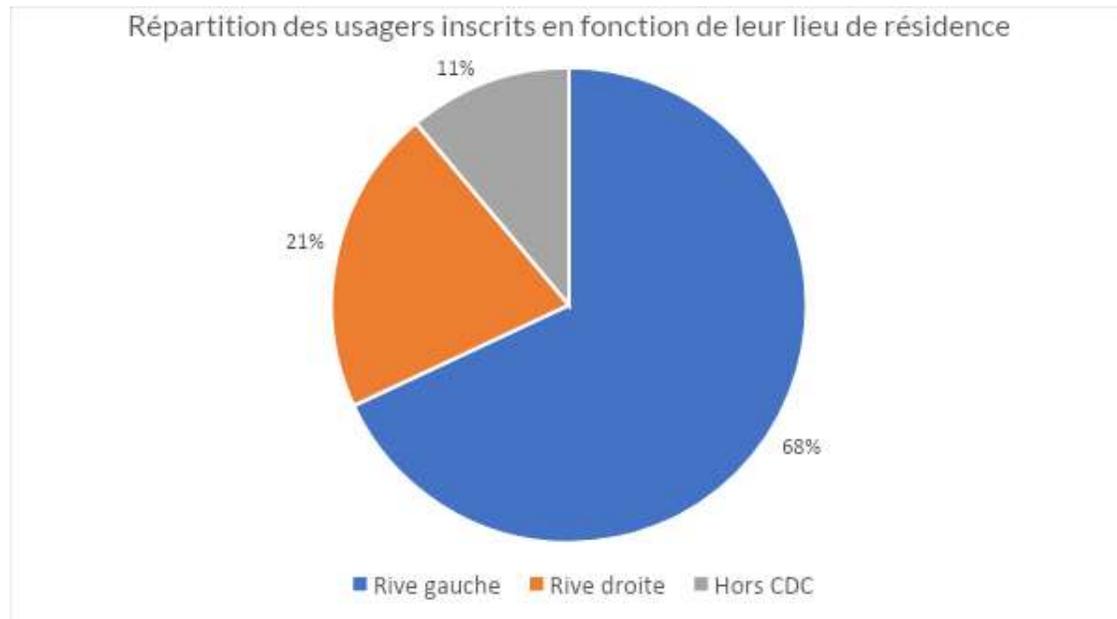
Concernant la communication en ligne, les réseaux sociaux ne sauraient se substituer au site du réseau de lecture publique et sont davantage des compléments pour toucher un plus large public. Ils permettent également de diffuser une information plus rapidement que le site du réseau, grâce aux notifications que reçoivent les abonnés. Cependant, ces réseaux touchent des publics différents : Facebook – seul réseau social utilisé par le réseau - concerne surtout un public à

partir de la trentaine. En revanche, Instagram touche un public plus jeune (75 % des 18-24 utilisent ce réseau).

c. Les outils de pilotage et de suivi de l'activité

Pour évaluer son action, le réseau de lecture publique s'appuie sur les données compilées pour et dans le rapport annuel SCRIB : il s'agit d'un rapport annuel rempli par chaque bibliothèque ou réseau de bibliothèque, avec les statistiques de l'année écoulée. Ces statistiques sont extraites en grande partie grâce au SIGB Nanook et comprennent des données sur le nombre d'emprunts, le nombre et le type d'utilisateurs inscrits, les différents types d'animation réalisées, les ressources numériques et les équipes.

Concernant les usagers inscrits, nous pouvons donner la répartition suivante, en sachant que, sur le territoire, 65 % des habitants résident sur la rive gauche et 35 % des habitants résident sur la rive droite.



La distinction entre usagers inscrits et non-inscrits est très importante : en effet, l'accès aux bibliothèques, la consultation des livres et le fait d'assister aux événements du réseau peuvent se faire sans inscription. Il y a donc une part de la population qui bénéficie du réseau de bibliothèques, sans pour autant apparaître dans les statistiques des abonnés.

Les principales informations sur la fréquentation dont nous disposons sont issues de l'opération « J'évalue ma fréquentation », organisée par le département, et qui consiste, trois semaines dans l'année (en mars, juin et octobre), à compter les personnes qui entrent dans la bibliothèque. Les chiffres du réseau sont indiqués dans le tableau suivant :

BI	Budos	Cérons	Illats	Landiras	Podensac	Portets	Preignac	Pujols-sur-Ciron
Octobre 2022	19	4	25	107	387	25	57	0
Juin 2022	15	9	36	67	302	25	91	7
Mars 2022	11	7	14	60	329	35	15	2
COVID								
Juin 2020	8	0	21	48	360	19	22	
Février 2020	30	11	11	75	636	54	90	5
Octobre 2019	10	9	15	66	517	35	89	Pas d'info
Mai 2019	48	9	Pas d'info	81	710	17	90	5
Mars 2019	30	11	24	96	604	49	96	2
Octobre 2018	14	3	14	103	574	20	70	3
Mai 2018	30	9	13	61	527	29	66	2
Mars 2018	35	24	25	158	561	30	43	6

La BI de Landiras a vu ses entrées augmenter, preuve que les usagers reviennent peu à peu après la crise Covid. Les BI de Budos, Illats, Portets et Preignac ont des chiffres plus instables. Quant aux BI de Cérons et Pujols-sur-Ciron, la fréquentation est faible. En ce qui concerne la BI de Cérons, l'éloignement de la structure par rapport au centre-ville pourrait expliquer les chiffres. Enfin, la BI de Podensac a également vu sa fréquentation baisser de façon importante avec la pandémie ; il n'y a pour le moment pas eu de reprise notable selon ces chiffres.

Il est à noter que ce tableau doit être mis en corrélation avec les horaires d'ouverture, développés ci-après.

III. Le fonctionnement du réseau

A. Les horaires

Un tableau comparatif des horaires du réseau a été placé en annexe de ce document (page 96). Nous pouvons noter les points suivants :

- La BI de Podensac est l'équipement le plus ouvert avec 15h d'amplitude hebdomadaire. Cette amplitude était de 24h avant la pandémie de Covid-19. A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 21h pour les établissements desservant une population de plus de 2000 habitants, et de 29h pour une population allant de 20.000 à 39.999 habitants¹¹. L'augmentation de la fréquentation ne peut être faite sans un retour aux horaires ante-covid.
- Sur le réseau, la BI de Landiras est ouverte 11h par semaine (sur 3 jours) et celle de Preignac 7h (sur 2 jours). L'ouverture de la BI de Landiras est assurée par un agent du réseau assisté par des bénévoles.
- Les autres BI sont ouvertes autour de 4 à 5h (Budos, Cérons, Illats et Portets). La BI de Pujols-sur-Ciron est peu accessible du fait d'une amplitude restreinte à 2 h par semaine ; toutefois les bénévoles ont indiqué réfléchir à une ouverture plus étendue. Ces amplitudes relativement limitées s'expliquent en grande partie par le fait que la gestion des lieux est assurée uniquement par des bénévoles.
- Au moins une bibliothèque du réseau est ouverte chaque jour de la semaine à l'exception du dimanche.
- A noter également qu'un effort est mené pour adapter les horaires d'ouverture aux contraintes de la population, puisque 7 bibliothèques sur 8 sont ouvertes le samedi (Podensac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Portets et Pujols-sur-Ciron) et que 2 proposent des ouvertures après 18h (Podensac le mardi et Budos le lundi).

La réflexion sur les horaires d'ouverture doit être pensée à l'échelle du réseau. D'autres services comme l'installation de boîtes retours et de points relais hors les murs doivent être envisagés.

B. Les collections

a. *La politique documentaire*

D'après la définition des Centres Régionaux de Formation aux Bibliothèques, une politique documentaire est ce qui conditionne l'organisation et la gestion de la fonction documentaire d'un organisme. Elle détermine la conception et la mise en œuvre de méthodes et d'outils permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers, elle se décline en trois axes: la politique d'acquisition, la politique de gestion des collections, la politique de communication.

A ce jour, le réseau de lecture publique n'a pas de politique documentaire. Les seuls documents cadres existants sont un plan de développement des collections à la création du réseau et une

¹¹ Chiffres tirés de la synthèse nationale des sur les bibliothèques municipales et intercommunales de 2018.

charte des collections, tous deux datant de 2012. La charte est disponible en annexe de ce document (page 97).

Le réseau manque par conséquent de documents structurant la gestion des collections.

Le plan de développement des collections prévoyait une spécialisation de certaines bibliothèques du réseau avec :

- Un pôle musique à la BI de Barsac
- Un pôle bandes dessinées à la BI de Portets
- Un pôle de langue occitane à la BI de Landiras

Seule la BI de Portets est effectivement spécialisée en bandes dessinées à ce jour ; en revanche, la BI d'Illats a développé une offre de jeux de sociétés (non empruntables). Il existe un fonds propre de CD à la BI de Landiras (peu emprunté) et à la BI de Podensac où il est très apprécié (taux de rotation en constante augmentation, 0.43 en 2020, 0.75 en 2021 et 1.22 en 2022), ce malgré une tendance nationale à la baisse des emprunts de ce support. La BI de Podensac possède également un fonds de DVD.

b. La gestion des collections

Les statistiques concernant le nombre de documents sur le réseau sont détaillées en annexe de ce document pour les années 2019 à 2021 (page 101). Les chiffres de l'année 2022 ne sont pas encore disponibles dans le détail, cependant il est possible de réaliser le tableau suivant :

Année	Nombre de documents du réseau
2019	47 252
2020	50 744
2021	54 735
2022	53 780

Le volume budgétaire est dédié par la collectivité, la gestion en est confiée aux responsables de collection ; les achats ne sont pas soumis à une procédure de marché public, puisqu'ils ne dépassent pas le seuil des 90.000€. Les responsables de collection passent les commandes chez divers fournisseurs : librairie Mollat (Bordeaux), librairie Krazy Kat (Bordeaux), librairie Jeux de Mots (Cadillac), ou encore le collectif Bibliothèque Pour l'Ecole.

Les achats sont liés à la production éditoriale, et au nécessaire rajeunissement des fonds (spécialement sur les documentaires), d'où l'importance de la veille documentaire. Un désherbage régulier est également nécessaire, les ouvrages désherbés ont trois destinations :

- La vente de livres,
- L'association Livre Vert,
- La benne pour les ouvrages abîmés dont l'état ne permet pas la vente.

L'équilibrage des fonds est un travail permanent, toujours sur le rythme suivant : acquisition, désherbage, valorisation. Cette valorisation est à la fois physique, mais aussi numérique via le portail du réseau et la page Facebook.

Les équipes bénévoles proposent à l'achat des sélections de livres, selon un montant communiqué par les responsables de collection. Les sélections doivent comporter fiction, BD, documentaires, et tenir compte de l'apport de livres de BiblioGironde. Ce panier est soumis à validation des responsables de collection ayant la vision d'ensemble sur le réseau.

Les dons et les suggestions d'achats des lecteurs sont soumis à l'approbation des responsables de collection. Les livres en autoédition peuvent être acquis en fonction de la qualité littéraire. Les fonds comportent par ailleurs des livres en langue étrangère, en braille et en grands caractères, ainsi que des livres audios.

c. *Emprunts et navette*

Les statistiques concernant le nombre d'utilisateurs inscrits, ainsi que le nombre de prêts, sont détaillées en annexe de ce document pour les années 2019 à 2022 (page 104). Il est possible de résumer ainsi les chiffres du réseau :

Année	Nombre d'utilisateurs actifs ¹²	Pourcentage population du territoire ¹³	Utilisateurs inscrits en cours d'année	Nombre de prêts réalisés
2019	5 494	15,81 %	987	112 220
2020	4 777	14,62 %	424	59 869
2021	4 600	14,08 %	499	97 088
2022	4 034 ¹⁴	12,35 %	617	95 578

Le taux d'emprunt est plus important en fonction du nombre d'heures d'ouverture et de la présence de bibliothécaires salariés. Depuis la crise du Covid, les emprunts sont en baisse, cependant les inscriptions ont augmenté, preuve que les utilisateurs reviennent. En revanche, en 2022, la part de la population du territoire inscrite au réseau a diminué.

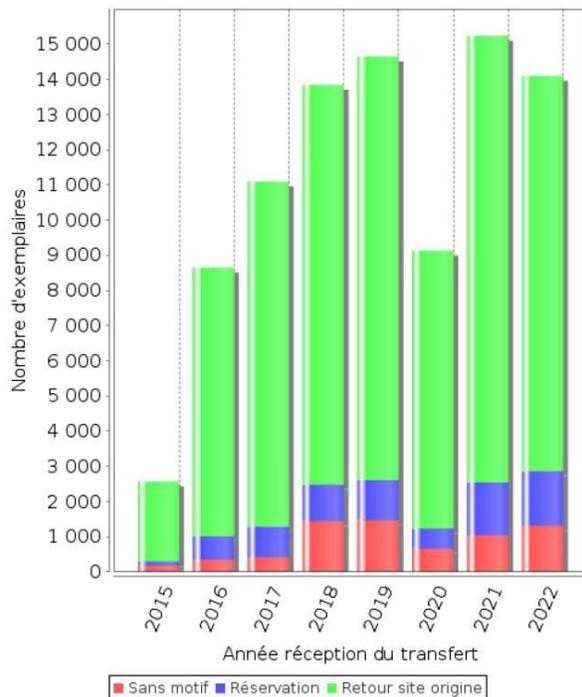
¹² Utilisateur actif : utilisateur ayant fait au moins un emprunt en cours d'année

¹³ Selon l'observatoire de la lecture publique sur la synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales, il est indiqué que « 16 % de la population est inscrite dans une bibliothèque »

¹⁴ Dont 3583 résidents sur la collectivité.

Nombre d'ouvrages véhiculés par la navette de 2015 à 2022

Nombre de transferts/an



Une navette est organisée une fois par semaine pour transporter les livres réservés et ceux qui reviennent dans leur bibliothèque d'origine. Les différentes tâches (préparation des livres, transport sur le réseau, réception) sont effectuées par deux agents, voire plus en cas d'absence ou d'un nombre plus important de livres à traiter. Le temps consacré à cette navette est d'environ une dizaine d'heures par semaine, sans compter le temps consacré par les équipes bénévoles à la réception des livres dans leurs bibliothèques respectives.

Le tableau ci-contre permet de voir que 14.000 à 15.000 documents sont en mouvement sur le réseau grâce à la navette : il y a donc une certaine fluidité des collections. Les manipulations et la manutention qui en découlent sont cependant très importantes, d'autant plus que chaque bibliothèque a ses fonds propres : les retours sur le site d'origine représentent la majorité des trajets.

C. Les services au public

a. Relatifs aux collections

L'inscription au réseau de lecture publique est gratuite, et permet d'emprunter un total de 15 documents pour 4 semaines, dans n'importe quelle BI du réseau. Les enseignants et professionnels de l'enfance peuvent demander une carte spéciale qui leur permet d'avoir des quotas d'emprunt plus élevés. Les usagers peuvent solliciter à tout moment les équipes bibliothécaires pour des conseils de lectures, des recherches ou des suggestions d'achat.

Les fonds sont propres à chaque bibliothèque, cependant les documents empruntés peuvent être rendus dans n'importe quel établissement du réseau. Les usagers ont également la possibilité de réserver des documents et de les retirer dans la BI de leur choix, mais seulement s'ils sont déjà empruntés : si les documents sont disponibles, les usagers doivent se déplacer.

En transversalité avec le Pôle d'Accompagnement Citoyen, qui porte le projet, le réseau de lecture publique propose également des ouvrages pour un portage de livres à domicile. Celui-ci est effectué en même temps qu'un portage de repas ; la sélection de livres est réalisée par les bibliothécaires en accord avec les goûts des personnes inscrites. En 2022, 13 personnes ont bénéficié de ce service, à raison de 15 livraisons.

b. Relatifs au numérique

Seule la BI de Podensac propose un accès wifi public. Les usagers peuvent également y utiliser 2 ordinateurs, mis à disposition exclusivement pour consulter le catalogue en ligne. Parmi les

autres bibliothèques du réseau, celles de Budos, Cérons, Illats, Portets et Preignac possèdent également un ordinateur dédié à la consultation du catalogue en ligne.

La BI de Podensac dispose d'un espace consacré au multimédia avec 8 ordinateurs fixes. En outre, les médiateurs numériques ont à leur disposition plusieurs équipements pour réaliser leurs animations :

- 1 vidéoprojecteur
- 2 écrans de télévision
- 15 tablettes et 1 tablette graphique
- 9 consoles différentes avec leurs manettes et un casque de réalité virtuelle
- 5 robots
- 7 ordinateurs portables
- Matériel MAO (Musique Assistée par Ordinateur)
- Fourni par l'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) en 2017 :
 - 1 télé-agrandisseur
 - 1 machine à lire (synthèse vocale)
 - 2 lecteurs audio Victor, dont 1 en prêt
 - 1 loupe électronique

L'accueil et l'accompagnement du public à l'espace multimédia à Podensac concernent :

- Des activités de loisirs : jeux vidéo (notamment en réseau) et réseaux sociaux ;
- Des formalités et des recherches pour des publics sans connexion, des personnes en recherche d'emploi, en reconversion ; certaines demandent une aide pour faire un CV, s'actualiser sur le site de pôle emploi, pour s'orienter vers des sites et des ressources numériques, rechercher des contacts d'entreprises, etc.
- La mise à disposition de matériel UNADEV pour des personnes non et mal voyantes (peu utilisé malgré la mise en œuvre d'une communication, sans doute du fait d'un problème de mobilité) ;
- La venue de scolaires en groupes pour préparer des exposés, pour faire des recherches ;
- L'impression / scan / photocopie en régie
- L'initiation individuelle aux personnes en grande précarité numérique (pas de réservation).
- Des accueils personnalisés sur rendez-vous

De plus, une permanence France Service est assurée par l'un des deux médiateurs du numérique, en transversalité avec le Pôle d'Accompagnement Citoyen, les vendredi matin tous les quinze jours à Cadillac, ainsi qu'une itinérance dans quatre communes du territoire le mardi matin.

Tout usager inscrit au réseau de lecture publique peut demander à être inscrit également aux ressources numériques de biblio.gironde : elles permettent d'avoir accès gratuitement à des tutoriels et documentaires sur des sujets variés, des cours de langue, des films, des livres audios, des magazines, etc.. Ces ressources peuvent également être utilisées par l'équipe pour la préparation ou la réalisation de certaines animations sur le réseau. Ces ressources numériques sont toutefois difficiles à promouvoir auprès du public, car leur accès et leur utilisation nécessite beaucoup de pédagogie de la part de l'équipe, en particulier des médiateurs numériques et en l'absence d'un espace dédié à l'accueil.

D. L'action culturelle

Le cadre d'intervention (grands principes, orientations et fonctionnement) pour l'action culturelle du réseau est fixé par la Charte d'action culturelle validée par le Conseil Communautaire de l'ex-CDC de Podensac en 2012 (voir document en annexe page 108).

Bien que les grands principes de celle-ci soient toujours d'actualité, elle n'est plus valide aujourd'hui et doit être refaite, en tenant compte des évolutions du territoire et du réseau de lecture publique de 2012 à 2022.

Les actions menées peuvent être des évènements uniques proposés dans le cadre d'un projet ou partenariat ponctuel, ou des animations récurrentes. L'organisation de ces animations est le signe du dynamisme des équipes qui souhaitent ainsi favoriser la découverte et la vitalité de leurs structures. Elles se déclinent en plusieurs types :

- Des manifestations nationales (la Nuit de la lecture, le Mois du film documentaire, le Printemps des poètes) ;
- Adhésion à des dispositifs de biblio.gironde (opération Lire Elire, Prix de la Mouette,...) ou d'autres structures (comme l'Escale du livre pour le Prix des Lecteurs) ;
- Des projets menés en transversalité avec d'autres services de la collectivité (culture, enfance et jeunesse, sport, PAC, environnement), comme les parcours d'EAC, Cap 33, le Pixel Fest, ou encore le P'tit Mois. Cette initiative portée par la BI de Podensac depuis sept ans, et dédiée à la petite enfance, propose des expositions, des spectacles, des lectures, des conférences, des ateliers parents-enfants, un travail avec les classes, les RPE et les multi-accueils.
- Des rendez-vous récurrents, variés et qui se déploient sur plusieurs équipements du réseau et du territoire : des lectures à Landiras (1 fois par mois, pour 0-3 et 3-6 ans), kamishibai (2 fois par an) et espace jeux (2 fois par mois) à Illats, les lectures en multi-accueil (6 fois par an), etc.
- Des animations ponctuelles (spectacles, sorties photos, projections...)

Les médiateurs numériques animent également plusieurs rendez-vous à destination de divers publics :

- Des ateliers multimédia tous les vendredis de 14h à 16h : initiation sur des thématiques comme les outils bureautiques, les retouches photo, la sécurité des données, foire aux questions... ;
- Des soirées jeux vidéo de 20h à minuit à la BI de Podensac (4 fois par an, pendant les vacances scolaires)
- Des ateliers MAO ou de programmation robotique dans l'espace d'animation, au Pixel Fest, etc.
- Une sortie photo sur un thème prédéfini, avec pique-nique et travail des photos sur ordinateur l'après-midi (1 fois par an) ;
- Des soirées thématiques autour d'un film et de jeux à la BI de Podensac (4 fois par an) ;
- Des animations ponctuelles, comme l'évènement « BD & Jeu Vidéo » à Portets en novembre 2022, ou récurrente comme la Quinzaine du Numérique (au mois d'avril)
- Le samedi multimédia : foire aux questions informatiques, découverte multimédia, jeux sur consoles et tablettes. Ce rendez-vous est organisé 2 fois par trimestre dans une bibliothèque du réseau, principalement à Budos (2-3 fois par an), Illats et Landiras.

Pour l'année 2022, le tableau suivant donne le nombre d'animations réalisées dans chaque bibliothèque et hors réseau :

Actions réalisées dans les bibliothèques du réseau						Actions réalisées hors les murs des bibliothèques				
Podensac	Portets	Illats	Landiras	Budos	Preignac	Portets (La Forge)	Paillet (Salle des fêtes)	Arbanats	Virelade	Saint-Michel-de-Rieufret
55	10	26	18	2	1	1	1	1	1	6

Le nombre important d'animations de la BI d'Illats s'explique par l'engagement de l'équipe bénévole dans l'action culturelle. Sur le reste du réseau, les animations sont principalement menées par les agents. Les animations proposées sont systématiquement gratuites et sans condition d'abonnement au réseau. Néanmoins, des inscriptions préalables sont demandées fréquemment, pour les ateliers et spectacles nécessitant le respect d'une jauge particulière.

La salle « Espace », était auparavant dédiée à la BI de Podensac comme espace d'animations ; son usage est désormais partagé avec d'autres services de la CDC. Cette situation engendre pour l'équipe de fortes contraintes de gestion, de manutention et de logistique.

E. Les partenariats

Actuellement, le réseau de lecture publique est bien repéré sur le territoire et est donc sollicité par des associations et d'autres acteurs locaux pour développer des projets en partenariat. Ces projets peuvent porter sur du prêt de matériel, des animations culturelles, des formations, etc.. Les partenaires sont de plusieurs natures :

- Partenariats institutionnels avec le Ministère de la Culture, le Centre National du Livre, l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel, le Département de la Gironde, via biblio.gironde, ou encore les écoles et les collèges du territoire ;
- Partenariats avec des compagnies artistiques, des auteurs ou illustrateurs locaux
- Partenariats avec des associations comme le Livre Vert (don de livres usagés) ou l'UNADEV, ainsi que des associations locales comme Troc Ta Graine, Libre Cour (préparation et mise à disposition de sélections)
- Des librairies girondines
- Des établissements divers : EHPAD, foyer ADAPEI à Saint-Michel-de-Rieufret...

Concernant les accueils de classe : avant la période Covid, quelques classes du territoire étaient accueillies à la BI de Podensac, pour une simple visite, sur projet ou dans le cadre d'une animation/exposition. Les trajets en bus étaient financés par la CDC. Des accueils de classe étaient également réalisés dans les BI de Landiras, Pujols-sur-Ciron, Preignac et Illats, mais uniquement pour les écoles de leurs communes respectives ; de plus, les accueils de classe dans les bibliothèques du réseau autres que Landiras et Podensac dépendent de la volonté et de la capacité des bénévoles à assurer ces accueils.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le réseau a essayé de toucher toutes les écoles du territoire : un sondage a été envoyé en juin 2022 pour faire la synthèse des écoles qui souhaitaient venir en bibliothèque. 41 classes ont répondu de manière favorable. L'idée était d'ouvrir le réseau à toutes les écoles du territoire, sans discrimination, afin de toucher un maximum d'enfants scolarisés.

Les demandes se sont concentrées pour la très large majorité pour un accueil à la BI de Podensac, malgré la proposition de découvrir d'autres bibliothèques du réseau. Afin de répondre à toutes les écoles, il a fallu procéder à des ajustements concernant les classes qui souhaitaient y venir :

- Visite simple et non sur projet, un accueil par classe et par an
- Demande d'une participation des écoles au financement du bus (30%)

IV. Perspectives

A. Retour des habitants du territoire

Un questionnaire à destination des publics usagers et des habitants du territoire (non-usagers) a été mis en place de novembre 2022 à janvier 2023 (documents disponibles en annexe page 115). Il s'agit d'un sondage d'opinion qui constitue une première étape vers une amélioration de l'expérience utilisateur en bibliothèque.

La lecture du questionnaire laisse apparaître immédiatement un écart entre les aspirations et représentations des utilisateurs et l'usage qu'ils en font réellement. En effet la représentation de la bibliothèque la plus affirmée est celle de lieu, d'espace, de convivialité et d'échange alors même que l'usage le plus répandu et souvent unique est l'emprunt de document (92%). Cela révèle l'écart entre les aspirations et l'offre proposée.

Les résultats du questionnaire laissent entrevoir des points positifs certains :

- L'accueil humain : les conseils et disponibilité des agents comme des bénévoles sont appréciés et reconnus par le public.
- L'action culturelle et la qualité des animations
- L'offre documentaire variée

Les points négatifs ayant le plus d'occurrences concernent : les espaces physiques, la mauvaise circulation de l'information, le temps d'attente trop long des documents et le nombre restreint d'animations, ainsi que l'accessibilité des structures.

De nombreux services sont sollicités, qui vont dans le même sens que les points négatifs abordés. Deux grands axes de réflexion se dégagent des déclarations des usagers : l'accessibilité et une offre adaptée à leur besoin.

Améliorer l'accès et l'accueil	Adapter l'offre aux attentes
Horaires : Révision et adaptation des heures d'ouverture des équipements aux rythmes de la population (ex. élargissement des horaires)	Espaces : Des espaces dédiés à l'ensemble des pratiques (ex. réaménagement en utilisant la notion de « zonage » ¹⁵ afin de permettre la cohabitation de différents usages en y incluant de nouveaux services, tels que des espaces détente)
Réseau : Organiser l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire (ex. fonds tournant)	Collections : Des ouvrages et supports adaptés aux besoins et envies des populations, une offre plus classique (ex. mise en place politique documentaire)
Communication : Une meilleure circulation de nos offres et services (ex. Instagram)	De nouveaux services : S'adapter aux évolutions de la société et des bibliothèques (ex. participatif, numérique)
	Action culturelle : A développer en accord avec les disponibilités et les envies du public

¹⁵ Découpage en zones

Les attentes des utilisateurs sont conformes avec les intérêts culturels du moment, auxquels les bibliothèques se doivent de s'adapter : la ludification et l'événementiel, mais également le soutien des pratiques amateurs et le participatif (ateliers créatifs, culinaires, club de lecture, etc.)

Le questionnaire à destination des non usagers a montré une certaine dichotomie avec les usagers : en effet, les non usagers ont une vision plus lacunaire de la bibliothèque : lieu de silence ou de recueillement, lieu d'emprunt exclusivement, avec des livres datés. Cette idée relève davantage d'une méconnaissance que d'un rejet.

On ne peut prendre en compte uniquement les attentes des non usagers, dans la mesure où ces derniers ont une image parcellaire des bibliothèques. Leurs profils sont cependant identiques à ceux des usagers : ils ont des pratiques culturelles similaires et déclarent ne pas être éloignés du livre.

B. Retour des groupes de travail

Pour réaliser l'état des lieux du PCSES, les membres du groupe projet ont été répartis en deux groupes. Ces deux groupes ont travaillé chacun sur trois thématiques différentes, les six thématiques étant issues des conseils méthodologiques de biblio.gironde : espaces et équipements, collections, actions culturelles, partenaires, équipes, budget et communication.

Les groupes se sont réunis trois fois chacun pour étudier les documents produits par l'équipe du réseau de lecture publique et réfléchir en suivant trois questions : qu'est-ce qui existe ? Qu'est-ce qui fonctionne ou non ? Avons-nous des solutions à proposer ?

a. L'absence de signalétique commune

Il y a une insuffisance de la signalétique sur la plupart des bibliothèques du territoire, qui ne sont pas ou mal indiquées aux usagers.

Sur le réseau, les bibliothèques ne sont pas qualifiées comme intercommunales ; celles d'Illats et de Cérons sont encore indiquées comme « municipales ».

Le statut intercommunal de ces équipements n'est pas visible pour le public, et donc la prise en charge par la CDC n'est nullement valorisée. La BI de Budos est également un cas particulier, car tributaire de la façade d'un ancien commerce d'alimentation : les bénévoles ont su en jouer grâce aux vitrines, mais le problème de la signalétique extérieure demeure, notamment la signalétique routière qui repose sur la commune. Les groupes de travail ont proposé entre autres l'adoption d'un logo commun pour mieux identifier les bibliothèques du réseau.

La signalétique extérieure revêt également un aspect important en termes de sémantique : les mots « médiathèque », « bibliothèque » et « point lecture » ne recouvrent pas les mêmes réalités (superficie, collections, etc.), et peuvent donner une meilleure visibilité aux usagers quant aux services et ressources disponibles. De fait, les BI de Podensac et Landiras sont des médiathèques car on y retrouve des livres mais aussi d'autres ressources ; les BI de Budos ou Portets sont des bibliothèques ; quant à la BI de Pujols-sur-Ciron, sa superficie, ses collections restreintes et ses horaires peu étendus en font davantage un point lecture.

En même temps que la signalétique, les conventions de mise à disposition des bâtiments sont à refaire. Les premières datent de 2010 et ont été refaites en 2019, excepté pour la BI de Preignac ; du fait de son déménagement récent, la convention de cette dernière a été refaite en 2022.

Toutefois, les conventions de 2019 ne sont plus valides juridiquement et manquent d'annexes essentielles, telles que les inventaires ou encore un état des lieux.

b. Difficulté à mettre en œuvre la notion de réseau

Les bibliothèques peinent à fonctionner en réseau, notamment pour la gestion des collections et la coordination des équipes professionnelles et bénévoles.

Concernant la gestion des collections, à ce jour, le réseau de lecture publique n'a pas de politique documentaire. Les seuls documents cadres existants sont un plan de développement des collections à la création du réseau et une charte des collections, tous deux datant de 2012. Le réseau manque par conséquent de documents structurant la gestion des collections.

La mobilité des collections influe sur l'attractivité des différents lieux de lecture ; or, le fait que les fonds soient propres à chaque bibliothèque, avec notamment des code-barres différenciés, empêche cette mobilité. Les groupes de travail ont suggéré deux pistes de réflexion, à faire figurer le cas échéant dans la rédaction d'une nouvelle politique documentaire :

- La mise en place d'une navette sur tous les documents, permettant de réserver également des documents qui ne sont pas déjà empruntés. Cela nécessite cependant, entre autres, du temps de travail supplémentaire pour traiter une masse documentaire plus importante, et une augmentation des dépenses en carburant.
- La mise en place d'un fonds tournant avec un code-barre commun à tout le réseau : la BI de Podensac pourrait jouer le rôle d'une petite bibliothèque départementale, où les bibliothèques du réseau viendraient emprunter et rendre des documents pour renouveler leurs fonds.

Concernant la coordination entre professionnels et bénévoles, la majorité des bibliothèques du réseau sont ouvertes uniquement grâce aux bénévoles, dont la majorité n'ont pas pu suivre la formation initiale dispensée par biblio.gironde. Or, elle permettrait l'existence d'un socle commun de bonnes pratiques de fonctionnement et de gestion de bibliothèque.

Il est à noter que l'organisation actuelle ne comprend pas la présence régulière d'un professionnel afin d'accompagner et conseiller les bénévoles, et garantir la qualité du service public.

Les groupes de travail qui ont participé à l'élaboration de ce bilan ont également relevé la nécessité de se rencontrer entre salariés et bénévoles, d'échanger sur des temps de travail mais aussi des temps conviviaux.

Par exemple, avant la période de confinement du Covid-19, il existait un comité d'animation qui se réunissait toutes les six semaines dans une bibliothèque du réseau, et était animé par la coordinatrice des actions culturelles. L'objectif était d'échanger sur les envies, les projets d'animation et le suivi des animations en cours avec les bénévoles. Ces rendez-vous étaient porteurs et donnaient l'impulsion pour de nouvelles idées.

Aujourd'hui, salariés comme bénévoles souhaitent faire perdurer les moments de convivialité, car ils permettent d'instaurer une véritable dynamique et consolident l'esprit du réseau.

c. Vie et développement du réseau

Comme indiqué plus haut, le réseau de lecture publique est bien repéré sur le territoire et est donc sollicité par des associations et d'autres acteurs locaux pour développer des projets en partenariat. Toutefois l'équipe a du mal à répondre à cette forte demande au regard des moyens humains et techniques. Or, le cadre actuel ne permet pas de prioriser les actions, en fonction de thématiques, de publics cibles ou de modalités (question des actions hors les murs et du lien avec les bibliothèques par exemple).

L'espace multimédia de la BI de Podensac est restreint et ne dispose pas d'un lieu défini : les animateurs multimédias n'ont pas de bureau propre, les possibilités d'animations sont limitées (nécessité d'utilisation d'une salle annexe). Pour la même raison, cet espace n'offre pas une confidentialité satisfaisante pour les usagers qui voudraient utiliser les ordinateurs pour des démarches administratives. Enfin, faute de place, une partie du matériel (les consoles de jeu notamment) doit être stocké dans une malle : il est non accessible au public, et nécessite de la manutention pour être utilisé.

Concernant les accueils de classe, le système mis en place en 2022-2023 a montré ses limites, l'offre étant peu intéressante pour les enseignants. Les groupes de travail suggèrent de proposer un accueil par cycle et par trimestre pour les années suivantes. Il convient de bien définir l'objectif derrière ces accueils de classe au sein du réseau : s'agit-il de susciter une habitude, ou de toucher les enfants pour faire venir les parents ? Il est important d'établir un partenariat au long cours avec les écoles.

Concernant la communication, les groupes de travail ont relevé plusieurs pistes à explorer :

- Lien à développer en interne (ex. accueil de loisirs) et en externe avec l'office de tourisme et les mairies du territoire ; les établissements scolaires.
- La possibilité de diffuser la communication aux bibliothèques du territoire hors réseau ;
- La création d'un compte Instagram pour le réseau de lecture publique, qui permettrait de toucher un public plus jeune que la page Facebook ;
- Le souhait de mettre en place une communication trimestrielle sur les animations, de manière à proposer régulièrement un programme ;
- Certaines bibliothèques ont un espace d'affichage restreint, d'autres comme celles de Cérons ne disposent pas de panneau d'affichage extérieur, ce qui limite les possibilités de communication ou de mise en valeur des animations.

Il n'existe pas à ce jour d'outil pour mesurer la fréquentation au sein des bibliothèques, c'est-à-dire tenir le compte des usagers inscrits et non-inscrits qui se rendent chaque jour dans le réseau. La BI de Portets tient cependant le compte des entrées, à l'initiative des bénévoles.

Aujourd'hui, il est difficile de parler de réseau intercommunal si la rive gauche est la seule desservie et organisée, d'où la question d'un agrandissement du réseau à la rive droite. L'étude ABCD avait tenté de répondre à cette question, cependant le réseau actuel est fragile pour plusieurs raisons : nécessité de montée en compétences, problématique de personnel, bâtiments à revoir, finances contraintes. Par ailleurs, toute extension nécessite une adhésion pleine et entière des bénévoles au projet.

Il n'existe actuellement aucun lien entre le réseau et les bibliothèques municipales de la rive droite, d'où suggestion des groupes de travail de voir s'il est possible d'établir des partenariats ou un calendrier commun.

CHAPITRE 2 : LE PROJET DE SERVICE

Définition des enjeux et des publics visés

Le PCSES est par définition :

- Un projet culturel : les bibliothèques prennent en compte la diversité des modes d'expression culturelle et des publics
- Un projet scientifique : les bibliothèques participent à des réseaux et développent des activités scientifiques
- Un projet éducatif : les bibliothèques offrent un accès à l'information et à la connaissance et travaillent avec des acteurs de l'éducation, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle
- Un projet social : les bibliothèques répondent à des besoins de la population d'un territoire et mènent des actions en concertation avec les acteurs des domaines sociaux et socio-culturels. Il est donc destiné à devenir non seulement un document faisant référence mais également une feuille de route.

Les bibliothèques du réseau sont des espaces publics ouverts à tous. Malheureusement leur fréquentation reste peu élevée (12,35% contre 16%, moyenne nationale)

Selon le diagnostic de lecture publique et le questionnaire usager, plusieurs explications apparaissent :

- La méconnaissance des services offerts ;
- L'image de la bibliothèque encore trop souvent associée au milieu scolaire ou à une image d'espace peu accueillant et intimidant ;
- Une offre parfois peu adaptée : absence de convivialité des espaces, horaires d'ouverture restreints, offre documentaire et culturelle inadaptée.

Plusieurs enjeux ont guidé l'élaboration des objectifs et des actions. Ils constituent à la fois une intention et un but, et permettront d'évaluer l'ensemble des actions mises en œuvre.

A. Enjeux qualitatifs

1. Développer la fréquentation des bibliothèques en offrant des espaces culturels gratuits et ouverts à tous, avec le moins de barrières administratives possible et des horaires permettant d'accéder à l'ensemble des services.
2. Elargir l'éventail des publics et répondre à une mixité d'usages sur l'ensemble du territoire
3. Garantir une équité territoriale en matière d'accès à la lecture publique sur l'ensemble du territoire
4. Intégrer le projet dans une optique globale d'aménagement du territoire de la CDC (publics spécifiques, éloignés de la lecture)
5. Faciliter l'accès à la culture, être en phase avec les besoins de la population
6. Générer des rencontres, du lien social, faire vivre et animer le territoire
7. Développer des pratiques participatives pour les habitants

B. Enjeux quantitatifs

1. Taux d'inscrits s'approchant de la moyenne nationale à 16%, (au lieu des 12,35% actuels) soit environ 6000 inscrits (au lieu de 4000 actuellement) ;
2. Répartition plus équilibrée des inscrits sur le territoire
3. Amplification du travail avec les scolaires (notamment les collèges) et une meilleure répartition sur le territoire (28 écoles avec les Ecoles RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), 11 écoles touchées par les publics scolaires en 2022, soit 40%.)
4. Travailler avec tous les lieux d'accueil spécifique (petite enfance, maisons de retraite, PLAJ, portage et hôpitaux, foyers...)

C. Publics visés

Si l'on se réfère au diagnostic social du territoire, il est nécessaire d'adapter nos services à la population en répondant aux besoins des plus fragiles - en particulier des adultes isolés - et des jeunes. Une attention particulière sera donc nécessaire envers deux types de public en particulier :

- Public jeune : petite enfance, réussite éducative, public adolescent
- Personnes isolées : Développer des services et activités pour lutter contre l'isolement (public senior, numérique)

Il convient dès lors de définir la feuille de route structurée autour de grands objectifs, qui seront définis en fonction du diagnostic du réseau, de son environnement, de ses missions, des orientations politiques, des enjeux et des publics ciblés et des attentes formulées par la population (3% des usagers se sont prononcés).

L'objectif est ici de faire des choix et de définir l'action pour les 5 années à venir.

Ce document a vocation à formaliser un fonctionnement et des actions existants, à développer ce service public autour de ses missions principales (le livre, la lecture et la culture du livre) et à engager de nouvelles pratiques.

D. Les grands axes

Afin de développer sa mission de lecture publique, le projet du réseau pour la période 2023-2028 se développera autour de trois axes principaux :

- Développer la compétence intercommunale (le réseau) pour un meilleur maillage territorial
- Favoriser l'accès à la culture et aux services
- Promouvoir la diversité culturelle

Par ce projet, le réseau des bibliothèques se veut un lieu de vie et de rencontre pour tous, générateur de lien social et d'expression de sa citoyenneté, lieu permettant l'émancipation par la culture et la mixité sociale.

Chaque axe sera divisé en trois objectifs. Au sein de ces objectifs sont répartis, sous forme de fiche, les projets et actions qui seront mis en œuvre au cours des cinq ans du PCSES. Le modèle de ces « fiches projet » est disponible en annexe.

Les projets permettent de traiter les cinq grandes missions du fonctionnement des bibliothèques :

- Collections
- Accueil et communication
- Action culturelle
- Innovation et numérique
- Réseau et territoire

Afin de rendre plus lisibles ces missions et la façon dont elles sont traitées dans le PCSES, elles seront indiquées selon le code couleur suivant :

	Collections
	Accueil et communication
	Action culturelle
	Innovation et numérique
	Réseau et territoire

I. Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

Ce que nous dit le public : « Plus de choix de documents, plus de nouveautés, la possibilité de faire venir à nous les documents de l'ensemble du réseau et intégrer de nouvelles bibliothèques municipales. »

La coopération intercommunale entre bibliothèques permet de maintenir et renforcer l'offre de service : elle améliore les services rendus par les bibliothèques à la population, dans un contexte de maîtrise des coûts.

La mise en réseau des bibliothèques permet en premier lieu d'offrir plus de services à la population. Aucun établissement ne peut assumer seul l'ensemble des besoins et attentes du public. Elle répond également à une réalité territoriale : les populations vivent dans des "bassins de vie", composés de plusieurs territoires diversement dotés, et complémentaires entre eux. Les habitants jouent naturellement sur cette complémentarité pour accéder à de meilleurs services, notamment en bibliothèque. Ils créent ainsi naturellement un réseau qu'il est nécessaire d'organiser, politiquement et en pratique.

Les avantages pour le public sont multiples : l'enrichissement de l'offre documentaire, la médiation et l'action culturelle, l'offre de nouveaux services, notamment pour des publics spécifiques.

Les bibliothécaires (salariés comme bénévoles) sont moins isolés et peuvent bénéficier des moyens et compétences de chacun.

La structuration intercommunale permet davantage d'équité sur le territoire, en renforçant le maillage et la desserte pour un service de proximité.

Cela peut prendre des formes très diverses : bibliothèque fixe, bibliothèque mobile, bibliothèque éphémère ou saisonnière, services à distance via internet, animations culturelles, etc.

L'utilisateur devrait pouvoir se rendre en moins de 15 minutes dans un lieu de lecture offrant des services de qualité.

L'objectif est ici de faire évoluer le réseau – entièrement intercommunal – vers une intégration progressive des bibliothèques municipales, mais aussi de développer l'action vers les territoires et les publics éloignés de la lecture.

Cet axe repose sur trois pistes de travail :

- **Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques**
- **Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives**
- **Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l'offre culturelle**

A. Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Consolider le partenariat avec la médiathèque départementale biblio.gironde
2	Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau
3	Assurer la circulation des collections
4	Développer l'offre numérique dans les bibliothèques



FICHE PROJET N°I.A.1

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF A : Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques

	Consolider le partenariat avec la médiathèque départementale biblio.gironde												
Définition	Mettre à jour la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le conseil départemental de Gironde et la Communauté de Communes Convergence Garonne												
Etat des lieux	La convention de partenariat actuelle date de 2011. Le règlement intérieur est à réactualiser en amont, condition préalable au renouvellement de la convention.												
Pistes d'actions	Révision du règlement intérieur												
	Signature d'une nouvelle convention avec le Département												
	Elargir la convention avec le département aux bibliothèques de la rive droite												
	Réflexion sur les relais BDP agents et bénévoles												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.A.2 : Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau												
	Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac												
Calendrier	Année	2023											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Biblio.gironde Bibliothèques municipales de la CDC												



FICHE PROJET N°I.A.2

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF A : Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques

	Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau															
Définition	<p>La mise en place d'une politique documentaire mutualisée est nécessaire afin d'assurer une harmonie et une complémentarité des collections au sein du réseau.</p> <p>La politique documentaire se basera sur une charte documentaire et la rédaction de fiches domaines.</p> <p>Formaliser les acquisitions et la vie du document, rédaction d'une politique d'acquisition et des procédures de désherbage pour l'ensemble du réseau.</p>															
Etat des lieux	Charte des documents ancienne. Les acquisitions dans le réseau des bibliothèques sont organisées avec les bénévoles, par publics (adulte/jeunesse). Pas de fiches domaines															
Pistes d'action	Elaborer des fiches domaines (critères acquisition, désherbage, vente, don)															
	Concertation des référents et gestionnaire collections pour des acquisitions cohérentes															
	Assurer une offre encyclopédique de proximité, associée à la thématisation des lieux															
	Organiser la complémentarité des collections et envisager des fonds tournants.															
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.A.3 : Assurer la circulation des collections															
	Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac															
Calendrier	Année	2023-2024														
	Mois	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5
Partenaires	Association Le Livre Vert Biblio.gironde DRAC															



FICHE PROJET N°I.A.3

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF A : Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques

Assurer la circulation des collections																											
Définition	<p>Objectif d'un fonctionnement en réseau sur les collections afin de proposer une offre cohérente, une meilleure desserte pour un service de proximité.</p> <p>Il s'agit également de répondre à la demande de la population de pouvoir réserver les documents en rayon et les faire venir à eux ; mais aussi de réduire le délai de mise à disposition des documents achetés, réservés ou suggérés.</p> <p>Pour les usagers, la face visible du travail en réseau est constituée par la possibilité de pouvoir circuler entre les bibliothèques et y trouver les mêmes services avec leur abonnement, et de pouvoir faire venir et rendre un document dans n'importe quelle bibliothèque.</p>																										
Etat des lieux	<p>Carte commune, SIGB commun. Codes barre différenciés pour chaque bibliothèque : bibliothèques « propriétaires » sur le logiciel dans une logique de réseau intercommunal avec un fonctionnement communal.</p> <p>Pas d'harmonisation et de procédure pour le suivi des collections du réseau ; collections dispersées dans le réseau ; pas de réflexion sur la répartition des collections. Pas de procédures de désherbage ; pas de récolement.</p> <p>Fonctionnement de la navette en étoile : la circulation n'est assurée que par la réservation des ouvrages empruntés.</p> <p>Questionnaire usager : service de réservation en rayon plébiscité et demande de réduction des délais de mise à disposition des documents.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Organiser les suggestions d'achats et les rendre visibles sur le site internet. Mettre en place les réservations en rayon</p> <p>Organiser les circuits du document notamment l'équipement</p> <p>Navette : véhicule adapté ; augmentation des fréquences ; mise en place d'une navette réservation en plus d'une navette retour</p> <p>Code barre commun avec la mention interco avec indication de lieu de dépôt d'origine</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.A.2 : Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau</p> <p>Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac</p> <p>Fiche III.C.3 : Faire voyager les bibliothèques sur le territoire</p>																										
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20%;">Année</td> <td colspan="12">2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td style="background-color: #4CAF50;">4</td> <td style="background-color: #4CAF50;">5</td> <td style="background-color: #4CAF50;">6</td> <td style="background-color: #4CAF50;">7</td> <td style="background-color: #4CAF50;">8</td> <td style="background-color: #4CAF50;">9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2024												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2024																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	<p>Biblio.gironde</p> <p>DRAC</p>																										



FICHE PROJET N°I.A.4

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF A : Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques

Développer l'offre numérique dans les bibliothèques																														
Définition	Organiser, enrichir, développer les contenus et services numériques dans les bibliothèques du territoire intercommunal.																													
Etat des lieux	<p>Le RLP propose déjà une offre numérique riche (ateliers, animations, etc.)</p> <p>Ressources numériques Biblio Gironde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'affiches et de flyers biblio.gironde dans les bibliothèques - Kakemono et écran de veille à la médiathèque <p>Peu d'informations dans les rayons concernés sur l'existence des ressources numériques</p>																													
Pistes d'actions	<p>Promouvoir et valoriser plus largement les ressources numériques Biblio Gironde</p> <p>Informers les usagers des ressources numériques gratuites à leur disposition</p> <p>Créer des liens entre les collections physiques du réseau et les ressources numériques</p> <p>Dans les bibliothèques du réseau, répandre les QR codes dans les affiches d'animations (ex : vers le portail), les rayonnages (ex : litteratureaudio.com) pointant vers des contenus dématérialisés</p> <p>Valoriser les contenus numériques gratuits hors Biblio Gironde (jeux vidéo gratuits ou libres de droits, logiciels libres, licences creative common (ex : Ziklibrenbib), ebooks libres...)</p> <p>Organiser des copie parties (exceptions au droit d'auteur)</p> <p>Compléter et enrichir l'offre d'ateliers multimédia de groupe d'initiation et de découverte dans le cadre de l'inclusion numérique</p> <p>Développer l'offre d'ateliers et d'animations autour des pratiques culturelles numériques originales (robotique, programmation, jeux vidéo, réalité virtuelle)</p> <p>Accompagner les bénévoles dans l'usage des outils numériques et faciliter leur implication dans les animations multimédias</p> <p>Mettre à disposition des bibliothèques un poste multimédia (PC) à destination du public (gestion facilitée par l'outil de la société AFI)</p>																													
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.C.1 : S'ancrer dans le territoire pas le partenariat</p> <p>Fiche II.A.3 : Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics</p> <p>Fiche II.B.3 : Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant</p> <p>Fiche III.A.3 : Organiser la valorisation des collections et encourager l'autonomie des publics</p> <p>Fiche III.C.1 : Création d'un « numérlab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)</p> <p>Fiche III.C.5 : Développer les pratiques numériques innovantes</p>																													
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2025-2026</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td> </tr> </table>	Année	2025-2026												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3
Année	2025-2026																													
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3															
Partenaires	Biblio.gironde																													

B. Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Rédiger un schéma intercommunal de développement de lecture publique
2	Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac
3	Formaliser et valoriser le rôle et l'engagement des bibliothécaires bénévoles
4	S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna



FICHE PROJET N°I.B.1

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF B : Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives

	Rédiger un schéma intercommunal de développement de lecture publique											
Définition	<p>Rédiger le schéma intercommunal de lecture publique, portant sur le développement de la compétence intercommunale de lecture publique sur les deux rives. Ce schéma est susceptible de déboucher sur un partenariat avec l'Etat, dans le cadre d'un contrat territoire-lecture (CTL) signé avec la DRAC. Il s'agit d'un élément de structuration du réseau qui porte également sur les équipements.</p> <p>Initier un rapprochement entre les bibliothèques des deux rives afin de développer une identité territoriale.</p>											
Etat des lieux	<p>La compétence intercommunale s'exerce sur les 8 bibliothèques de la rive gauche. Les bibliothèques de la rive droite demeurent municipales.</p> <p>Rapprochement entre les bibliothèques des deux rives, initié suite à la fusion des intercommunalités (2017).</p> <p>Intégration étudiée en 2019 par le cabinet ABCD,</p> <p>Rencontres avec les équipes des bibliothèques et les élus des municipalités concernées en 2021.</p> <p>En 2022, dans le cadre du PCSES, l'intégration des bibliothèques de la rive droite est de nouveau interrogée.</p>											
Pistes d'actions	Mettre à jour l'état des lieux du PCSES en intégrant la rive droite.											
	Communiquer aux usagers des bibliothèques l'offre culturelle du territoire.											
	Donner une orientation à la coopération en matière de bibliothèques qui soit validée par les instances politiques de l'EPCI											
	Parvenir à une intégration concertée des bibliothèques de la rive droite au réseau de lecture publique											
Pistes d'actions	Positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité											
	Proposer de lui donner un ancrage qui permette aux élus de se l'approprier et de donner une visibilité à l'action intercommunale.											
	Proposer des actions de formation communes (exemple : formation de base via biblio.gironde)											
	Mutualiser le matériel de toutes les bibliothèques du territoire (prêt de grilles d'expo, cimaises, vidéoprojecteur...) pour faciliter la mise en œuvre d'animations.											
Pistes d'actions	Proposer des animations communes (expositions fractionnées ou tournantes, participation à une thématique commune, etc.)											
	Collections : envisager des prêts entre les bibliothèques du territoire (point de vigilance : SIGB commun peut-être nécessaire)											
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac</p> <p>Fiche II.A.1 : Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP</p>											
Calendrier	Année	2024										
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Partenaires	DRAC											
	Biblio.gironde Bibliothèques municipales de la rive droite											



FICHE PROJET N°I.B.2

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF B : Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives

	Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac												
Définition	Valoriser l'existence d'un véritable réseau de bibliothèques, en organisant le déploiement et la place des agents sur les autres bibliothèques et en créant des référents pour une bibliothèque ou un groupement de bibliothèques. Harmoniser les pratiques et augmenter les services dans tous les lieux.												
Etat des lieux	1 agent sur le site de Landiras. La compétence intercommunale est assumée sur les autres bibliothèques du réseau par un fonctionnement hérité des bibliothèques municipales et associatives. L'ensemble de l'équipe des professionnels est basée sur le site de Podensac et ne se déploie pas sur les autres structures. Accompagnement des bénévoles à distance.												
Pistes d'actions	Etat des lieux géographique des bibliothèques, regroupement géographique et par taille (points lectures associés à des bibliothèques de plus grande taille) Créer des référents pour les bibliothèques du réseau Organiser la coordination des acquisitions, le service public et l'accompagnement, harmoniser des pratiques d'accueil, de médiation, de la programmation culturelle Favoriser les échanges entre les bénévoles, l'équipe et biblio.gironde												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.A.2 : Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau Fiche II.A.1 : Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau												
Calendrier	Année	2024											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Biblio.gironde												



FICHE PROJET N°I.B.3

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF B : Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives

	Formaliser et valoriser le rôle et l’engagement des bibliothécaires bénévoles												
Définition	La charte a pour objectif de rappeler les règles collectives et de clarifier la place et les missions des bénévoles												
	Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s’instituer entre les Responsables de l’association, les salariés permanents et les bénévoles.												
Etat des lieux	Demandes de bénévolat par des personnes mineures.												
	Volonté des bénévoles de créer davantage de lien et d’échanges entre les bénévoles du réseau : les comités qui existaient avant le covid favorisaient le dynamisme et les propositions.												
	5 et 6 mai 2023 : formation des bénévoles par biblio.gironde sur la thématique des collections et de l’animation (11 participants sur 15 places). La précédente charte date de 2011.												
Pistes d’actions	S’inscrire dans le projet de réflexion sur le bénévolat initié au niveau de la collectivité : rédiger la charte et réviser la convention des bénévoles.												
	Intégrer la formation des bénévoles – obligatoire – dans le plan de formation.												
	Organiser l’échange et la communication entre les bénévoles à l’occasion de comités autour de l’action culturelle et des collections, favoriser l’échange d’expérience et d’idées. Diversifier les tâches des bénévoles en fonction de leur appétence.												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.B.2: Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac												
	Fiche I.B.5 : S’adapter aux nouvelles pratiques en s’appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna												
Calendrier	Année	2025											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Bilbio.gironde												
	Bénévoles												



FICHE PROJET N°I.B.4

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF B : Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives

	S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna	
Définition	Ce référentiel vise à décrire les compétences nécessaires à l'échelle d'une équipe ou d'un réseau. Les formations seront adaptées en fonction de l'évolution des missions.	
Etat des lieux	<p>Les fiches de poste datent de 2018, sont thématiques et ne prennent pas en compte les compétences ni les nouvelles pratiques. Pas de plan de formation.</p> <p>Intercommunalité récente avec transfert de compétences.</p> <p>Exigence accrue des usagers-citoyens en termes de proximité et de qualité de service.</p> <p>Rationalisation des moyens budgétaires.</p>	
Pistes d'actions	<p>Mettre à jour les fiches de postes</p> <p>Elaborer un plan de formation</p> <p>Mettre à niveau les compétences en matière d'accueil, conseil et de médiation numérique</p> <p>Favoriser la collaboration et la transversalité</p>	
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac</p> <p>Fiche I.B.3 : Formaliser et valoriser le rôle et l'engagement des bibliothécaires bénévoles</p>	
Calendrier	Année	2023-2024
	Mois	8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
11Partenaires	<p>Biblio.gironde</p> <p>CNFPT</p> <p>Médiaquitaine</p>	

C. Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l'offre culturelle

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	S'ancrer dans le territoire par le partenariat
2	S'inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC
3	Développer des propositions pour le public adolescent et jeune adulte



FICHE PROJET N°I.C.1

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF C : Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l’offre culturelle

S’ancrer dans le territoire par le partenariat																																								
Définition	<p>Formaliser le partenariat avec les différents acteurs du territoire et au-delà (établissements et opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, associatifs, etc.), dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver de nouveaux publics - Mutualiser les compétences et les moyens - Offrir de nouveaux services et diversifier l’offre 																																							
Etat des lieux	<p>La quasi-totalité des conventions du RLP sont caduques et à réévaluer. Des acteurs nombreux et variés sont présents sur le territoire pour renouveler l’offre et les actions proposées aux différents publics.</p>																																							
Pistes d’actions	<p>Réaliser un état des lieux des partenariats passés/en cours afin de voir si les actions proposées sont toujours adaptées. Faire l’inventaire des structures présentes sur le territoire et avec lesquelles le RLP peut organiser un partenariat. Créer un outil pour prioriser et organiser les différents partenariats.</p> <p>Prendre en compte les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dans le cadre des accueils de classes. Participer à des dispositifs locaux ou nationaux : Action ici bébé lit, Lire élire, semaine nationale de la petite enfance, dispositif premières pages</p> <p>Envisager de nouvelles formes de partenariat (prêt des locaux du RLP sans présence nécessaire du personnel (par exemple : aide à la scolarité, club de lecture...))</p> <p>Privilégier, en lien avec les publics visés par ce PCSES, les structures touchant des publics seniors isolés, ou des jeunes adultes</p>																																							
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.B.2 : Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture</p> <p>Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes</p>																																							
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Année</th> <th colspan="12">2023</th> </tr> <tr> <th>Mois</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #c88e4d;"></td> <td style="background-color: #c88e4d;"></td> <td style="background-color: #c88e4d;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Année	2023												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12													
Année	2023																																							
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																												
Partenaires	<p>EHPAD, Hôpital de Cadillac, Foyer ADAPEI de St Michel de Rieufret Associations locales</p> <p>Opérateurs culturels : La Forge, Château de Cadillac, Cinéma de Cadillac</p>																																							



FICHE PROJET N°I.C.2

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF C : Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l’offre culturelle

	S’inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC											
Définition	Se mettre en conformité avec le format des parcours EAC : se positionner en lieu de diffusion des ateliers, spectacles, expositions et en lieu ressource pour la participation aux projets											
Etat des lieux	<p>Depuis 2018, les actions entre les deux services du pôle culturel intercommunal sont mutualisées (médiation des parcours Au fil de l’eau en direction des élèves ou jeunes enfants assurée par les bibliothécaires, accueil de spectacles, d’expositions ou d’ateliers à la médiathèque, etc.).</p> <p>Les locaux des bibliothèques du réseau sont hétérogènes et peu adaptés. Hormis la médiathèque de Podensac qui dispose d’une salle d’animation. Cependant, la salle d’animation (salle espace) est désormais mutualisée avec l’ensemble des services ce qui est un obstacle pour répondre aux sollicitations pour faire de la médiathèque un véritable lieux ressource (accueil de spectacles, ateliers, classes, etc.).</p>											
Pistes d’actions	Harmoniser les propositions en matière d’EAC : faire un inventaire des propositions du RLP et celles du service Culture en vue de penser un projet global et une offre commune à rayonnement intercommunal dans le cadre du label 100% EAC											
	Parcours Au fil de l’eau : prise en charge d’un parcours complet dédié à la littérature (délégation) via le RLP.											
	S’inspirer du label Ville d’Art et d’Histoire pour des propositions communes avec les mairies et le service Culture, afin de valoriser le patrimoine de la CDC											
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.C.3 : Mener des actions en lien avec les partenaires sociaux et la petite enfance</p> <p>Fiche I.C.4 : Développer des propositions pour le public adolescent et jeune adulte</p> <p>Fiche III.B.3 : Proposer des cycles de rencontres thématiques</p> <p>Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes</p>											
Calendrier	Année	2024										
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Partenaires	Ecoles, collèges											



FICHE PROJET N°I.C.3

AXE I : Développer la compétence intercommunale – le réseau – pour un meilleur maillage territorial

OBJECTIF C : Positionner les bibliothèques en relais des politiques communautaires pour un meilleur maillage de l’offre culturelle

	Développer des propositions pour le public adolescent et jeune adulte												
Définition	<p>Proposer des actions en direction des publics jeunes et scolarisés d’éducation aux médias et à l’information, d’éducation aux images</p> <p>Soutenir les actions de soutien scolaire mené par le PLAJ (Point Loisir Accueil Jeunes), s’investir dans l’accompagnement scolaire et favoriser la fréquentation autonome des lieux pour le second degré par des propositions et lieux adaptés. Soutenir l’aide à l’orientation. Favoriser le travail en groupe.</p>												
Etat des lieux	<p>Propositions de soirées jeux vidéo toutes l’année et lors du Festival Pixel fest</p> <p>Les bibliothèques possèdent des ressources documentaires physiques et en ligne, propose des espaces de travail, une connexion wifi gratuite (Podensac uniquement) et ont ainsi un rôle à jouer dans le domaine du soutien scolaire. Le manque de places de travail rend nécessaire un aménagement des espaces et une proposition ciblée pour les révisions du brevet.</p> <p>Public adolescent et jeune adulte peu touché par nos actions</p> <p>Une certaine précarité chez les jeunes : plus de 30% sont allocataires CAF ou MSA</p> <p>Accueils de classe sur la découverte de la médiathèque et de la lecture. Pas d’actions en faveur de l’EMI (Education aux Médias et à l’Image)</p> <p>Mai 2023 : accueil des actions d’accompagnement à la scolarité en faveur des collégiens organisé par le PLAJ</p>												
Pistes d’actions	<p>Développer des actions de soutien scolaire en lien avec le PLAJ</p> <p>Proposer des actions adaptées ciblant les jeunes (booktube, etc.)</p> <p>Participer au prix des Incorruptibles, Lire Elire ou création d’un prix littéraire propre au réseau.</p> <p>Développer des propositions d’ateliers EMI & Images en lie avec les documentalistes et les centres de loisirs</p> <p>Développer une proposition EMI & Images pour le grand public (conférence, mois du film documentaire, ateliers Wikipédia)</p> <p>Participer aux forums métiers des collèges, accompagner l’orientation</p>												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.C.2 : S’inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC</p> <p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d’accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p> <p>Fiche II.C.3 : Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population</p>												
Calendrier	Année	2024											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	<p>Point d’information jeunesse, Mission locale des deux rives,</p> <p>Collèges/documentalistes, CLEMI</p>												

II. Favoriser l'accès à la culture et aux services

Ce que dit le public « Nous aimerions que les bibliothèques soient plus ouvertes et que nous ayons davantage connaissance de leurs services et de leur actualité. »

En tant que rares établissements culturels de proximité gratuits et anonymes, les bibliothèques doivent améliorer l'accès à leurs lieux et leurs services et s'adapter aux nouvelles pratiques de la population.

Cet axe repose sur trois pistes de travail :

- Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire
- Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques
- Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

A. Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP
2	Réinterroger les lieux d'accueil du réseau
3	Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics
4	Améliorer la visibilité des bibliothèques
5	Développer des pratiques et un fonctionnement plus écologique



FICHE PROJET N°II.A.1

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP																												
Définition	<p>Élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque intercommunale de Podensac</p> <p>Réflexion sur les horaires des bibliothèques du réseau, répartition de ces horaires sur un fonctionnement en réseau de l'équipe professionnelle</p> <p>Adéquation des temps de travail avec les nouveaux horaires</p>																											
Etat des lieux	Horaires réduits en raison d'une tension RH depuis le covid.																											
Pistes d'actions	<p>Constituer un dossier avec la DRAC et le Département</p> <p>Élargissement des horaires de Podensac (ouverture, horaires d'été, jours fériés) en prenant en compte les temps de travail</p> <p>Propositions de différents scénarii en lien avec le service RH.</p> <p>Professionnels présents sur tout le réseau et élargissement des horaires du réseau</p>																											
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.A.1: Consolider le partenariat avec la médiathèque départementale biblio.gironde</p> <p>Fiche I.B.2: Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac</p> <p>Fiche I.B.5 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna</p>																											
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="13">2023-2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> </tr> </table>	Année	2023-2024													Mois	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5
Année	2023-2024																											
Mois	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5																
Partenaires	<p>Biblio.Gironde</p> <p>DRAC</p>																											



FICHE PROJET N°II.A.2

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

Réinterroger les différents lieux de lecture publique																											
Définition	<p>Il est nécessaire de questionner la place de chaque lieu et missions dans un fonctionnement global en réseau. Cela implique une réflexion sur une thématisation de lieux, sur une rationalisation géographique, sur une répartition des missions. La circulation des documents attendus par la population est à anticiper dans le devenir de certaines structures au risque de voir certains lieux devenir des « espaces de stockage » pour des bibliothèques aux capacités d'accueil (horaires, espaces et collections) plus importantes.</p> <p>Depuis 2005, la loi exige que les bibliothèques publiques et leurs contenus soient accessibles à toute personne en situation de handicap</p>																										
Etat des lieux	<p>Le réseau des bibliothèques intercommunales s'applique sur un existant pré-intercommunalité par intégration de bibliothèques communales et associatives sans repositionnement malgré quatre fermetures de structures depuis la création du réseau.</p> <p>Il ressort de l'état des lieux que certaines structures ne bénéficient pas des mêmes moyens budgétaires, bâtimentaires et en ressources humaines créant ainsi un effet de nivellement de services auprès de la population.</p> <p>L'augmentation actuelle des fluides accrue par des bâtiments « passoires énergétiques » (Cérons)</p> <p>Des lieux peu adaptés à l'activité de lecture publique et l'accueil de public (Portets, Pujols, Illats). Absence d'accès PMR.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Réaliser une étude sur l'influence et l'implantation des bibliothèques sur le territoire (une cartographie).</p> <p>Faire l'inventaire des moyens à disposition pour chaque lieu pour interroger les missions.</p> <p>Rationaliser thématiquement des lieux à très faible amplitude horaire et fréquentation.</p> <p>Se mettre en conformité avec la loi d'accès à toute personne en situation de handicap pour les ERP.</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.B.2 : Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac</p> <p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2023-2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>8</td> <td style="background-color: #c8a27d;">9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> <td>1</td> <td style="background-color: #c8a27d;">2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table>	Année	2023-2024												Mois	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7
Année	2023-2024																										
Mois	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7															
Partenaires	<p>Mairies</p> <p>Biblio.gironde</p>																										



FICHE PROJET N°II.A.3

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

	Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics															
Définition	Proposer aux usagers des services numériques essentiels dans toutes les structures du réseau Harmoniser les accès informatique et numérique sur le réseau.															
Etat des lieux	Wifi public et impressions uniquement à la médiathèque de Podensac Pas d'interface OPAC (= catalogue en ligne) en service (accès dans les bibs à la recherche sur le site). Postes OPAC pas suffisamment identifiés dans les bibliothèques (pas de signalétique) Services à distance à développer via le site Internet															
Pistes de réflexion	Proposer une réelle interface OPAC aux usagers dans les bibliothèques Mettre en place une signalétique pour les postes OPAC Procédure de préinscription en ligne Wifi public sécurisé dans toutes les bibliothèques du réseau Etendre le service d'impression à d'autres bibliothèques (Landiras, Preignac) Impression gratuite en quantité limité (sous réserve outil de gestion AFI)															
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau Fiche II.C.2 : Améliorer l'accueil de l'espace multimédia															
Calendrier	Année	2025-2026														
Calendrier	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3
Partenaires	Société AFI															



FICHE PROJET N°II.A.4

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

Améliorer la visibilité des bibliothèques																											
Définition	<p>Rendre les bibliothèques plus accessibles c'est aussi les rendre plus visibles. La communication externe nécessite d'être harmonisée afin d'améliorer son efficacité. Obtenir une communication maîtrisée, plus efficace et bien identifiée, mieux coordonnée avec les supports de communication de la ville, et plus adaptée aux moyens modernes de communication utilisés par les usagers.</p> <p>Valoriser l'existence d'un réseau intercommunal auprès des non-usagers en tant que lieu culturel de proximité accessible gratuitement.</p> <p>Faire connaître les actions et les missions du RLP auprès de nouveaux publics.</p>																										
Etat des lieux	<p>Les bibliothèques du réseau sont invisibles dans l'espace public, en manque de pancarte, de logo.</p> <p>La communication est réalisée par les agents, dans l'urgence.</p> <p>Image encore dégradée des bibliothèques auprès des publics non fréquentant.</p> <p>Manque de communication avec les communes.</p> <p>Dialogue avec les mairies existe en grande partie uniquement grâce à l'intermédiaire des bénévoles.</p> <p>Le RLP est présent uniquement sur Facebook, avec des publications régulières mais surtout informatives, ne faisant pas beaucoup de valorisation.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Signaler les bibliothèques dans l'espace public: un travail d'amélioration de la signalétique de ces bâtiments dans la ville est à mener en collaboration avec les services techniques et les mairies.</p> <p>Participer à l'accueil des nouveaux arrivants sur les communes du réseau: communication, information</p> <p>Plan de communication: organiser la communication sous contrôle du service communication de la CDC: proposer une nouvelle identité visuelle, veiller à l'homogénéité des contenus et des mises en page</p> <p>Communiquer sur la gratuité (accessibilité, emprunt et animations)</p> <p>Site internet: avoir la main sur la charte graphique, réorganiser les informations et les accès</p> <p>Réseaux sociaux: création d'une page instagram (matériel, logiciel Hootsuite)</p> <p>Etablir un planning de publication partagé sur les réseaux sociaux</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.A.4: Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP</p> <p>Fiche II.C.1: Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2025</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2025												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2025																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	<p>Société AFI</p> <p>Les communes</p>																										



FICHE PROJET N°II.A.5

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire

Développer des pratiques et un fonctionnement plus écologique													
Définition	Développer des pratiques et un fonctionnement plus écologique (favoriser la dématérialisation, diminuer la conso de papier, etc.) Limiter l'impact environnemental des bibliothèques												
Etat des lieux	Le réseau de lecture prend part à une vie raisonnée et écoresponsable du livre avec les étapes de revente et de recyclage (livre vert) Dans le fonctionnement, une large part a été faite à la communication sur support numérique (écrans, réseaux sociaux) afin d'adopter une gestion raisonnée des impressions												
Pistes d'actions	Adopter à terme la feuille de route des bibliothèques vertes (ABF), avec une politique de réduction de l'empreinte carbone, sobriété énergétique Etudier la suppression/réduction du plastique pour l'équipement des livres												
	Economie d'énergie du matériel informatique (veille, allumage du matériel nécessaire uniquement) Adopter une démarche numérique responsable pour limiter l'empreinte écologique des usages en collectivités (Guide de bonnes pratiques pour un numérique responsable du Ministère de la transition écologique)												
	Positionner la bibliothèque en tiers lieu, accueillant le télétravail, le partage des outils et des ressources. Permettre le télétravail des agents												
	Accompagner, promouvoir le « fais-le toi-même » (Do It Yourself) S'associer aux démarches écocitoyennes et à l'économie collaborative dans des actions telles que les repair cafés, ressourcerie, bricothèque												
	Installer une grainothèque, bouturothèque. Penser la bibliothèque comme espace d'échange, de troc												
	Proposer des ateliers de sensibilisation au reconditionnement, à la revalorisation et au recyclage du matériel informatique (Ex : Emmaüs connect)												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Développer des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, à l'écocitoyenneté, à la prise de conscience écologique												
	Développer des ateliers de sensibilisation aux usages numériques écoresponsables												
	Développer les actions de mise en valeur des lieux d'intérêt naturel sur le territoire												
	Fiche I.A.3 : Assurer la circulation des collections Fiche I.A.4 : Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP Fiche II.B.3 : Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes												
Calendrier	Année 2025												
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Associations de protection de l'environnement												

B. Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture
2	S'engager dans l'inclusivité et développer des collections adaptées aux handicaps
3	Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant



FICHE PROJET N°II.B.1

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques

	Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture												
Définition	<p>Lancer des actions auprès des publics éloignés de la lecture : personnes ne maîtrisant pas la langue française, primo-arrivants, personnes en situation de précarité. Public prioritaire des bibliothèques. Pour atteindre ces personnes il est nécessaire de travailler avec les partenaires socio-éducatifs qui les accompagnent. Rendre la bibliothèque accessible c'est la mettre à portée de tous, quel que soit son niveau de formation ou de lecture.</p> <p>Publics empêchés : lutter contre l'isolement des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Pallier le manque d'accessibilité des structures.</p>												
Etat des lieux	La tranche des 60-74 ans a augmenté de plus de 40% en 10 ans sur le territoire de la CDC												
-Pistes d'actions	Partenariat mission locale en matière d'aide à l'insertion et à la recherche d'emploi (collections et compétences numériques) + partenariat hôpitaux												
	S'engager dans l'offre de lecture « Facile à Lire »												
	Amplifier l'action du partage à domicile : service civique, bénévolat.												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Partenariat Emmaus connect, groupe de lutte contre l'illettrisme (Sud Gironde)												
	Fiche I.C.1 : S'ancrer dans le territoire par le partenariat												
	Fiche III.C.1 : Création d'un « numériblab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)												
Calendrier	Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes												
	Année	2026											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Bilbio.gironde Mission locale Emmaus connect												



FICHE PROJET N°II.B.2

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques

S'engager dans l'inclusivité et développer des collections adaptées aux handicaps													
Définition	<p>L'inclusivité en bibliothèque vise à accueillir les publics avec leurs différences culturelles, physiques ou sociales.</p> <p>Plan national pour un numérique inclusif : Programme national initié en 2018 par la mission société numérique. La Stratégie Nationale pour un Numérique inclusif prévoit d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté, d'outiller les aidants et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par les collectivités locales.</p> <p>Ainsi l'inclusion en bibliothèque de lecture publique correspond à un ensemble de mesures visant à accueillir et aider les publics en difficulté notamment sur le plan culturel, physique, social et souffrant en particulier de la fracture numérique.</p> <p>Mettre en place un fonds pour les publics handicapés (handicaps moteur, sensoriel, mental, cognitif et psychique selon la loi du 11/02/2005)</p>												
Etat des lieux	<p>Peu de propositions pour ces publics hormis des documents en gros caractères et un portage à domicile.</p> <p>Le réseau propose des contenus d'accessibilités peu empruntés/visibles : matériel UNADEV, livres en braille/audio/gros caractères</p> <p>Des ateliers d'initiation aux supports numériques (tablettes, console avec détecteur de mouvement) ont été proposés au foyer ADAPEI de St Michel de Rieufret et à l'EHPAD de Podensac (conventions en attente de renouvellement)</p>												
Pistes d'actions	<p>Création d'un fonds Facile à lire, potentiellement itinérant (FAL) : identifiable avec un logo, espace dédié, une cinquantaine de livres renouvelés régulièrement...</p> <p>Conformité au RGAA du site internet</p> <p>Promouvoir et enrichir le matériel donné par l'UNADEV (formations possible), et le fonds de livres lus et livres en braille</p> <p>Donner plus de visibilité aux supports avec audiodescription, utilisation du format numérique FROG pour public dyslexique</p> <p>Développer les ateliers numériques à destination des publics handicapés</p> <p>Créer de nouveaux partenariats avec des structures/ associations en lien avec le handicap</p> <p>Accueil de stagiaires en situation de handicap</p>												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.B.3 : Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant</p> <p>Fiche III.A.3 : Organiser la valorisation des collections et encourager l'autonomie des publics</p> <p>Fiche I.C.1 : S'ancrer dans le territoire par le partenariat</p>												
Calendrier	Année	2026											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	<p>ADAPEI (Foyer Saint-Michel de Rieufret)</p> <p>UNADEV</p> <p>EHPAD</p>												



FICHE PROJET N°II.B.3

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques

Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant																											
Définition	Diversification des services du réseau en proposant de nouveaux supports d'emprunt, en tenant compte de la demande et pour attirer de nouveaux publics. Réduire les discriminations géographique et économique en proposant des supports culturels diversifiés. Moderniser la fréquentation et l'image du service en désacralisant la structure tout en innovant en termes d'animations, support à prêter, changer le rapport au public et accompagner des pratiques existantes chez les usagers.																										
Etat des lieux	<p>Mise à disposition de jeux de société à Illats, sans emprunt possible. Mise à disposition de jeux vidéo et de consoles majoritairement à Podensac, uniquement sur animation encadrée pour le moment.</p> <p>Pas de livres numériques, ni de ressources empruntables.</p> <p>Fonds de CD et DVD présent, très apprécié à Podensac, mais non accessible aux usagers qui n'ont pas de lecteurs chez eux. Fonds DVD uniquement présents à POD : peut poser problème d'accès. Raréfaction des lecteurs de DVD dans les foyers.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Former et accompagner les agents au prêt de jeux de société (contrôle intégrité des supports, informer de la valeur des jeux, équipement)</p> <p>Prendre conseil auprès de la ludothèque de Créon</p> <p>Prendre contact avec des bibliothèques faisant du prêt de jeux vidéo pour l'aspect juridique et technique, OU prévoir du prêt indirect.</p> <p>Prendre contact avec la DRAC/biblio.gironde pour demande de subvention pour constitution d'un fonds de supports jeux vidéo physiques + consoles à prêter</p> <p>Définir un plan d'acquisition pour le nouveau fonds + des règles de prêt adaptées</p> <p>Se renseigner sur les possibilités de prêt de livres numériques (domaine public, réseau CAREL, dispositif PNB etc.)</p> <p>Avec les services informatique et juridique, prévoir une solution de stockage des fichiers + budget en fonction des solutions préconisées</p> <p>Monter un dossier de subvention pour achat de liseuses à des fins de prêt</p> <p>Acquisition de lecteurs CD/DVD (matériel polyvalent) externes et/ou de salon. Définir des règles de prêt</p> <p>Mettre à disposition des tablettes avec sélection d'application (prêt/consultation sur place)</p>																										
Lien autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.A.3 : Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics</p> <p>Fiche II.C.4 : Intégrer des espaces ludiques permettant de développer l'offre existante</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2028</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">1</td> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">2</td> <td style="background-color: #4CAF50; color: white;">3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2028												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2028																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	<p>DRAC</p> <p>Biblio.gironde</p> <p>Société négociant droits Jeux vidéo</p>																										

C. Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau
2	Améliorer l'accueil de l'espace multimédia
3	Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population
4	Intégrer des espaces ludiques permettant de développer l'offre existante



FICHE PROJET N°II.C.1

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau																											
Définition	<p>Mettre en place des conditions d'accueil optimales, afin de pouvoir répondre et donner satisfaction aux usagers sur tous les sites. Définitions de protocoles visant à pérenniser les qualités d'accueil.</p> <p>Réorganisation du service en s'appuyant sur un agent en charge de la qualité et de l'organisation de l'accueil, qui puisse veiller à l'harmonisation des pratiques. Les effectifs contraints rendent obligatoire la polyvalence et les rotations sur les différents postes d'accueil.</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil numérique.</p>																										
Etat des lieux	<p>Absence de réel accueil physique à Podensac. Un lieu rassemblant les missions de conseils, prêts, retours, inscriptions. Manque de centralité de l'accueil occasionnant des messages contradictoires délivrés aux usagers. Entrée de la médiathèque à Podensac : porte mal identifiée, souvent confondue et utilisée par l'administratif de la CDC</p> <p>L'accueil téléphonique doit également être repensé avec 1 agent dédié. Logiciel téléphonique peu adapté aux besoins du service (difficulté pour décrocher, pas de mobilité)</p> <p>Problèmes de chauffage dans plusieurs bibliothèques (mal réglé à Podensac, scotch aux fenêtres à Cérons, un radiateur en panne à Pujols-sur-Ciron) – Absence de climatisation ou de système équivalent pour les périodes de canicule (sauf Portets)</p> <p>Site internet du réseau non responsive, 38% des visites proviennent néanmoins d'usagers utilisant un smartphone. Existence d'une appli « MyBibApp2 » gratuite et développée par la société AFI pour accéder aux services en ligne du réseau.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Mise en place d'un accueil physique : inscriptions, orientations, présentations des services (ressources numériques biblio.gironde) et de procédures communes</p> <p>Espace accueil et actualité : café, journaux, actualités</p> <p>Évaluer la qualité des services et le niveau de satisfaction des usagers</p> <p>Utiliser le référentiel Marianne pour à terme obtenir le label</p> <p>Définir un protocole pour les appels téléphoniques (qui décroche, comment procéder en cas de transfert manqué, qui rappelle), investissement pour un/des casque(s) sans fil</p> <p>Développer l'application « MyBibApp2 » pour smartphone : carte d'emprunt virtuelle, gestion des comptes usagers, recherche des documents par code-barre</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.C.3 : Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population</p> <p>Fiche II.A.3 : Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2024												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2024																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	<p>Biblio.gironde</p> <p>Société AFI</p>																										



FICHE PROJET N°II.C.2

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

Améliorer l'accueil de l'espace multimédia																											
Définition	Améliorer et adapter le lieu existant aux différents usages et publics																										
Etat des lieux	<p>Pas de logiciel de gestion d'EPN</p> <p>Espace inadapté : en plein passage et non-fermé. Pas de confidentialité.</p> <p>Pas d'espace dédié au jeu vidéo</p> <p>Pas d'accès wifi avec identification usager</p>																										
Pistes d'actions	<p>Proposer un espace multimédia adapté aux différents usages, respectant confidentialité</p> <p>Penser un espace de stockage du matériel, chargement des dispositifs mobiles, et gestion des mises à jour</p> <p>Autonomiser les usagers grâce au logiciel de gestion d'EPN (connexion au poste et au wi-fi, impressionsetc)</p> <p>Automatiser les tâches les plus rébarbatives pour privilégier l'accompagnement des usagers</p> <p>Offrir un espace dédié au jeu vidéo et à la découverte vidéoludique</p> <p>Offrir un espace dédié à la découverte d'applications sur tablettes</p> <p>Proposer un espace de travail partagé (coworking) type tiers lieu</p> <p>Enrichir les collections existantes</p> <p>Améliorer la visibilité des collections (livres, magazines)</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.A.3 : Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics</p> <p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2027</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2027												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2027																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	Biblio.gironde																										



FICHE PROJET N°II.C.3

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

	Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population												
Définition	<p>Adapter les espaces afin de permettre aux usagers de trouver dans les bibliothèques des aménagements qui conviennent à leur utilisation du lieu.</p> <p>Proposer des lieux différenciés en utilisant le concept de la bibliothèque tripartite ou du zonage : consiste à segmenter l'espace en fonction des usages observés chez le public, plutôt qu'en fonction des contenus ou des types de supports proposés. Modèle bibliothèque scandinaves : innovation, expérimentation, émancipation, participation. Proposer des espaces de rencontre qui facilitent les échanges et les interactions entre les individus. Aménager des espaces conviviaux favorisant le lien social : penser l'aménagement en termes d'usages en mettant l'accent sur la modularité et la polyvalence dans l'ensemble du réseau.</p>												
Etat des lieux	<p>Les bibliothèques manquent de lieux différenciés permettant le travail sur place en cohabitation avec des lieux permettant des échanges. Des contraintes physiques ne permettant pas de créer de lieux favorables aux échanges.</p> <p>Manque de places assises ; absence de lieux permettant le travail en groupe ; trop grande proximité de l'espace lecture de la presse avec l'espace accueil à Podensac ; des espaces jeunesse peu adaptés à l'accueil des tout-petits et leurs accompagnants. Manque d'identité des espaces.</p>												
Pistes d'actions	<p>Public adulte : espace de travail et de lecture, travail de groupe ; Espace accueil et actualité : café, journaux, actualités</p> <p>Public petite enfance : tapis, coussins, jeux, éveil musical, jouet en bois motricité</p> <p>Public ado : espace gaming, confidentialité, bibliobox, scène ouverte, prêt de jeux vidéo</p>												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p> <p>Fiche II.C.2 : Améliorer l'accueil de l'espace multimédia</p>												
Calendrier	Année	2028											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Biblio.gironde												



FICHE PROJET N°II.C.4

AXE II : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population

	Intégrer des espaces ludiques permettant de développer l'offre existante												
Définition	Favoriser les pratiques ludiques par une offre étendue de jeux et jouets. Définir des espaces dédiés aux pratiques ludiques et mettre en place un fonds tournants de jeux et jouets sur l'ensemble du réseau												
Etat des lieux	Offre ludique à la bibliothèque d'Illats avec fonds de jeux et jouets en consultation sur place et organisation d'après-midi jeux vidéo rencontrant du succès. Problématique de place à Illats pour développement de ce service. Partenariats avec la ludothèque de Créon.												
Pistes d'actions	Consolider la particularité jeux de la bibliothèque d'Illats												
	Déployer l'offre ludique sur d'autres structures par la mise en place d'un fonds tournant												
	Mutualiser les moyens d'animation en direction des familles ; Intégration des jeux au catalogue												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Professionnaliser l'accompagnement à une offre ludique par des formations auprès de ludothécaires												
	Fiche : I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna												
	Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau Fiche II.C.3 : Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population												
Calendrier	Année	2025											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Association Créon Biblio.gironde												

III. Promouvoir la diversité culturelle

Ce que veut le public : « Nous souhaiterions que les bibliothèques s'adaptent aux nouvelles pratiques culturelles, qu'elles soient des lieux ouverts pour les pratiques amateurs, les échanges et l'exercice de la citoyenneté. »

La promotion de la diversité culturelle s'appuie notamment sur la défense des droits culturels en bibliothèque.

Texte fondateur, daté de 1993 : La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels

La Déclaration de Fribourg définit huit droits culturels, qui désignent « *les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule et en commun, de choisir et d'exprimer son identité et de participer aux références culturelles comme à autant de ressources qui sont nécessaires tout au long de sa vie à son processus d'identification, de communication et de création* ».

Il met en avant trois actions essentielles : accéder et connaître, pratiquer, contribuer.

Il s'agit de culture dans une acception plus large que les arts et lettres, qui comprend l'ensemble des savoirs et des modes de vie, les croyances, les langues, les institutions, etc. Nul n'est donc éloigné de la culture, puisque tous en sont porteurs et contributeurs. Or, les différentes cultures ne bénéficient toujours pas d'une égale considération.

Ce que cela implique pour la lecture publique :

- De permettre l'exercice des droits culturels de chaque personne en se positionnant en lieu facilitant la participation de la vie en société ;
- De pouvoir inventer des alternatives pour la rendre plus démocratique.

De fait, chacun a le droit de pouvoir choisir et partager ses affinités et ses pratiques culturelles dans le respect de chacun, de connaître et comprendre des œuvres, des patrimoines et des savoirs et de développer un regard critique sur ceux-ci. Les bibliothèques doivent soutenir la possibilité de se former et de transmettre ses connaissances, de créer et d'accéder à la vie culturelle mais aussi d'être associés aux décisions. Les bibliothèques et la mission de lecture publique développent alors des activités de proximité aussi bien avec des artistes, des citoyens, des pouvoirs publics ou des associations, en se positionnant comme lieux de rencontres, de découverte, d'expérimentation, d'émancipation et de participation.

Cet axe repose sur trois pistes de travail :

- **Promouvoir la richesse des collections et des animations**
- **Introduire des pratiques participatives**
- **Favoriser l'usage des bibliothèques par tous**

A. Promouvoir la richesse des collections et des animations

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Positionner les bibliothèques en lieu de formation
2	Développement du E-sport
3	Organiser la valorisation des collections et encourager l'autonomie des publics



FICHE PROJET N°III.A.1

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Promouvoir la richesse des collections et des animations

Positionner les bibliothèques en lieu de formation													
Définition	Positionner les bibliothèques en tiers lieu pouvant accueillir des ateliers et formations de groupes Donner une large place à l'autoformation accompagnée												
Etat des lieux	Lieu ressource, la bibliothèque accueille naturellement les usagers en quête de savoir, connaissances et réponses												
Pistes d'actions	Continuer à promouvoir les ressources en ligne Biblio Gironde et notamment la section « Tout apprendre »												
	Réserver une place à l'aide aux devoirs, mise à disposition des locaux en dehors des heures d'ouverture au public												
	Créer des temps d'échange, de partage de compétences et de connaissances, de savoir-faire												
	Prospecter des bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans la formation (ex : aide aux devoirs)												
	Proposer des rendez-vous réguliers d'initiation aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) avec les publics senior (possible lien avec le PAC)												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Proposer des ateliers suivis dans le temps, ateliers d'approfondissement												
	Fiche I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna												
	Fiche I.C.4 : Développer des propositions pour le public adolescent et jeune adulte												
	Fiche II.C.2 : Améliorer l'accueil de l'espace multimédia												
	Fiche III.B.3 : Proposer des cycles de rencontres thématiques												
	Fiche III.C.5 : Développer les pratiques numériques innovantes												
Calendrier	Année	2026											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Biblio.gironde												



FICHE PROJET N°III.A.2

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Promouvoir la richesse des collections et des animations

Développement du E-sport																											
Définition	Enrichir l'offre vidéoludique Offrir des moments et d'échange et de partage autour du jeu vidéo Sensibiliser, initier, faire découvrir le sport électronique																										
Etat des lieux	Tournois anciennement proposés lors des soirées jeu vidéo (Trackmania) Tournoi Mario Kart réalisé cette année au cinéma de Cadillac Tournois lors du Pixel Fest Participation au tournoi RocketBib depuis 2 ans Tournois GeoGuessr proposés auparavant le samedi après-midi																										
Pistes d'actions	Proposer à nouveau des tournois réguliers (soirées jeux vidéo et autres) sur des jeux divers avec des prix à gagner (bons d'achat) Participer à d'autres tournois interbibliothèques Lancer des partenariats autour de l'E-sport avec le service des sports et le cinéLux de Cadillac Proposer des tournois « innovants » : Mario Kart home circuit, Foot robots... Proposer un système de diffusion rassembleur et des temps forts lors des phases finales (vidéoprojecteur, cinéma, twitch...)																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche II.C.2 : Améliorer l'accueil de l'espace multimédia Fiche III.C.5 : Développer les pratiques numériques innovantes																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d1e7ff;">Année</td> <td colspan="12">2026</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d1e7ff;">Mois</td> <td style="background-color: #f8d7da;">1</td> <td style="background-color: #f8d7da;">2</td> <td style="background-color: #f8d7da;">3</td> <td style="background-color: #f8d7da;">4</td> <td style="background-color: #f8d7da;">5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2026												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2026																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	Ciné Lux Autres bibliothèques Associations, prestataires (lots)																										



FICHE PROJET N°III.A.3

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF A : Promouvoir la richesse des collections et des animations

Organiser la valorisation des collections et encourager l'autonomie des publics																											
Définition	Unification et uniformisation de la mise en valeur des collections sur le réseau, afin de permettre aux usagers de s'approprier les fonds.																										
Etat des lieux	<p>Signalétique interne et valorisation non uniformisées sur le réseau</p> <p>Différences existantes entre collections adultes et jeunesse</p> <p>Pas de protocole existant pour mise en valeur des nouveautés ou mise en valeur thématique. Valorisation des collections faible et irrégulière sur les canaux de communication numériques</p>																										
Pistes d'actions	<p>Définition d'une charte graphique pour le réseau</p> <p>Affichage uniforme des horaires dans toutes les bibliothèques</p> <p>Signalétique commune pour les fonds et les réseaux sociaux : les nouveautés et les mises en avant (tables thématiques, coups de cœur,).</p> <p>Solliciter la participation du public par le biais des comités de lecteurs, pour des mises en avant coup de cœur.</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna</p> <p>Fiche II.A.4 : Améliorer la visibilité des bibliothèques</p> <p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p> <p>Fiche III.B.1 : Développer la participation citoyenne</p>																										
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Année</td> <td colspan="12">2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">1</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">2</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">3</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">4</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">5</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">6</td> <td style="background-color: #4CAF50;">7</td> <td style="background-color: #4CAF50;">8</td> <td style="background-color: #4CAF50;">9</td> <td style="background-color: #4CAF50;">10</td> <td style="background-color: #4CAF50;">11</td> <td style="background-color: #ADD8E6;">12</td> </tr> </table>	Année	2024												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2024																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	Bilbio.gironde																										

B. Introduire des pratiques participatives

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Développer la participation citoyenne
2	S'investir dans l'accueil des publics en réinsertion (TIG)
3	Proposer des cycles de rencontres thématiques



FICHE PROJET N°III.B.1

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Introduire des pratiques participatives

Développer la participation citoyenne																											
Définition	<p>Développer la participation citoyenne au sein du RLP par la mise en place de conseil de structure. Lieu d'expression et de participation des usagers à la vie du réseau.</p> <p>S'inspirer du modèle de la bibliothèque de l'Heure Joyeuse en 1924, et du modèle BiblioRemix de Rennes.</p> <p>Développer des actions de consultation sur le fonctionnement et les services du RLP.</p>																										
Etat des lieux	<p>Développement en cours des conseils de structure au sein de l'ensemble des services de la CDC, porté par la chargée de coopération enfance, jeunesse et famille.</p>																										
Pistes d'actions	<p>Définir les contours de la participation citoyenne</p> <p>Développer des conseils de structure par publics visés</p> <p>Mettre en ligne un questionnaire pour les usagers (majoritairement QCM pour faciliter la récupération des données), afin qu'ils puissent donner leur avis en tout temps et suggérer des actions.</p> <p>Mise en place d'une exposition participative (sur le modèle de la bibliothèque des 7 Lieux de Bayeux)</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td style="width: 15%;">Année</td> <td colspan="12">2024</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td style="background-color: #c8a27d;">9</td> <td style="background-color: #c8a27d;">10</td> <td style="background-color: #c8a27d;">11</td> <td style="background-color: #c8a27d;">12</td> </tr> </table>	Année	2024												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2024																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	<p>Collèges, écoles</p>																										



FICHE PROJET N°III.B.2

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Introduire des pratiques participatives

S'investir dans l'accueil des publics en réinsertion (TIG)

Définition	Investir le service du RLP dans la mission selon la priorité de la stratégie nationale de prévention de la délinquance Accueillir la personne condamnée et veiller à sa bonne intégration au sein de l'équipe, l'accompagner dans la réalisation des tâches, s'assurer de sa présence conformément au planning et aux horaires fixés.												
Etat des lieux	Délibération en 2022 pour l'accueil des TIG.												
Pistes d'actions	Partenariat entre collectivité et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des personnes condamnées à une peine d'intérêt général (TIG)												
	Partenariat entre la collectivité et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour l'accueil de mineurs condamnés à une peine d'intérêt général												
	Formation et accompagnement du/des tuteurs/tutrices												
	Elaborer des fiches de poste évolutives pour les personnes accueillies												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna												
	Fiche II.B.1 : Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture												
Calendrier	Année	2027											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	SPIP												
	PJJ												
	AL Prado												



FICHE PROJET N°III.B.3

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF B : Introduire des pratiques participatives

Proposer des cycles de rencontres thématiques																											
Définition	Proposer sous forme de cycles des temps privilégiés entre public, bénévoles et équipe pro, pour discuter, échanger sur différents thèmes : geek échange, café philo, etc. Faire des bibliothèques du réseau des lieux d'échange, de débat et d'information.																										
Etat des lieux	Il a existé sur le réseau un temps d'échange sur le livre et la lecture (Livre échange) mais il y a aujourd'hui peu d'occasions de partager ses goûts et découvertes en matière de culture numérique, populaire ou d'échanger sur des sujets d'actualité.																										
Pistes d'actions	Geek échange : sur les nouveautés technologiques, jeux vidéo, lectures geeks, Mangas, culture populaire en général, etc. Café philo (outil possible, le jeu Discut) : proposer des rendez-vous réguliers, dans un cadre bienveillant, où les usagers peuvent discuter de sujets d'actualité Peut être adapté en Café Polar, Café BD, Café Lecture, etc. Etablir un calendrier de thématiques différentes sur plusieurs années et en alternant les rendez-vous de divers types Ouvrir des séances aux éditeurs, développeurs, professionnels... Solliciter des intervenants sur des sujets-clés ou en lien avec l'actualité.																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau Fiche III.A.1 : Positionner les bibliothèques en lieu de formation Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2027</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2027												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2027																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	Intervenants professionnels																										

C. Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

NUMERO DE LA FICHE	PROJET
1	Création d'un « numérib » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)
2	Développer des actions intergénérationnelles innovantes
3	Faire voyager les bibliothèques sur le territoire
4	Création d'un lieu dédié à la parentalité, à l'intergénérationnel et aux jeux pour les tout-petits
5	Développer les pratiques numériques innovantes



FICHE PROJET N°III.C.1

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

	Création d'un « numérialab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)												
Définition	<p>Atelier pouvant être itinérant, mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur ainsi que du matériel numérique dans un objectif de découverte, d'initiation et de création.</p> <p>Développer des actions en direction des publics jeunes et âgés isolés</p> <p>Poursuivre la sensibilisation et la formation aux outils numériques et à l'univers des fablabs.</p> <p>Exploiter la réalité virtuelle pour promouvoir des lieux d'intérêt sur le territoire, rendre visible des sites non accessibles aux publics empêchés</p>												
Etat des lieux	<p>Les bibliothèques ont pour vocation la promotion et l'accompagnement des pratiques culturelles numériques.</p> <p>Le réseau de lecture propose déjà par le biais d'animations et d'ateliers, des actions d'initiation à la robotique, à la MAO, à la programmation...</p> <p>En 2023, le RLP obtient une subvention Grandir en milieu rural pour soutenir l'achat de matériel numérique (casque VR, imprimante 3D multifonctions et mobile adaptée à l'itinérance)</p>												
Pistes d'actions	<p>Création d'un espace de création numérique citoyen sur le modèle des fablabs</p> <p>Mettre à disposition le matériel du NumériLab en accès libre dans les bibliothèques (fabrication de pièces avec imprimante 3D,etc)</p> <p>Initiation à différentes pratiques numériques (modélisation 3D, réalité virtuelle, programmation, captation de vidéo à 360°, etc.)</p> <p>Découverte du territoire par la réalité virtuelle : établir une liste de lieux difficiles d'accès ou non ouverts au public, en lien avec des associations patrimoniales, pour captation d'une vidéo à 360°.</p> <p>Proposer des visites virtuelles des lieux filmés, éventuellement hors les murs ou en ligne.</p>												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.B.3 : Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant</p> <p>Fiche III.C.5 : Développer les pratiques numériques innovantes</p>												
Calendrier	Année	2023											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Collège Bibliogironde CAF, MSA Cap Sciences												



FICHE PROJET N°III.C.2

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

Développer des actions intergénérationnelles innovantes

Définition	Faire de la bibliothèque un lieu de rencontre pour tous et vecteur de lien social autour des loisirs au-delà de la lecture et du numérique.												
Etat des lieux	Pas ou peu de place disponible dans les différentes bibliothèques du réseau (locaux inadaptés ou partagés). Pas de partenariats établis à l'heure actuelle avec des associations locales. Existence d'une ressourcerie sur le territoire (Cadillac)												
Pistes d'actions	Travailler avec des associations créatives ou des particuliers amateurs : tricot, couture, club de lecture, bricolage, jardinage, musique, etc. Ateliers qui peuvent donner lieu à des projets de décoration en bibliothèque (Yarn bombing) Envisager le prêt de matériel en lien avec ces ateliers Faire un partenariat avec l'association Lire et Faire Lire, dont l'ambition est de forger un lien intergénérationnel (bénévoles de plus de 50 ans) et redonner une place aux seniors dans la citoyenneté. Proposer un temps fort : la Semaine Bleue (par exemple travail avec l'association Silver Geek, ou encore le projet de la médiathèque de la manufacture de Nancy, "La République à l'échelle de Notre Maison")												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche I.C.2 : S'inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC Fiche II.B.1 : Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture Fiche II.B.3 : Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant Fiche III.A.1 : Positionner les bibliothèques en lieu de formation Fiche III.C.1 : Création d'un « numérlab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)												
Calendrier	Année	2025											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	Associations locales (ressourceries, tricot, musique, etc.) EHPAD, RPA, MAS St Michel de Rieufret, etc.												



FICHE PROJET N°III.C.3

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

Faire voyager les bibliothèques sur le territoire																											
Définition	Renforcer le maillage territorial par des actions en dehors des bibliothèques du réseau, notamment dans des communes qui n'ont pas de structure. Imaginer de nouvelles formes de hors les murs, notamment pour les communes sans structure																										
Etat des lieux	Actions hors les murs existantes : <ul style="list-style-type: none"> - Lectures en crèche, - Portage de livres à domicile, - Animations Jeux set et livres sur CAP 33, - Animation de l'espace Petits Petons sur le festival Rues et Vous, - Jeux vidéo sur grand écran au CinéLux, - Animation sur le Pixel Fest. 																										
Pistes d'actions	<p>Poursuivre les actions interservices (Présence sur CAP 33, Rues et Vous, Pixel Fest, etc.)</p> <p>Développer ou réactiver d'autres partenariats hors les murs pour des animations (ateliers au Foyer ADAPEI de St Michel de Rieufret, lectures en RPE, PMI, lectures dans les aires d'accueil de gens du voyage, etc.)</p> <p>Créer une malle avec une offre minimale (jeux et livres) qui puisse être prêtée aux communes ou associations, ou utilisée par l'équipe bénévole et professionnelle du réseau (cf. malles Bibliothèques Sans Frontières)</p> <p>Mettre en place un bibliobus avec prêt de documents dans les communes éloignées (cf. African Book Truck)</p>																										
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche II.A.1 : Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP</p> <p>Fiche II.A.2 : Réinterroger les lieux d'accueil du réseau</p> <p>Fiche II.B.1 : Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture</p> <p>Fiche III.C.2 : Développer des actions intergénérationnelles innovantes</p>																										
Calendrier	<table border="1"> <tr> <td>Année</td> <td colspan="12">2027</td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>11</td> <td>12</td> </tr> </table>	Année	2027												Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Année	2027																										
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
Partenaires	Foyer ADAPEI de St Michel de Rieufret, EHPAD, Communes, associations, département																										



FICHE PROJET N°III.C.4

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

	Création d'un lieu dédié à la parentalité, à l'intergénérationnel et aux jeux pour les tout-petits												
Définition	Proposer un lieu spécifique, pluridisciplinaire, adapté aux tout-petits et à leur environnement.												
Etat des lieux	<p>Il y a une majorité de familles avec enfants sur le territoire de la CDC et une forte demande pour des actions et des espaces consacrés à la parentalité, la petite enfance et l'intergénérationnel.</p> <p>Actuellement, sur le réseau, les bibliothèques de Podensac, Preignac et Landiras consacrent un espace du rayon jeunesse à la petite enfance, et il existe un temps d'animation dédié avec le P'tit Mois (mars-avril). La majorité des bibliothèques du réseau n'a pas d'espace dédié à la petite enfance.</p>												
Pistes d'actions	<p>Définir un lieu pour le projet : bibliothèque existante ou nouveau lieu, rive gauche ou rive droite (critères : temps de trajet, publics, besoins)</p> <p>Monter un projet : livres, mobilier spécifique (chauffe-biberon, coin allaitement, transat...), jeux, aménagements spécifiques pour le soin et l'éveil des tout-petits (éveil musical, couleurs,)</p> <p>Constituer un dossier de subvention (label préconisé : Ici Bébé Lit)</p> <p>Constituer un partenariat pluridisciplinaire avec des professionnels de la petite enfance, pour co-créeer et/ou co-animer l'espace parentalité</p>												
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	<p>Fiche I.A.2 : Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau</p> <p>Fiche I.B.4 : S'adapter aux nouvelles pratiques en s'appuyant sur le référentiel métier du rapport Orsenna</p> <p>Fiche I.C.2 : S'inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC</p> <p>Fiche I.C.3 : Mener des actions en lien avec les partenaires sociaux et la petite enfance</p> <p>Fiche II.A.2 : Réinterroger les lieux d'accueil du réseau</p> <p>Fiche II.C.1 : Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau</p> <p>Fiche II.C.3 : Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population</p>												
Calendrier	Année	2028											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Partenaires	<p>Relais Petite Enfance</p> <p>Biblio.gironde</p> <p>Crèches</p>												



FICHE PROJET N°III.C.5

AXE III : Favoriser l'accès à la culture et aux services

OBJECTIF C : Favoriser l'usage des bibliothèques par tous

Développer les pratiques numériques innovantes	
Définition	Médiation numérique : encourager l'expression et la créativité à travers le numérique, faire découvrir des ressources et dispositifs numériques innovants aux usagers et les accompagner dans leur utilisation.
Etat des lieux	Présentation/exhibition de dispositifs innovants et ludiques lors d'animations : réalité augmentée, robotique, VR, créations d'images avec l'IA, MAO, initiation au code sans écran pour les plus petits... Serveur en ligne Minetest « crée ta bibliothèque » Participation à la Quinzaine du Numérique et au Pixel Fest chaque année Veille et médiation autour d'applications et du jeu vidéo indépendant
Pistes d'actions	Proposer un accès à la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) dans l'espace multimédia Proposer des ateliers d'initiation à la programmation à travers la robotique et la création de jeux vidéo Encourager la pratique des jeux et logiciels créatifs type « bac à sable » lors d'animations. Exposer et mettre en valeur les créations des participants. Intégrer des dispositifs innovants (robots, réalité augmentée) dans les animations déjà existantes (ex : soirées jeux vidéo) Encourager la pratique de la science participative Promouvoir plus souvent des ressources, applications et jeux vidéo indés (coups de cœur, sélections...)
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)	Fiche II.C.2 : Améliorer l'accueil de l'espace multimédia Fiche III.A.2 : Développement du E-sport Fiche III.B.3 : Proposer des cycles de rencontres thématiques Fiche III.C.1 : Création d'un « numérlab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR)
Calendrier	Année : 2026 Mois : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Partenaires	Bibliogironde (prêt de matériel)

IV. Calendrier

Cf. Document PCSES Partie II/II

GOVERNANCE DU PCSES

Le PCSES est organisé en mode projet et selon les étapes suivantes :

- Dans le mois qui précède le lancement d'un projet, la cheffe de service désigne le chef de projet.
- Puis ce dernier propose dans un délai d'un mois - à la validation de la cheffe de service - une fiche projet reprenant la fiche projet du PCSES, et complétée par différents éléments comme la constitution d'une équipe projet, la désignation des personnes / services ressources, un calendrier de réalisation et une estimation budgétaire.
- Un point est également réalisé toutes les 3 à 6 semaines entre la Cheffe de service, la cheffe de projet PCSES et le chef de projet pour faire un état des lieux de l'avancée

Deux comités techniques auront lieu par an (juin & décembre). Ils seront composés de :

- La cheffe de service et la cheffe de projet PCSES
- Les chefs de projets concernés par les projets en cours

Les comités techniques auront pour mission l'évaluation des indicateurs - définis dans chaque fiche projet - et de leur fiabilité.

Enfin, deux comités de pilotage seront également organisés par an (juin & décembre) et à la suite des comités techniques. Ils seront composés de :

- Un(e) représentant(e) de la DRAC
- Un(e) représentant(e) de biblio.gironde
- Quatre représentants de la Commission Culture
- Le Président de la CDC Convergence Garonne
- Le Vice-Président élu à la Culture
- Le Directeur des Services à la Population
- La cheffe de service et la cheffe de projet PCSES

La réalisation d'un Contrat Territorial Lecture (CTL) permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture, et de déployer les axes du PCSES grâce notamment au soutien de la DRAC.

L'élaboration de ce CTL est inscrite dans le calendrier comme un des premiers projets mis en œuvre dans le cadre de ce PCSES.

Également ce PCSES devra faire l'objet d'un bilan à part entière au premier semestre 2028 et permettra ainsi de travailler sur le prochain.

CONCLUSION

La communauté de communes Convergence Garonne se dote ainsi d'un premier projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la période 2023-2028, fruit d'une réflexion collective, rédigé à partir du diagnostic culturel, des orientations des élus, de l'engagement des bénévoles, de la population et des professionnels et du dialogue avec les partenaires du territoire. Il s'intègre dans la politique culturelle de la collectivité et défend l'intérêt général et l'épanouissement individuel et collectif au sein du territoire.

Ce projet répond à la nécessité de réaffirmer l'importance des bibliothèques au sein du territoire, de leurs enjeux et des missions des équipes de professionnels et de bénévoles.

Equipement de proximité favorisant le dialogue, le vivre-ensemble et l'échange, autour de la lecture, la culture et le numérique, les bibliothèques sont des vecteurs essentiels de l'émancipation par la culture

Les équipes de la médiathèque, volontaires et professionnelles, seront amenés à faire évoluer leurs pratiques, au regard des attentes formulées par les citoyens participants et des évolutions du métier

Le réseau de lecture publique s'appuiera sur des services innovants, une implication et participation des publics et une intégration dans la vie locale, une mutualisation des espaces et des moyens humains et financiers.

Le réseau sera ainsi un espace public porteur d'un vrai projet de société : tisser du lien social et vivre ensemble de part et d'autre de la Garonne.

Nous tenons à remercier toute l'équipe du RLP, bénévoles et professionnels, pour leur engagement, ainsi que les élus pour nous avoir accompagnés sur cette année d'élaboration du PCSES.

Nous remercions également la DRAC et biblio.gironde pour leur accompagnement et leurs précieux conseils.

ANNEXES

A.	Compte-rendu de la réunion de lancement du PCSES	85
B.	Délibération n°D2023-74 modifiant l'intérêt communautaire	89
C.	Typologie des bibliothèques de l'Association des Bibliothèques Départementales	91
D.	Etude bâtiminaire des bibliothèques du réseau	92
E.	Tableau des principales dépenses au budget du réseau de lecture publique	94
F.	Tableau des moyens de communication du RLP	95
G.	Tableau des horaires du réseau de lecture publique	96
H.	Charte des collections du réseau de lecture publique de l'ex-CDC de Podensac de 2012	97
I.	Statistiques détaillées des fonds pour les années 2019 à 2022	101
J.	Statistiques détaillées du nombre d'usagers inscrits et des emprunts réalisés de 2019 à 2022	104
K.	Charte d'action culturelle du réseau de lecture publique de l'ex-CDC de Podensac de 2012	108
L.	Tableau des flyers de toutes les animations réalisées par le réseau de lecture publique sur l'année 2022	114
M.	Questionnaire à destination des usagers du réseau de lecture publique	115
N.	Questionnaire à destination des non usagers du réseau de lecture publique	122
O.	Modèle de fiche projet	128

A. Compte-rendu de la réunion de lancement du PCSES

Compte-rendu du COPIL de lancement du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du Réseau de Lecture Publique

15 septembre 2022

Etaient présents (21 participants) :

- BELTRAMO Philippe, conseiller municipal délégué à la Culture à Cadillac
- BERTIN Catherine, maire d'Escoussans
- BRIANT Marlène, coordinatrice de l'action culturelle du réseau de lecture
- DODU-GALAN Cathy, bibliothécaire à la Bibliothèque Départementale (BiblioGironde)
- DOS SANTOS Laurence, premier adjoint à Escoussans
- GAUTHIER Jérôme, Vice-Président pour la Lecture Publique, la Culture, la Vie associative et le Sport
- GLEYROUX Florence, agent de bibliothèque
- LACASSAGNE Meggy, responsable des collections adultes
- LEJEAN Françoise, conseillère municipale à Budos
- LOT Julien, intervenant artistique
- MALSCH Marie-Louise, bibliothécaire bénévole à Illats
- MARTOS Xavier, médiateur numérique
- MAZZI Patrick, conseiller municipal à Rions
- MERY Valérie, agent de bibliothèque
- NORMAND Sylvie, agent de bibliothèque
- PEANT Coralie, bibliothécaire à la Bibliothèque Départementale (BiblioGironde)
- RAPIN Laetitia, agent de bibliothèque
- ROBERT Florent, directeur des services à la population
- ROUSSEL Juliette, agent de bibliothèque
- ROYERE Juliette, responsable des collections jeunesse et cheffe de projet
- VETIER Claude, bibliothécaire bénévole à Portets

Le contexte

Actuellement, le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Convergence Garonne compte 9 bibliothèques (Barsac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron) concentrées sur la rive gauche. Il existe également 6 bibliothèques municipales qui ne font pas partie du réseau, localisées sur la rive droite (Cadillac, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Paillet, Rions, Ste-Croix-du-Mont).

Pourquoi faire un projet de service ?

- Deux études ont été faites sur le réseau de lecture publique :
 - Emergence Sud (2015, création du réseau)
 - ABCD (2019)
- Une réactualisation nécessaire, compte tenu :
 - du renouvellement de l'équipe

- d'un contexte nouveau influencé par la pandémie
- d'un cadre budgétaire contraint.

Quel est le but de ce projet ?

Etablir un document-cadre réalisant un diagnostic et fixant les objectifs pour les 5 prochaines années. A noter, le PCSES est un document obligatoire pour monter des projets avec subventionnement.

Présentation du PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social)

Le projet de service et le PCSES sont des référentiels, des documents guides, auxquels chacun, quelle que soit sa place (élu, professionnel, bénévole) doit se référer.

Qu'est-ce qu'un PCSES ?

- Un document de moyens : avec qui, avec quoi agissons-nous ?
- Un document d'intentions : pourquoi (pour quelles raisons) faisons-nous ce projet ?
- Un document stratégique : dans quel environnement agissons-nous, comment en tenir compte ?
- Un document d'objectifs : pour quoi (dans quel(s) but(s)) agissons-nous ?
- Un document d'organisation : comment faire ce projet, comment suivre son évolution une fois le PCSES rédigé ?

Des mots-clés essentiels :

- **Service public** : il doit rester notre objectif principal
- **Transparence** : envers les équipes, les élus, les bénévoles et les usagers
- **Communication** : tous les membres du projet doivent pouvoir suivre son évolution, et donner leur avis sur les différentes étapes avant les phases de validation
- **Esprit critique** : il faut avoir un regard critique sur le réseau, rester objectif pour formuler une critique constructive

Embarquement avec BiblioGironde

Cathy Dodu Galan et Coralie Péant, de BiblioGironde, ont utilisé la métaphore du bateau en mer avec une île au trésor en vue qui représente l'objectif à atteindre. Cette métaphore permet de représenter la motivation et l'implication de chacun.

L'île symbolise le projet abouti, et le bateau son évolution, avec tous les membres à son bord. En fonction de comment chacun se positionne (sur la vigie, sur la proue, en train de sauter à l'eau...), l'idée est d'exprimer sa motivation ou son anxiété, ses questionnements, son ressenti. Cet atelier a pour but de rassurer les membres du projet, sur le fait que c'est un travail d'équipe et que chacun, avec ses compétences et ses points de vue, y a sa place.

Présentation du projet de consultation des usagers avec la compagnie Ezika

Il s'agit d'un projet à destination des usagers du réseau et habitants du territoire. Le but est d'interroger le volet action culturelle et animation du service Lecture publique, ainsi que l'offre actuellement proposée. La question principale sera : *Qu'aimeriez-vous trouver dans votre réseau de bibliothèques intercommunales ?*

Le calendrier du projet de consultation figure sur le powerpoint, à la 9^e diapositive.

Pour ce projet, nous serons accompagnés par une compagnie artistique locale, [EZIKA](#).

- Une consultation ludique et décalée, pensée en fonction du territoire et à destination des usagers et des habitants,
- Objectif : connaître les envies des usagers et des habitants
- Méthode employée : un micro-trottoir dans les bibliothèques, pendant le Pixel Fest et sur les marchés de Portets et Cadillac
- En interne, développement du questionnaire utilisé par la compagnie, afin d'alimenter la réflexion sur les bibliothèques et pas seulement la partie action culturelle.

Les données recueillies nous permettront :

- D'enrichir et nourrir la réflexion menée dans le cadre du PCSES en vue de proposer un offre adaptée aux usagers du réseau.
- De réaliser, à partir de la matière collectée, un outil de communication (audio et vidéo) présentant le réseau de bibliothèques intercommunal et l'offre proposée.

Présentation du planning et des groupes de travail

La réalisation et la rédaction du PCSES se fera sur un an, de septembre 2022 à septembre 2023, avec deux passages en Commission Culture (décembre et juin) et une proposition au le conseil communautaire en juillet 2023.

L'état des lieux (ou analyse de l'existant) se fera d'octobre à novembre, après quoi la Commission pourra se prononcer sur les grands objectifs à travailler.

- 1. Tout d'abord, l'état des lieux, d'octobre à novembre 2022 :** les membres du projet seront divisés en deux groupes, avec trois thématiques de travail chacun. Pendant deux mois, chaque groupe se réunira trois fois, à deux semaines d'intervalle, puis une quatrième fois tous ensemble le 1^{er} décembre.

Si tous les membres d'un groupe ne peuvent être présents, ce n'est pas grave : les informations et documents leur seront transmis au fur et à mesure.

		Groupe n°1 : équipements et espaces, collections, équipes et partenaires	Groupe n°2 : action culturelle et services, communication et budget, statistiques et publics	
Participants	Animation	Juliette Royere		
	Consultation	Cathy Dodu-Galan et Coralie Péant		
	Elus		Jérôme Gauthier	Laurence Dos Santos
			Patrick Mazzi	Patrick Mazzi
			Philippe Beltramo	
			Catherine Bertin	
	Juliette Roussel	Florence Gleyroux		

	Professionnels	Sylvie Normand	Valérie Méry
		Meggy Lacassagne	Xavier Martos
		Laetitia Rapin	Marlène Briant
	Bénévoles	Marie-Louise Malsch	Claude Vétier

Le calendrier des dates de rendez-vous se trouve sur le powerpoint : le groupe n°1 se réunira le jeudi après-midi de 14h à 16h, le groupe n°2 les mardi et mercredi matin (10h à 12h).

Un premier exemple des questions abordées dans les différentes thématiques se trouve sur le powerpoint (diapositives 13 et 14). Il est essentiel que l'on retrouve dans les deux groupes des membres de l'équipe salariée, des bénévoles, et des élus.

2. Une fois ces objectifs définis, de janvier à avril, le travail consistera à les décliner en actions réalisables et réalistes, et à déterminer les moyens pour mettre en œuvre ces actions. Après validation, les actions décrites dans le PCSES pourront être réalisées au fil des cinq années suivantes, voire se poursuivre au-delà.
3. Présentation à l'autorité tutelle
4. Réalisation sur les 5 années suivantes

B. Délibération n°D2023-74 modifiant l'intérêt communautaire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 Mai à 17h30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à RIONS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 25 Mai 2023

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Bernadette CARDON, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Laurence DUCOS, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Jean Marc PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents : Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Patrick EXPERT (Supplée Bernadette CARDON), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Patricia PEIGNEY, Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Denis PERNIN (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Mariline RIDEAU (Pouvoir Thomas FILLIATRE).

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULÉ

<u>Membres en exercice</u> : 43	<u>Votés</u> :
<u>Présents</u> :37	<u>Exprimés</u> :42
<u>dont suppléants</u> :1	<u>Abstentions</u> :0
<u>Absents</u> :6	
<u>Pouvoirs</u> :5	
	<u>POUR</u> :41
	<u>CONTRE</u> : 1 (Michel LATAPY)

Le Quorum est atteint.

D2023-74 : ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme GAUTHIER

En application de ses statuts en vigueur, la communauté de communes est compétente en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ainsi qu'en matière de « service d'animation du réseau communautaire de bibliothèques ».

A ce jour, l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels est défini ainsi :

« Equipements Culturels d'intérêt communautaire »

Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels répondant aux critères suivants :

- Les bibliothèques du réseau de lecture publique communautaire dont les bâtiments sont utilisés en totalité pour le service de lecture publique ;
- Les équipements culturels réalisés ou restructurés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Sont d'intérêt communautaire la liste des équipements culturels suivants :

- La médiathèque de Podensac ;
- La bibliothèque de Barsac ;
- Les bibliothèques ou médiathèques futures intégrées au réseau de lecture publique de la Communauté de communes. »

Il est proposé de modifier cette définition pour que la bibliothèque de Barsac n'y figure plus. En effet l'équipement étant fermé au public depuis 2020, il est proposé de le restituer à la commune.

Ainsi la nouvelle définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipement culturel serait le suivant :

Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels répondant aux critères suivants :

- Les bibliothèques du réseau de lecture publique communautaire dont les bâtiments sont utilisés en totalité pour le service de lecture publique ;
- Les équipements culturels réalisés ou restructurés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Sont d'intérêt communautaire la liste des équipements culturels suivants :

- La médiathèque de Podensac ;
- Les bibliothèques de Budos, Cérons, Illats, Landiras, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra, dans un délai maximum de 9 mois, procéder à l'évaluation des charges transférées à la commune liées à cet équipement. Son rapport devra ensuite être approuvé par l'ensemble des communes membres.

Enfin, une fois le rapport de la CLECT approuvé par l'ensemble des communes membres, il conviendra que le conseil communautaire et le conseil municipal de Barsac se prononcent par délibération concordantes sur le montant révisé de l'attribution de compensation de la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1321-1 et suivant, L 5211-17 et L 5214-16 ;

VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Barsac est fermée au public depuis 2020 ;

Ayant entendu les explications de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » qui sera désormais définie comme suivant :

Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels répondant aux critères suivants :

- Les bibliothèques du réseau de lecture publique communautaire dont les bâtiments sont utilisés en totalité pour le service de lecture publique ;
- Les équipements culturels réalisés ou restructurés sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Sont d'intérêt communautaire la liste des équipements culturels suivants :

- La médiathèque de Podensac ;
- Les bibliothèques de Budos, Cérons, Illats, Landiras, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron

DIT que l'intérêt communautaire se définit désormais, à l'échelle de la communauté de communes, comme ci-annexé.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Patrick SOULE

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, JOCELYN DORE

Signé électroniquement par : Jean-Patrick Soule
Date de signature : 06/06/2023
Qualité : Parapporteur Convergence Garonne - Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jocelyne Dore
Date de signature : 07/06/2023
Qualité : Parapporteur Convergence Garonne - Président



MISE EN LIGNE LE :

C. Typologie des bibliothèques de l'Association des Bibliothèques Départementales

Les critères de la typologie de l'Association des Directeurs de Bibliothèques
 Départementales de Prêt (ADBDP)

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Bibliothèque Niveau 1 (1)	Bibliothèque Niveau 2	Bibliothèque relais Niveau 3		
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / hb	1 € / hb	0,50 € / hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
Personnel	1 agt cat. B fil. cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié (2) / 2 000 hb	1 salarié qualifié (2)	Bénévoles qualifiés (3)		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m ² / hb 100 m ²	0,04 m ² / hb 50 m ²	25 m ²		

Notes

[\(1\)](#) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

[\(2\)](#) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hb, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

[\(3\)](#) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP

D. Etude bâimentaire des bibliothèques du réseau

La BI de Barsac est fermée depuis mars 2020. En cause un état délabré, des murs remplis d'humidité, notamment dans une des salles dédiées à la jeunesse et des sanitaires dans un état de vétusté avancé.

Le montant estimé des travaux pour une réhabilitation du bâtiment s'élèverait à 392 600€ (estimation en 2014, d'après l'étude menée par GPA Architectes) et ne peut être supporté ni par la commune, ni par la CDC. Cependant, les BI de Preignac et d'Illats sont suffisamment proches pour offrir une alternative.

Une action menée par le service a permis de redistribuer les livres (déc. 2022) et d'éviter un maintien du chauffage pour assurer leur préservation.

La BI de Portets présente un problème potentiel de portance de plancher alors que la majorité des espaces se déploie à l'étage. Par précaution, les documentaires adultes ont été retirés. Ce problème technique impacte donc l'offre de services, et nécessite des investigations plus poussées.

L'étude bâtiment mentionne également :

- Les éléments de façades pleins ne présentent pas de désordre visible (aucune fissure apparente sur les façades pierre). Mais les éléments menuisés bois ou aluminium vitrés de l'étage sont de faible qualité : notamment, la façade bois présente des désordres significatifs (petits bois cassés, infiltrations d'eau et d'air).
- Des traces d'infiltrations d'eau ont été repérées sur les plaques de faux-plafonds. Il s'agit des conséquences du défaut d'étanchéité des façades, mais également certains points faibles de la couverture ou des ouvrages de zinguerie.
- A l'étage, le plafond est partiellement dégradé, avec une zone remise en état suite à un sinistre d'infiltrations en toiture.
- Le sol souple de la grande salle est en mauvais état au droit des menuiseries extérieures bois qui n'assurent plus l'étanchéité à l'air et à l'eau.

A la BI d'Illats, plusieurs interventions sont préconisées par l'étude bâimentaire :

- L'état général de finition des locaux est vétuste mais reste fonctionnel. Une réfection notamment des ouvrages bois altérés (blocs-porte, plinthes, habillage de jambages intérieurs, etc.) est à prévoir. La mairie prévoit actuellement de refaire les ouvertures.
- Les installations électriques et de plomberie sont vétustes. La mise en conformité de l'installation électrique nécessite une réfection globale de l'installation.
- Le coin sanitaire est plutôt vétuste.
- Le local « chaufferie » n'est pas isolé par coupe-feu du reste des autres locaux. Cette bibliothèque ne comporte pas de blocs de sécurité ou de balisage des issues dans la salle des enfants notamment, ni de porte coupe-feu, notamment au droit des liaisons avec le reste du bâtiment (et plus particulièrement avec les locaux dédiés à l'école).

Sur le réseau, l'étude bâimentaire 2015-2016 a relevé que les 6 bâtiments inspectés ne respectent pas la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) :

- Barsac : Le palier extérieur, les dimensions de portes et les aménagements intérieurs, notamment pour les sanitaires, ne correspondent pas à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Cérons : il faudrait procéder au remplacement de menuiseries, y compris pour l'entrée, afin d'avoir des ouvrants de 0,90 m de largeur libre. Des travaux d'ampleur sont à prévoir pour une mise aux normes.

- Illats : Les dimensions de portes et les aménagements intérieurs, notamment pour les sanitaires, ne répondent pas à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Portets : Le seuil de la porte d'entrée a été traité pour l'accès PMR. Mais, la porte d'entrée n'est pas totalement adaptée à tous les handicaps. Le sanitaire ne répond pas à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'étage de la bibliothèque n'est pas accessible pour les PMR (un escalier d'accès uniquement).
- Pujols-sur-Ciron : Le seuil extérieur et la dimension de portes ne correspondent pas à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cette situation est toujours actuelle.

E. Tableau des principales dépenses au budget du réseau de lecture publique

BUDGET REALISE DE 2018 A 2022														
DEPENSES														
	2018			2019			2020			2021			2022	
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
	Fonctionnement													
Livres, CD, DVD	60 000,00 €	57 365,31 €		59 500,00 €	59 077,56 €		52 500,00 €	51 015,27 €		52 500,00 €	52 424,00 €		45 000,00 €	48 057,29 €
Revues	7 000,00 €	6 794,96 €		7 500,00 €	6 841,27 €		6 800,00 €	5 455,05 €		7 200,00 €	4 552,35 €		7 500,00 €	6 177,41 €
Animations	17 450,00 €	12 955,10 €		14 800,00 €	11 030,48 €		12 100,00 €	2 996,06 €		11 300,00 €	4 414,74 €		10 900,00 €	8 462,14 €
Transports scolaires	5 000,00 €	4 353,00 €		4 800,00 €	3 124,00 €		3 900,00 €	1 708,48 €		2 500,00 €	1 442,00 €		2 500,00 €	2 267,00 €
Fournitures et petits équipements	7 050,00 €	6 908,81 €		7 350,00 €	3 275,02 €		7 340,00 €	6 771,21 €		5 890,00 €	3 588,21 €		5 700,00 €	6 111,20 €
Maintenance logiciel	*	8 108,08 €		*	8 019,44 €		8 364,00 €	8 435,92 €		7 000,00 €	8 363,92 €		7 022,94 €	11 649,21 €
Personnel	357 190,16 €	383 776,05 €		398 428,94 €	394 289,96 €		377 667,25 €	364 585,22 €		*	390 899,58 €		421 443,15 €	*
TOTAL		480 261,31 €			485 657,73 €			440 967,21 €			465 684,80 €			
	Investissement													
Mobilier	*	13 611,71 €		*	10 815,28 €		*	5 114,82 €		*	2 625,00 €		*	5 667,85 €
Informatique	*	53 924,65 €		*	350,40 €		*	0,00 €		*	0,00 €		*	2 185,83 €
	RECETTES													
	Fonctionnement													
Produit des services	1 000,00 €	3 125,75 €		1 000,00 €	4 537,54 €		130,00 €	362,00 €		*	1 839,06 €		*	**
Subventions	36 645,00 €	36 281,20 €		23 207,00 €	23 284,29 €		3 872,00 €	3 872,00 €		*	11 432,00 €		*	*
TOTAL		39 406,95 €			27 821,83 €			4 234,00 €			13 271,06 €			

* Non accessible à la réalisation du tableau

** Idem, toutefois la vente de livre a rapporté à elle seule 2181€

F. Tableau des moyens de communication du RLP

QUEL TYPE	QUEL SUPPORT	QUELLE INFO	QUEL PUBLIC
En ligne	Site Internet ou « portail » du réseau	Catalogue des collections en ligne, infos utiles, programme des animations	Usagers et non-usagers
	Lettre d'information mensuelle	Programme des animations	Usagers qui en font la demande
	Page Facebook	Animations, vie des bibliothèques du réseau	Public abonné à la page et aux pages des groupes et communautés qui relaient les publications
	Application Intramuros	Animations à venir, fermetures exceptionnelles	Usagers de l'application
	Mailing	Informations sur des animations précises Diffusion de la lettre d'information aux services de la CDC et aux correspondants de la presse locale	Usagers qui en font la demande Familles du territoire Relai dans les journaux (papier et en ligne)
	Youtube	Vidéos diverses, mais compte non utilisé depuis 2021	Relai sur les autres supports de communication. Peu de public directement via Youtube
	Google	Horaires, adresses, contacts	Usagers et non-usagers
Sur papier	Dépliant sur les horaires du réseau, déclinable en affiche	Horaires, adresses, contacts	Usagers et non-usagers
	Affiches et flyers des animations	Dates et horaires des différentes animations	Usagers et non-usagers Diffusion sur le réseau, chez les opérateurs culturels structurants du territoire, dans les commerces si possible/pertinent et via les services à la population de la collectivité

H. Charte des collections du réseau de lecture publique de l'ex-CDC de Podensac de 2012



CHARTRE DES COLLECTIONS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

I. Objet de la charte

La présente « Charte des collections », révisable tous les 3 ans, a pour objet de présenter les objectifs généraux du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Canton de Podensac, les grands principes de constitution et développement des collections ainsi que leurs modes d'organisation. Ce document adopté par le Conseil Communautaire fixe la politique documentaire du réseau. Il est complété par un plan de développement des collections établi pour 3 ans, renouvelable et modifiable, qui présente l'état des lieux des collections, les budgets prévisionnels et les grands principes de travail des acquéreurs.

L'ensemble de ces documents est consultable sur demande.

II. Missions du réseau de lecture publique

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes du Canton de Podensac est un service public.

Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la Charte des bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991) et le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994) et sont de trois ordres :

- la formation,
- l'information,
- la culture.

A cet effet, les services, ressources et collections du réseau sont développés avec les objectifs suivants :

- Entretien et développer la pratique de la lecture auprès de tous les publics. Il est nécessaire de s'appuyer sur des collections pluralistes, de niveaux d'accès et de compréhension variés, mises à jour régulièrement.
- Contribuer à l'épanouissement intellectuel des personnes en assurant l'accès aux différentes formes d'expression culturelle. Les bibliothèques et médiathèques sont des lieux de diffusion et de médiation, et contribuent à mettre en valeur des thématiques, des auteurs ou des œuvres écrites, visuelles ou sonores.
- Favoriser l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies (Internet, multimédia).
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels.
- Faire des établissements du réseau des lieux publics de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité.
- Favoriser le développement de l'esprit critique, et de fait l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.

III. Présentation du réseau de lecture publique

1. Contexte

Le réseau de lecture publique est à la fois :

- un service intercommunal intégré dans une collectivité publique.
- un service culturel : par la diversité de ses fonds, il permet l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information, en privilégiant les notions de qualité, de création, voire d'innovation.
- un service public : ouvert à tous les publics, il assure l'égalité d'accès aux services et aux ressources documentaires.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes du Canton de Podensac fait partie du réseau des bibliothèques de lecture publique de Gironde travaillant en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde. Ce partenariat fait l'objet d'une convention renouvelable tous les 3 ans.

Outre les services et actions proposés au sein des structures, le réseau propose des actions « hors les murs » en partenariat avec des acteurs locaux institutionnels ou associatifs.

2. La composition du réseau

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Canton de Podensac sera à terme composé de 13 structures, implantées sur chacune des communes du territoire afin de permettre un accès de proximité à l'ensemble des résidents du Canton.

Le réseau comptera une Médiathèque à Vocation Intercommunale (MVI) située à Podensac, trois Médiathèques de Proximité (MDP) situées à Barsac, Landiras et Portets, et neuf bibliothèques ou points-relais répartis entre Arbanats, Budos, Cérons, Guillos, Illats, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint Michel de Rieufret et Virelade.

3. Les collections

La composition des collections du réseau est détaillée dans le plan de développement des collections qui complète cette Charte.

La majeure partie des documents est en libre accès pour le public et peut être empruntée dans le respect des modalités données par le règlement intérieur du réseau. Quelques fonds spécifiques (documentation professionnelle, fonds thématiques, supports soumis à des droits d'exploitation restreints, etc.) sont réservés à l'usage d'un public particulier ou destinés à la consultation sur place uniquement.

IV. Politique documentaire

La politique documentaire du réseau de lecture publique est définie par des principes généraux de sélection, acquisition et élimination des documents évoqués ci-dessous.

Le plan de développement des collections s'inscrit dans la lignée de cette politique documentaire : il en est la concrétisation et mentionne les moyens budgétaires alloués aux équipes chargées de ce développement.

1. Principes généraux

Le réseau de lecture publique se doit de servir toutes les catégories de la population, sans exclusion, ni privilège.

A cet effet, les collections proposées par le réseau :

- doivent s'adresser à tous les publics, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, de statut social ; elles ne doivent donc pas être soumises à une censure politique, idéologique, religieuse, ni à des pressions commerciales.
- doivent permettre aux usagers de s'informer, de se former, de se cultiver, de se distraire.
- doivent tendre dans leur ensemble à l'encyclopédisme, à la diversité, au pluralisme et à l'universalité tout en restant variées dans leur niveau de difficultés ; elles n'ont pas vocation à satisfaire des intérêts professionnels ou spécialisés ; l'exhaustivité est exclue quel que soit le domaine concerné.
- doivent s'inscrire dans la durée sans négliger un renouvellement régulier afin d'assurer la qualité des textes et des images, l'actualité et l'exactitude des informations qui sont des critères prioritaires d'acquisition.
- doivent être mises en place dans un esprit de complémentarité des supports et des établissements ; les documents sont mobiles sur l'ensemble du réseau et représentent un ensemble cohérent correspondant aux missions du réseau et aux attentes et objectifs de la collectivité.

De ces principes généraux découlent plusieurs critères de sélection et d'acquisition, d'élimination et de rachat, sur lesquels les équipes du réseau s'appuient pour la mise en œuvre de la politique documentaire. Ces critères sont détaillés dans le plan de développement des collections qui complète ce document.

2. Élimination de documents

Des collections pertinentes et attrayantes impliquent des retraits réguliers de documents, voire des éliminations. Les critères d'élimination utilisés par les acquéreurs s'appuient sur des principes définis par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou (BPI) et prennent en compte :

- l'âge du document (information périmée, aspect désuet) ,
- l'état d'usure ou de salissure,
- une faible rotation du document.

Ces documents peuvent être placés en réserve ou éliminés définitivement des collections du réseau. Les éliminations sont soumises à des modalités et critères précis définis dans une délibération adoptée le 26 septembre 2011 par le Conseil Communautaire.

3. Demandes des usagers

Les suggestions d'acquisitions sont possibles par écrit. Un cahier de suggestions est à cet effet tenu à disposition des usagers. Les suggestions peuvent également être présentées par voie électronique, à destination des acquéreurs dont les coordonnées figurent sur le portail du réseau.

Les demandes des usagers sont systématiquement examinées par les acquéreurs, qui y répondent par écrit.

Les documents sont acquis s'ils correspondent à la politique documentaire du réseau telle que définie dans la présente charte, et s'inscrivent dans le cadre du plan de développement en cours.

4. Dons

Les dons d'organismes ou de particuliers sont acceptés à titre exceptionnel. Ils doivent correspondre à la politique documentaire du réseau telle que définie dans la présente charte et s'inscrire dans le cadre du plan de développement en cours.

Les bibliothécaires se réservent le droit de ne pas proposer les dons en libre accès, voire de les orienter vers d'autres établissements afin de préserver la cohérence des fonds.

V. Fournisseurs

Le choix des fournisseurs fait l'objet d'un appel d'offres valable un an, renouvelable deux fois.

Les critères principaux pris en compte pour le choix des fournisseurs sont :

- la qualité du conseil,
- la richesse du catalogue,
- le suivi des commandes,
- le prix d'achat (pour les CD et DVD uniquement, les livres faisant l'objet d'une loi sur le prix unique),
- le délai et les modalités de livraison.

Le détail des lots et des fournisseurs titulaires du marché est précisé dans le plan de développement des collections qui complète ce document.

VI. Responsabilités et mode de fonctionnement

La politique documentaire est définie par le responsable du réseau, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes.

Le responsable du réseau est chargé de veiller au respect et à l'application de la charte des collections par le personnel du réseau, volontaire ou salarié.

Il est également chargé de l'évaluation de la politique documentaire afin de maintenir l'encyclopédisme, le pluralisme, l'actualisation des savoirs et la cohérence des collections proposées par le réseau.

Les responsables des collections adultes et jeunesse sont chargés de sa mise en oeuvre dans le respect des moyens budgétaires alloués en coordonnant l'ensemble des propositions d'achats, qu'elles émanent d'eux-même, de leurs collègues ou des usagers.

La politique documentaire est respectée par l'ensemble des équipes du réseau, volontaires ou salariées.

I. Statistiques détaillées des fonds pour les années 2019 à 2022

Fonds propres au 31-12-2019	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	JEUX
BARSAC	863	940	0	0	1803	
BUDOS	833	664	0	0	1 497	
CERONS	531	386	0	0	917	
ILLATS	868	1 314	0	0	2 182	53
LANDIRAS	1 152	2 537	323	0	4 012	
PODENSAC	7 104	13 268	1 595	1 705	23 672	
PORTETS	3 922	2 432	0	0	6 354	
PREIGNAC	1 299	1 584	0	0	2 883	
PUJOLS SUR CIRON	134	17	0	0	151	
TOTAL RESEAU	16 706	23 142	1 918	1 705	43 471	
Fonds BibliGironde en dépôt au 31-12-2019	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BARSAC	6	6	2	0	14	
BUDOS	84	143	5	0	232	
CERONS	577	410	0	0	987	
ILLATS	19	81	6	0	106	
LANDIRAS	280	288	213	0	781	
PODENSAC	21	4	59	0	84	
PORTETS	19	8	1	0	28	
PREIGNAC	329	483	30	0	842	
PUJOLS SUR CIRON	340	357	10	0	707	
TOTAL RESEAU	1 675	1 780	326	0	3 781	
Fonds total au 31-12-2019	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BARSAC	869	946	2	0	1817	
BUDOS	917	807	5	0	1 729	
CERONS	1 108	796	0	0	1 904	
ILLATS	887	1 395	6	0	2 288	53
LANDIRAS	1 432	2 825	536	0	4 793	
PODENSAC	7 125	13 272	1 654	1 705	23 756	
PORTETS	3 941	2 440	1	0	6 382	
PREIGNAC	1 628	2 067	30	0	3 725	
PUJOLS SUR CIRON	474	374	10	0	858	
TOTAL RESEAU	18 381	24 922	2 244	1 705	47 252	

Fonds propres au 31-12-2020	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	JEUX
BARSAC	878	995	0	0	0	0
BUDOS	865	673	0	0	1 538	
CERONS	533	395	0	0	928	
ILLATS	919	1 397	0	0	2 316	57
LANDIRAS	1 303	2 692	349	0	4 344	
PODENSAC	7 708	14 608	1 730	1 819	25 865	
PORTETS	4 040	2 540	0	0	6 580	
PREIGNAC	1 316	1 629	0	0	2 945	
PUJOLS SUR CIRON	135	17	0	0	152	
TOTAL RESEAU	16 819	23 951	2 079	1 819	44 668	
Fonds BibliGironde en dépôt au 31-12-2020	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BARSAC	6	8	2	0	0	
BUDOS	136	189	5	0	330	
CERONS	577	410	0	0	987	
ILLATS	19	81	6	0	106	
LANDIRAS	333	356	246	0	935	
PODENSAC	25	4	69	0	98	
PORTETS	23	8	2	0	33	
PREIGNAC	402	559	30	0	991	
PUJOLS SUR CIRON	340	357	10	0	707	
TOTAL RESEAU	1 855	1 964	368	0	4 187	
Fonds total au 31-12-2020	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BARSAC	884	1003	2	0	1889	
BUDOS	1 001	862	5	0	1 868	
CERONS	1 110	805	0	0	1 915	
ILLATS	938	1 478	6	0	2 422	
LANDIRAS	1 636	3 048	595	0	5 279	
PODENSAC	7 733	14 612	1 799	1 819	25 963	
PORTETS	4 063	2 548	2	0	6 613	
PREIGNAC	1 718	2 188	30	0	3 936	
PUJOLS SUR CIRON	475	374	10	0	859	
TOTAL RESEAU	19 558	26 918	2 449	1 819	50 744	

Fonds propres au 31-12-2021	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	JEUX
BUDOS	900	701	0	0	1 601	
CERONS	523	415	0	0	938	
ILLATS	1 016	1 518	0	0	2 534	57
LANDIRAS	1 491	2 990	368	0	4 849	
PODENSAC	8 033	16 459	1 777	1 891	28 160	
PORTETS	4 289	2 570	0	0	6 859	
PREIGNAC	1 364	1 752	0	0	3 116	
PUJOLS SUR CIRON	135	17	0	0	152	
TOTAL RESEAU	17 751	26 422	2 145	1 891	48 209	
Fonds BibliGironde en dépôt au 31-12-2021	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BUDOS	293	326	51	0	670	
CERONS	697	471	5	0	1 173	
ILLATS	297	434	53	0	784	
LANDIRAS	515	770	246	0	1 531	
PODENSAC	50	4	99	0	153	
PORTETS	32	16	2	0	50	
PREIGNAC	566	857	35	0	1 458	
PUJOLS SUR CIRON	340	357	10	0	707	
TOTAL RESEAU	2 790	3 235	501	0	6 526	
Fonds total au 31-12-2021	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BUDOS	1 193	1 027	51	0	2 271	
CERONS	1 220	886	5	0	2 111	
ILLATS	1 313	1 952	53	0	3 318	
LANDIRAS	2 006	3 760	614	0	6 380	
PODENSAC	8 083	16 463	1 876	1 891	28 313	
PORTETS	4 321	2 586	2	0	6 909	
PREIGNAC	1 930	2 609	35	0	4 574	
PUJOLS SUR CIRON	475	374	10	0	859	
TOTAL RESEAU	20 541	29 657	2 646	0	54 735	

Fonds propres au 31-12-2022	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	JEUX
BUDOS	1 037	799	0	0	1 836	
CERONS	587	439	0	0	1 026	
ILLATS	853	1 426	0	0	2 279	60
LANDIRAS	1 702	3 113	380	0	5 195	
PODENSAC	8 409	13 725	1 696	1 917	25 747	
PORTETS	4 301	2 718	0	0	7 019	
PREIGNAC	996	1 555	0	0	2 551	
PUJOLS SUR CIRON	151	72	0	0	223	
TOTAL RESEAU	18 036	23 847	2 076	1 917	45 876	
Fonds BibliGironde en dépôt au 31-12-2022	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BUDOS	216	325	24	0	565	
CERONS	579	392	3	0	974	
ILLATS	340	549	42	0	931	
LANDIRAS	459	790	132	0	1 381	
PODENSAC	182	29	201	0	412	
PORTETS	12	18	0	0	30	
PREIGNAC	881	875	17	0	1 773	
PUJOLS SUR CIRON	333	326	9	0	668	
TOTAL RESEAU	3 002	3 304	428	0	6 734	
Fonds total au 31-12-2022	ADULTES	JEUNESSE	CD	DVD	TOTAL	
BUDOS	1 253	1 124	24	0	2 401	
CERONS	1 166	831	3	0	2 000	
ILLATS	1 193	1 975	42	0	3 210	
LANDIRAS	2 161	3 903	512	0	6 576	
PODENSAC	8 591	13 754	1 897	1 917	26 159	
PORTETS	4 313	2 736	0	0	7 049	
PREIGNAC	1 877	2 430	17	0	4 324	
PUJOLS SUR CIRON	484	398	9	0	891	
TOTAL RESEAU	21 038	27 151	2 504	1 891	52 610	

J. Statistiques détaillées du nombre d'usagers inscrits et des emprunts réalisés de 2019 à 2022

Usagers actifs 2019	Hommes	Femmes	TOTAL	
0-14 ans	901	946	1 847	
15-64 ans	970	2 127	3 097	
65 et +	165	385	550	
TOTAL	2 036	3 458	5 494	
				32 553 habitants (2018)
dont résidents collectivité CC			4 773	15%
	Arbanats	224	Loupiac	133
	Barsac	334	Monprimblan	13
	Beguey	144	Omet	47
	Budos	130	Paillet	85
	Cadillac	276	Podensac	799
	Cardan	59	Portets	384
	Cérons	388	Preignac	234
	Donzac	11	Pujols	109
	Escoussans	20	Rions	158
	Gabarnac	26	St Michel	119
	Guillos	45	Ste Croix	55
	Illats	270	Virelade	231
	Landiras	384		
	Laroque	30		
	Lestiac	64		
Nouveaux inscrits				
	Hommes	Femmes	TOTAL	
0-14 ans	203	207	410	
15-64 ans	139	359	498	
65 et +	32	47	79	
TOTAL	374	613	987	
dont résidents collectivité CC				827

Prêts au 31-12-2019		LIVRES	PERIODIQUES	CD	DVD	TOTAL	TOTAL PRÊT INDIVIDUEL
BARSAC	ADULTE	785	80	13	0	878	
	JEUNESSE	934	89	0	0	1 023	1 901
	COLLECTIVITE	495	5	0	0	500	
BUDOS	ADULTE	908	0	19	0	927	
	JEUNESSE	1 136	0	11	0	1 147	2 074
	COLLECTIVITE	11	0	0	0	11	
CERONS	ADULTE	575	7	0	0	582	
	JEUNESSE	227	26	0	0	253	835
	COLLECTIVITE	6	0	0	0	6	
ILLATS	ADULTE	1 137	30	22	10	1 199	
	JEUNESSE	781	9	11	2	803	2 002
	COLLECTIVITE	1 336	9	4	0	1 349	
LANDIRAS	ADULTE	4 204	223	294	48	4 769	
	JEUNESSE	4 666	192	40	21	4 919	9 688
	COLLECTIVITE	1 313	9	5	0	1 327	
PODENSAC	ADULTE	32 779	3 624	4 382	7 570	48 355	
	JEUNESSE	35 033	1 678	693	3 312	40 716	89 071
	COLLECTIVITE	6 746	116	131	9	7 002	
PORTETS	ADULTE	2 478	0	0	6	2 484	
	JEUNESSE	2 103	0	0	0	2 103	4 587
	COLLECTIVITE	37	0	0	0	37	
PREIGNAC	ADULTE	1 091	23	10	6	1 130	
	JEUNESSE	766	9	0	15	790	1 920
	COLLECTIVITE	2 149	48	0	0	2 197	
PUJOLS	ADULTE	109	0	0	0	109	
	JEUNESSE	33	0	0	0	33	142
	COLLECTIVITE	1	0	0	0	1	
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL		89 745	5 990	5 495	10 990		112 220
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL ET COLL		101 839	6 177	5 635		124 650	

Usagers actifs 2020	Hommes	Femmes	TOTAL
0-14 ans	831	872	1 703
15-64 ans	793	1 794	2 587
65 et +	144	343	487
TOTAL	1 768	3 009	4 777

32 553 habitants (2018)

dont résidents collectivité CC			
		4 164	13%
Arbanats	203 Loupiac		126
Barsac	276 Monprimblan		13
Beguey	136 Omet		46
Budos	116 Paillet		76
Cadillac	235 Podensac		687
Cardan	64 Portets		335
Cérons	347 Preignac		175
Donzac	10 Pujols		96
Escoussans	19 Rions		141
Gabarnac	27 St Michel		102
Guillos	31 Ste Croix		54
Illats	260 Virelade		175
Landiras	329		
Laroque	26		
Lestiac	59		

Nouveaux inscrits	Hommes	Femmes	TOTAL
0-14 ans	78	95	173
15-64 ans	68	149	217
65 et +	14	20	34
TOTAL	160	264	424

dont résidents collectivité CC 351

Prêts au 31-12-2020		LIVRES	PERIODIQUES	CD	DVD	TOTAL	TOTAL PRÊT INDIVIDUEL
BARSAC	ADULTE	391		46	14	0	451
	JEUNESSE	301		38	1	0	340
	COLLECTIVITE	205		6	0	0	211
BUDOS	ADULTE	428		0	1	0	429
	JEUNESSE	346		0	3	0	349
	COLLECTIVITE	7		0	0	0	7
CERONS	ADULTE	179		0	0	0	179
	JEUNESSE	71		5	0	0	76
	COLLECTIVITE	6		0	0	0	6
ILLATS	ADULTE	594		29	14	13	650
	JEUNESSE	550		8	12	4	574
	COLLECTIVITE	416		12	0	0	428
LANDIRAS	ADULTE	1 825		88	102	22	2 037
	JEUNESSE	2 162		63	13	6	2 244
	COLLECTIVITE	365		8	7	0	380
PODENSAC	ADULTE	18 878		2 360	1 813	3 964	27 015
	JEUNESSE	20 712		1 141	43	1 834	23 730
	COLLECTIVITE	3 547		40	71	3	3 661
PORTETS	ADULTE	1 052		0	9	0	1 061
	JEUNESSE	1 028		0	0	0	1 028
	COLLECTIVITE	14		0	0	0	14
PREIGNAC	ADULTE	411		9	0	0	420
	JEUNESSE	358		0	0	0	358
	COLLECTIVITE	653		14	0	0	667
PUJOLS	ADULTE	49		14	0	0	63
	JEUNESSE	21		0	0	0	21
	COLLECTIVITE	73		0	0	0	73
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL		49 356	2 660	2 010	5 843		59 869
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL ET COLL						66 472	

Usagers actifs 2021	Hommes	Femmes	TOTAL
0-14 ans	846	893	1 739
15-64 ans	717	1 697	2 414
65 et +	128	319	447
TOTAL	1 691	2 909	4 600

dont résidents collectivité CC			4 035
Arbanats	195	Loupiac	113
Barsac	255	Monprimblan	12
Beguey	142	Omet	50
Budos	117	Paillet	72
Cadillac	179	Podensac	622
Cardan	66	Portets	338
Cérons	334	Preignac	175
Donzac	14	Pujols	92
Escoussans	16	Rions	138
Gabarnac	27	St Michel	106
Guillos	33	Ste Croix	49
Illats	271	Virelade	188
Landiras	352		
Laroque	24		
Lestiac	55		

32 553 habitants (2018)
 12,39 % habitants

Nouveaux inscrits	Hommes	Femmes	TOTAL
0-14 ans	115	104	219
15-64 ans	66	176	242
65 et +	13	25	38
TOTAL	194	305	499

dont résidents collectivité CC 442

Prêts au 31-12-2021		LIVRES	PERIODIQUES	CD	DVD	TOTAL	TOTAL PRÊT INDIVIDUEL
BUDOS	ADULTE	681	0	23	0	704	1 029
	JEUNESSE	325	0	0	0	325	
	COLLECTIVITE	8	0	0	0	8	
CERONS	ADULTE	209	2	0	0	211	351
	JEUNESSE	136	4	0	0	140	
	COLLECTIVITE	2	0	0	0	2	
ILLATS	ADULTE	1 208	40	14	9	1 271	2 924
	JEUNESSE	1 573	38	32	10	1 653	
	COLLECTIVITE	528	0	0	0	528	
LANDIRAS	ADULTE	3 806	152	98	19	4 075	9 969
	JEUNESSE	5 707	101	82	4	5 894	
	COLLECTIVITE	664	11	2	0	677	
PODENSAC	ADULTE	26 838	2 901	2 380	4 653	36 772	76 675
	JEUNESSE	34 337	2 268	637	2 661	39 903	
	COLLECTIVITE	4 832	64	75	2	4 973	
PORTETS	ADULTE	2 246	0	2	0	2 248	4 432
	JEUNESSE	2 184	0	0	0	2 184	
	COLLECTIVITE	22	0	0	0	22	
PREIGNAC	ADULTE	870	6	3	1	880	1 679
	JEUNESSE	791	3	0	5	799	
	COLLECTIVITE	142	0	0	0	142	
PUJOLS	ADULTE	23	0	0	0	23	29
	JEUNESSE	6	0	0	0	6	
	COLLECTIVITE	0	0	0	0	0	
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL		80 940	5 515	3 271	7 362		97 088
TOTAL PRÊT INDIVIDUEL ET COLL						103 440	

K. Charte d'action culturelle du réseau de lecture publique de l'ex-CDC de Podensac de 2012



CHARTRE D'ACTION CULTURELLE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

I. Objet de la charte

La présente « Charte d'action culturelle », révisable tous les 3 ans et adoptée par le Conseil Communautaire, a pour objet de décrire les missions et objectifs généraux du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Canton de Podensac, de formaliser la politique culturelle du réseau et d'énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle du réseau.

Ce document a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des équipes.

Il est complété annuellement par un projet de programmation culturelle qui présente l'ensemble des actions prévues, les budgets prévisionnels, les intervenants proposés, les publics visés, les lieux choisis et les partenaires impliqués.

L'ensemble de ces documents est consultable sur demande.

II. Missions du réseau de lecture publique

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes du Canton de Podensac est un service public.

Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la Charte des bibliothèques (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991) et le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994) et sont de trois ordres :

- la formation,
- l'information,
- la culture.

A cet effet, l'offre de manifestations culturelles du réseau est développée avec les objectifs suivants :

- Entretien et développer la pratique de la lecture auprès de tous les publics en s'appuyant sur les collections.
- Contribuer à l'épanouissement des personnes en assurant l'accès aux différentes formes d'expression culturelle, quel que soit le média choisi (œuvres écrites, sonores, audiovisuelles, supports ludiques, art vivant, etc.). Les bibliothèques et médiathèques sont des lieux de diffusion et de médiation, et contribuent à mettre en valeur des thématiques, des auteurs ou des œuvres.
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels.
- Être un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité.

III. Présentation du réseau de lecture publique

1) Contexte

Le réseau de lecture publique est à la fois :

- un service intercommunal intégré dans une collectivité publique.
- un service culturel : par la diversité de ses fonds, il permet l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information, en privilégiant les notions de qualité, de création, voire d'innovation.
- un service public : ouvert à tous les publics, il assure l'égalité d'accès aux services et aux ressources documentaires.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes du Canton de Podensac fait partie du réseau des bibliothèques de lecture publique de Gironde travaillant en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde. Ce partenariat fait l'objet d'une convention renouvelable tous les 3 ans.

Outre les services et actions proposés au sein des structures, le réseau propose des actions « hors les murs » en partenariat avec des acteurs locaux institutionnels ou associatifs.

2) La composition du réseau

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Canton de Podensac sera à terme composé de 13 structures, implantées sur chacune des communes du territoire afin de permettre un accès de proximité à l'ensemble des résidents du Canton.

Le réseau comptera une Médiathèque à Vocation Intercommunale (MVI) située à Podensac, trois Médiathèques de Proximité (MDP) situées à Barsac, Landiras et Portets, et neuf bibliothèques ou points-relais répartis entre Arbanats, Budos, Cérons, Guillos, Illats, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint Michel de Rieufret et Virelade.

3) Les collections

La composition des collections et les grands principes de la politique documentaire du réseau sont présentés dans une Charte des collections et un plan de développement des collections consultables sur demande.

La majeure partie des documents sont en libre accès pour le public et peuvent être empruntés dans le respect des modalités données par le règlement intérieur du réseau. Quelques fonds spécifiques (documentation professionnelle, fonds thématiques, supports soumis à des droits d'exploitation restreints, etc.) sont réservés à l'usage d'un public particulier ou destinés à la consultation sur place uniquement.

- Les acteurs du domaine de la petite enfance (RAM, multi-accueils, etc.),
- Les partenaires institutionnels (BDP, IDDAC, ECLA, etc.)
- Les centres sociaux,
- Les structures médico-sociales (maisons de retraites, maisons d'accueil, etc.),
- Les écoles de musique,
- Les associations à but non-lucratif et notamment à vocation culturelle, de sauvegarde du patrimoine, d'éducation populaire,
- Les artistes (peintres, écrivains, comédiens, conteurs, etc.) locaux,
- Les médias culturels (radios, journaux, revues d'idée et de débat, etc.)

VI. Responsabilités

Les objectifs et principes d'organisation de l'action culturelle sont définis par le responsable du réseau, sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes.

Le responsable du réseau est chargé de veiller au respect et à l'application de la charte d'action culturelle par le personnel du réseau, volontaire ou salarié. Il est également chargé de l'évaluation de la programmation culturelle afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Le projet de programmation annuelle du réseau est élaboré par l'équipe du réseau et validé par la Commission Culture de la Communauté de Communes.

Le responsable des actions culturelles du réseau est chargé de la mise en oeuvre de la programmation annuelle dans le respect des moyens budgétaires alloués en coordonnant l'ensemble des propositions d'actions, qu'elles émanent de lui-même, des élus, de ses collègues, des partenaires ou éventuellement des usagers.

La charte d'action culturelle est respectée par l'ensemble des équipes du réseau, volontaires ou salariées.

VII. Mode de fonctionnement

La mise en oeuvre de la politique culturelle du réseau doit suivre les grands principes de la charte d'action culturelle, s'efforcer de répondre aux objectifs attendus et de s'harmoniser avec la politique documentaire du réseau.

Elle s'articule en plusieurs étapes.

1) Etape 1 : définition des actions

Chaque action est définie en fonction, notamment, des points suivants :

- objectifs visés (cf. IV de ce document),
- publics visés,
- contexte culturel local,
- possibilités harmonisation avec les collections et ressources du réseau,
- nature de l'action,
- partenariats possibles.

La programmation proposée s'organise autour d'axes fondamentaux, déclinés tout au long de l'année : expositions, actions de valorisations de documents, accueils de groupes, projections, concerts, manifestations orales (débats, rencontres, conférences, journées d'étude et/ou colloques, lectures), spectacles, ateliers, etc.

2) Etape 2 : dimensionnement et mise en œuvre des actions

La mise en œuvre d'une action nécessite des choix en terme de :

- lieu,
- date et horaire, périodicité,
- jauge de participation,
- partenariats,
- intervenants,
- moyens matériels et budgets,
- moyens humains,
- communication.

Les choix de programmation sont travaillés en équipe, sous la coordination du responsable des actions culturelles.

Si nécessaire, les choix sont arbitrés par le responsable du réseau, sous réserve de validation par l'autorité territoriale.

L'ensemble des choix est soumis au respect du budget annuel alloué aux actions culturelles.

Le choix du lieu d'action se définit notamment à partir de la nature des équipements disponibles (taille des locaux, matériel disponible, accessibilité, horaires d'ouverture et disponibilités des équipes). Il peut être envisagé d'adapter un événement aux contraintes des locaux.

L'établissement de partenariats peut avoir un impact fort sur l'ensemble des autres choix.

3) Etape 3 : bilans et orientations

A l'issue de la programmation, un bilan sera réalisé afin de comparer les objectifs recherchés avec les objectifs atteints, et de décider en conséquence des prochains orientations culturelles.

Plusieurs critères permettent d'évaluer a posteriori la qualité d'une programmation, entre autres :

- le nombre de participants,
- la typologie des participants,
- le nombre et la nature des partenariats mis en œuvre,
- le nombre de structures impliquées (dont services de la Communauté de Communes),
- le retentissement dans et hors du territoire,
- l'impact sur la fréquentation des établissements (nouvelles inscriptions, participations à des événements ultérieurs, etc.).

4) Etape 4 : pérennisation des actions

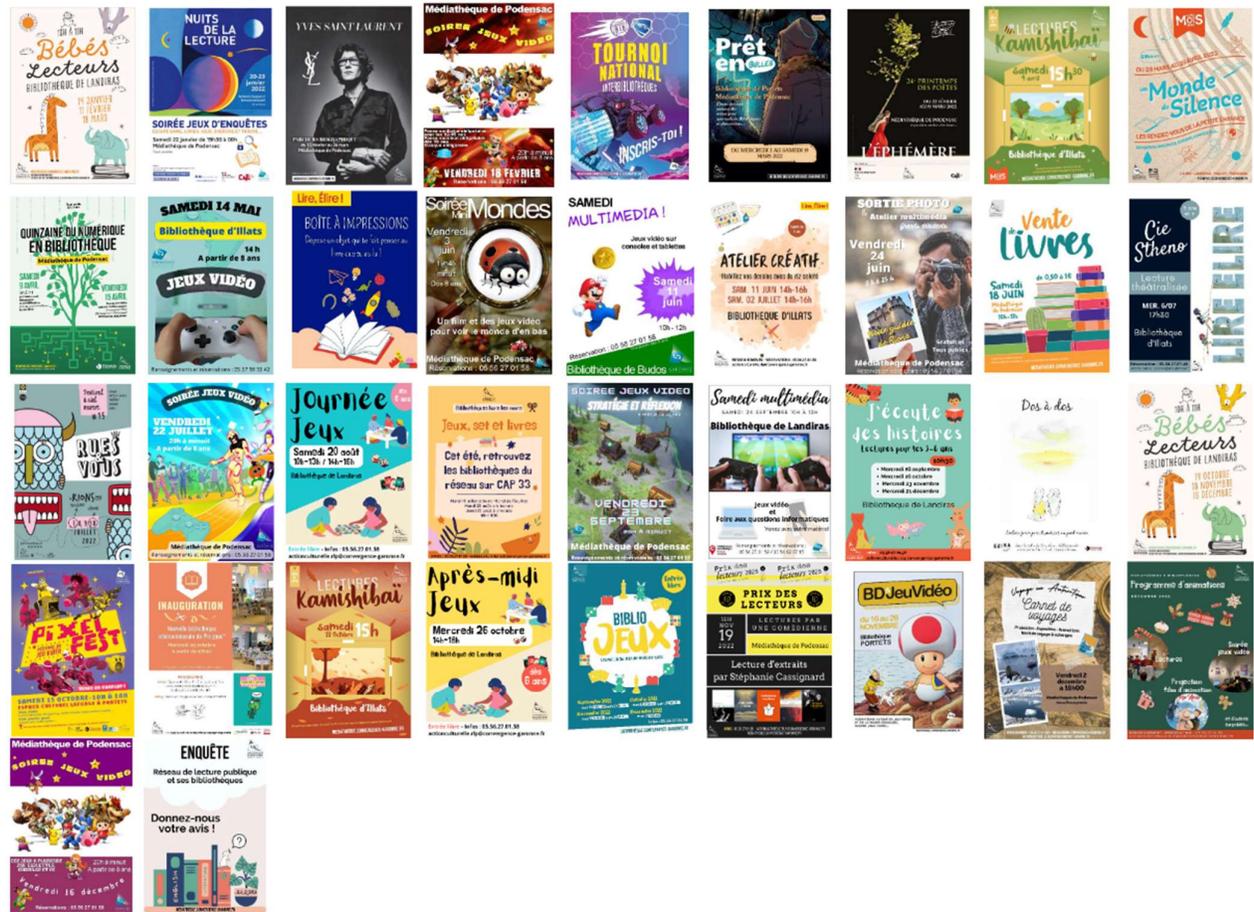
La pérennisation des habitudes culturelles nécessite de privilégier les rendez-vous réguliers au sein de la programmation annuelle et dans l'ensemble du réseau, selon une périodicité hebdomadaire ou mensuelle, ou sous forme de cycle. Cette régularité favorise la fidélisation du public.

Il est donc nécessaire d'établir une programmation à long terme, en tenant compte à la fois des calendriers administratifs, sur lesquels reposent les décisions budgétaires, et les calendriers culturels plus soucieux de rassembler une programmation par saison (travaillée à partir du calendrier scolaire de septembre à septembre).

Ces prévisions à long terme permettront d'inscrire les manifestations au sein de la politique générale du réseau. Elles permettront également de susciter la collaboration entre les différentes structures du réseau et avec d'autres établissements culturels. Elles permettront enfin de répondre aux exigences des procédures favorisant la protection juridique des auteurs et des artistes.

L'évolution des équipements (rénovation, réaménagement, déménagement, etc.) est également à prendre en compte dans la pérennisation des actions culturelles.

L. *Tableau des flyers de toutes les animations réalisées par le réseau de lecture publique sur l'année 2022*



M. Questionnaire à destination des usagers du réseau de lecture publique



ENQUÊTE - RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

➤ USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES

La communauté de communes Convergence Garonne démarre une réflexion sur l'évolution pour les 5 années à venir de son réseau de lecture publique et ses bibliothèques.

Ce projet se veut collaboratif et rassembler tous les points de vue : élus, professionnels du réseau, bénévoles des bibliothèques et habitants du territoire.

Une enquête est ainsi proposée aux habitants, qu'ils soient usagers ou non du réseau de lecture publique et ses bibliothèques.

Cette enquête a pour but de révéler ce que les usagers des bibliothèques et les habitants « non-usagers » connaissent de l'offre de service du réseau de bibliothèques intercommunal.

Elle vise à identifier quelles sont ou pourraient-être les attentes des usagers vis à vis de ces bibliothèques, lieux-ressources qui maillent le territoire, et ce qui pourrait les amener à fréquenter ces lieux, notamment en matière d'animations.

➤ À propos de vous

1. Où résidez-vous ? [Commune]

2. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 15 ans
- 15-19 ans
- 20-24 ans
- 25-29 ans
- 30-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- 70-74 ans
- 75 ans ou plus

3. Quelle est la composition de votre foyer ?

- Personne seule
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s)
- Famille monoparentale
- Autre

4. Quels sont vos loisirs, pratiques culturelles et/ou artistiques ?

[Exemple : pratique d'un sport, musique, jardinage, couture, bricolage, théâtre, etc.]



5. Qu'aimez-vous emprunter en bibliothèque ?

- | | | |
|--|--|-------------------------------------|
| <input type="radio"/> Romans | <input type="radio"/> CD | <input type="radio"/> DVD |
| <input type="radio"/> Revues | <input type="radio"/> Bande-dessinée,
manga | <input type="radio"/> Documentaires |
| <input type="radio"/> Romans policiers | <input type="radio"/> Science-fiction | |
| <input type="radio"/> Nouvelles, poésie, conte | <input type="radio"/> Autre : | |

6. Quel est le dernier livre/magazine/BD... que vous avez lu ?

Livre :

Magazine, revue, journal :

Bande-dessinée, manga :

Autre :

6-1. Le ou les avez-vous emprunté(s) en bibliothèque ?

- Oui Non

7. Quel est le dernier spectacle, film, concert, exposition ... que vous avez vu ?

Spectacle :

Exposition :

Film / émission de télévision :

Concert :

Autre :

8. Qu'est-ce qu'une bibliothèque ou une médiathèque pour vous ?



➤ À propos du réseau de bibliothèques

9. Dans quelle bibliothèque vous rendez-vous le plus souvent ?

- Budos
- Cérons
- Illats
- Landiras
- Podensac
- Portets
- Preignac
- Pujols-sur-Ciron
- Autre (hors réseau) :

10. En fréquentez-vous d'autres ?

- Budos
- Cérons
- Illats
- Landiras
- Podensac
- Portets
- Preignac
- Pujols-sur-Ciron
- Autre (hors réseau) :

11. À quelle fréquence vous rendez-vous en bibliothèque ?

- 1 fois par semaine ou plus
- 1 à 2 fois par mois
- 1 à 2 fois par trimestre
- 1 à 2 fois par an

12. Comment avez-vous connu votre bibliothèque ?

- Site internet de la communauté de communes
- Site internet du réseau de bibliothèques
- Facebook
- Site internet de votre commune
- Journal communal
- Magazine intercommunal
- Dépliants / prospectus
- Bouche à oreilles
- Presse locale
- Par l'intermédiaire de l'établissement scolaire de vos enfants
- Par l'intermédiaire de l'accueil de loisirs de vos enfants
- Par l'application IntraMuros
- Autre :



13. Savez-vous que les bibliothèques de Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac et Pujols-sur-Ciron fonctionnent en réseau* ?

- Oui Non

**Toutes ces bibliothèques ont un catalogue commun. Il vous est possible d'emprunter, rendre ou réserver des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.*

14. Pour quelle(s) raison(s) vous déplacez-vous dans les différentes bibliothèques du réseau ?

- Emprunt / retour de documents Animations
 Service particulier [exemple : jeux, accès à internet...] Autres :

15. Trouvez-vous ce dont vous avez besoin dans les rayons de votre bibliothèque ?

- Tout à fait Plutôt oui Neutre Plutôt non Pas du tout

16. Que souhaiteriez-vous y trouver, qui n'y est pas déjà ?

17. Quels services connaissez-vous du réseau de bibliothèques ?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> Emprunt de documents | <input type="radio"/> Réservation de documents | <input type="radio"/> Utilisation des ordinateurs (Podensac) |
| <input type="radio"/> Espace jeux (Illats) | <input type="radio"/> Animations gratuites | <input type="radio"/> Accès au Wi-Fi (Podensac) |
| <input type="radio"/> Navette (emprunt ou retour de documents sur le réseau) | <input type="radio"/> Conseils de lectures | <input type="radio"/> Conseiller numérique : conseil informatique et multimédia (Podensac) |
| <input type="radio"/> Accueil de groupes dans un cadre professionnel (classes, crèches, assistant maternel...) | <input type="radio"/> Portage de livres à domicile | <input type="radio"/> Documents spécifiques : livres grands caractères / livres audio |
| <input type="radio"/> Matériel spécifique à destination du public non-voyant ou malvoyant | <input type="radio"/> Impressions / photocopies | <input type="radio"/> Autres : |



17-1. Lesquels utilisez-vous ?

- Emprunt de documents
- Espace jeux à illats
- Navette (emprunt ou retour de documents sur le réseau)
- Accueil de groupes dans un cadre professionnel (classes, crèches, assistant maternel...)
- Matériel spécifique à destination du public non-voyant ou malvoyant)
- Réservation de documents
- Animations gratuites
- Conseils de lectures
- Portage de livres à domicile
- Impressions / photocopies
- Utilisation des ordinateurs (Podensac)
- Accès au WI-FI (Podensac)
- Conseiller numérique : conseil informatique et multimédia (Podensac)
- Documents spécifiques : livres grands caractères / livres audio
- Autres :

17-2. Aimeriez-vous avoir accès à d'autres services ?

- Oui
- Non

17-3. Si oui, lesquels ?

18. Trouvez-vous ce dont vous avez besoin à l'espace multimédia de la médiathèque de Podensac ?

- Tout à fait
- Plutôt oui
- Neutre
- Plutôt non
- Pas du tout

18-1. Que souhaiteriez-vous y trouver qui n'y est pas déjà ?

19. Savez-vous que des animations gratuites sont proposées dans les bibliothèques du réseau ?

[Exemple : spectacles, lectures, soirée jeux vidéo, après-midi jeux, ateliers créatifs, bébés lecteurs, ateliers multimédia ...]

- Oui
- Non



19-1. Y avez-vous déjà participé ?

- Oui Non

19-2. Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?

20. Que pensez-vous des animations proposées dans vos bibliothèques ?

[Type, contenu, fréquence, qualité, quantité, localisation, temporalité, etc.]

21. Qu'aimeriez-vous trouver comme animation dans vos bibliothèques ? *[Exemple : atelier, spectacle, concert, atelier multimédia...]*

22. Connaissez-vous les ressources numériques en ligne mises à disposition gratuitement par Biblio.Gironde (bibliothèque départementale) ?

[Exemple : films, presse en ligne, tutoriels, musique, etc.]

- Oui Non

22-1. Les utilisez-vous ?

- Oui Non

22-2. Si oui, pour quels usages ?

- | | | |
|---------------------------------------|--|--|
| <input type="radio"/> Presse en ligne | <input type="radio"/> Vidéos à la demande (films, documentaires) | <input type="radio"/> Musique |
| <input type="radio"/> Auto-formation | <input type="radio"/> Apprentissage langue étrangère | <input type="radio"/> Contenu jeunesse |
| <input type="radio"/> Autres : | | |



➤ Communication

23. Connaissez-vous le site internet du réseau de bibliothèques ?

[mediatheque.convergence-garonne.fr]

- Oui Non

23-1. L'utilisez-vous ?

- Souvent Parfois Rarement Jamais

23-2. Si oui, pourquoi ?

- Consultation du catalogue en ligne Horaires et accès Prochaines animations
- Consultation de votre compte abonné Réservation en ligne Consultation des nouveautés
- Sélection thématique Avis / commentaires de lecteurs Autres :

24. Comment prenez-vous connaissance des informations à propos du réseau de bibliothèques ?

[Exemple : prochaines animations, horaires, etc.]

- Site internet
 Lettre d'informations mensuelle reçue par courriel
 Page Facebook : Médiathèques et bibliothèques Convergence Garonne
 Application IntraMuros
 Supports papier (Dépliants et prospectus en bibliothèque)
 Presse locale
 Autres :

25. Par quel(s) autre(s) moyen(s) souhaiteriez-vous prendre connaissance des informations à propos du réseau de bibliothèques intercommunal ?

26. Remarques et suggestions :

Merci pour votre participation !

N. Questionnaire à destination des non usagers du réseau de lecture publique



ENQUÊTE - RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE

➤ HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET AU-DELÀ

La communauté de communes Convergence Garonne démarre une réflexion sur l'évolution pour les 5 années à venir de son réseau de lecture publique et ses bibliothèques.

Ce projet se veut collaboratif et rassembler tous les points de vue : élus, professionnels du réseau, bénévoles des bibliothèques et habitants du territoire.

Une enquête est ainsi proposée aux habitants, qu'ils soient usagers ou non du réseau de lecture publique et ses bibliothèques.

Cette enquête a pour but de révéler ce que les usagers des bibliothèques et les habitants « non-usagers » connaissent de l'offre de service du réseau de bibliothèques intercommunal.

Elle vise à identifier quelles sont ou pourraient-être les attentes des habitants vis à vis de ces bibliothèques, lieux-ressources qui maillent le territoire, et ce qui pourrait les amener à fréquenter ces lieux, notamment en matière d'animations.

➤ À propos de vous

1. Où résidez-vous ? [Commune]

2. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 15 ans
- 15-19 ans
- 20-24 ans
- 25-29 ans
- 30-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- 70-74 ans
- 75 ans ou plus

3. Quelle est la composition de votre foyer ?

- Personne seule
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s)
- Famille monoparentale
- Autre

4. Quels sont vos loisirs, pratiques culturelles et/ou artistiques ?

[Exemple : pratique d'un sport, musique, théâtre, jardinage, couture, bricolage, etc.]



5. Au cours des 3 derniers mois, êtes-vous allé au cinéma, voir une exposition, un concert, un spectacle... ?

- Oui Non

6. Si oui, qu'avez-vous vu ?

Film :

Exposition :

Concert :

Spectacle :

7. Lisez-vous ?

- Souvent Parfois Rarement Jamais

8. Si oui, qu'aimez-vous lire ?

- Bande-dessinée, manga Documentaires Journaux
 Nouvelles, poésie, contes Revues / magazines Romans
 Romans policiers Science-fiction
 Autre :

9. Quel est le dernier livre/magazine/ journal / bande-dessinée... que vous avez lu ?

Livre :

Revue / Magazine / journal :

BD / Manga :

10. Jouez-vous ? [Jeu vidéo, jeu de société, etc.]

- Souvent Parfois Rarement Jamais

11. Si oui, quel est le dernier jeu auquel vous avez joué ?

[Exemple : jeu vidéo, jeu de société, etc.]

12. Qu'est-ce qu'une bibliothèque ou une médiathèque pour vous ?



➤ **Concernant les bibliothèques**

13. Savez-vous où se trouve la bibliothèque la plus proche de chez vous ?

- Oui Non

Commune :

14. Fréquentez-vous une bibliothèque ou une médiathèque ?

- Oui Non

⇒ Si non, rendez-vous directement à la question 17.

15. Si oui, laquelle [commune] ?

16. À quelle fréquence ?

- 1 fois par semaine ou plus 1 à 2 fois par mois
 1 à 2 fois par trimestre 1 à 2 fois par an

17. Qu'est ce qui peut ou pourrait vous amener à vous déplacer dans une bibliothèque ou dans une médiathèque ?

[Exemple : avoir accès à un service en particulier, une animation en particulier, ...]

18. Au contraire, quels sont vos freins ?

[Exemple : éloignement géographique, horaires, lieu, accueil, appréhension, manque d'informations...]



19. Connaissez-vous le réseau de bibliothèques* de la Communauté de communes Convergence Garonne ?

- Oui Non

**Le réseau de bibliothèques de la Communauté de communes Convergence Garonne se compose des bibliothèques de Barsac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac et Pujols-sur-Ciron.*

⇒ Si non, rendez-vous directement à la question n°20.

19-1. Si oui, comment en avez-vous entendu parler ?

- Site internet Communication papier (dépliants, affiches...) Bouche à oreilles
- Application IntraMuros Facebook Presse locale
- Magazine de la communauté de communes Autres :

19-2. Savez-vous que l'abonnement est gratuit ?

- Oui Non

19-3. Avez-vous déjà été inscrit ?

- Oui Non

19-4. Si oui, pour quelle(s) raison(s) ne fréquentez-vous plus les bibliothèques ?



20. Savez-vous que les services ci-dessous sont proposés dans les bibliothèques du réseau Convergence Garonne : *[cocher OUI ou NON]*

SERVICES	OUI	NON
Emprunter des documents (livres, CD, DVD...)		
Réserver des documents (livres, CD, DVD...)		
Utiliser un ordinateur		
Jouer sur place (jeu de société, jeu vidéo...)		
Participer à des animations gratuites (ateliers, spectacles, lectures, soirées jeux vidéo, conférence...)		
Avoir un accès à internet (Wi-Fi)		
Bénéficier de conseils de lectures		
Bénéficier de conseils informatiques et multimédia		
Avoir accès à des documents spécifiques (livres audio, livres en grands caractères)		
Bénéficier des ressources numériques en ligne (films, VOD, presse, etc.)		
Faire des impressions / photocopies		
Avoir accès à du matériel spécifique pour les personnes mal ou non voyantes (livres en braille, télé-agrandisseur, etc.).		

21. Avez-vous déjà participé aux animations gratuites proposées pour tous les âges dans les bibliothèques du réseau intercommunal ? *[Spectacles, soirées jeux vidéo, après-midi jeux, ateliers de pratique artistique, lectures, etc.]*

- Oui Non

21-1. Si oui, lesquelles ?

21-2. Si non, pourquoi ?

[Exemple : manque d'information, non intéressé, localisation, temporalité, contenu, date, etc.]

22. Quel type d'animation aimeriez-vous trouver dans une bibliothèque ?



23. Aimeriez-vous connaître le programme des animations gratuites organisées dans les bibliothèques du réseau de la Communauté de communes ?

- Oui Non

23-1. Si oui, par quel moyen ?

- Site internet de ma commune
- Site internet de la CDC
- Site internet du réseau de bibliothèques
- Lettre d'informations mensuelle reçue par courriel
- Page Facebook : Médiathèques et bibliothèques Convergence Garonne
- Application IntraMuros
- Supports papier (Dépliants et prospectus en bibliothèque, dans les lieux culturels et commerces)
- Presse locale
- Office de Tourisme
- Autres :

24. Avez-vous des remarques ou des suggestions ?

Merci de votre participation !

O. Modèle de fiche projet

Intitulé													N° fiche :
Définition													
Etat des lieux													
Objectifs													
Lien avec autre(s) fiche(s) projet(s)													
Calendrier	Année	2023											
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Action 1												
	Action 2												
Partenaires													

		2023					2024					2025					2026					2027																									
		Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
		CT & CP					CT & CP					CT & CP					CT & CP					CT & CP																									
AXE I OBJ A - Améliorer la complémentarité des collections entre bibliothèques	1	Consolider le partenariat avec la médiathèque départementale bibliogironde					∞																																								
	2	Définir une politique documentaire transversale et globale pour tout le réseau					∞																																								
	3						Assurer la circulation des collections					∞																																			
	4											Développer l'offre numérique dans les bibliothèques					∞																														
AXE I OBJ B - Rapprocher et créer du lien entre les bibliothèques des deux rives	1						Rédiger un schéma intercommunal de développement de lecture publique					∞																																			
	2						Affirmer le rôle de proximité des bibliothèques du réseau en les reconnectant à la médiathèque de Podensac					∞																																			
	3											Formaliser et valoriser le rôle et l'engagement des bibliothécaires bénévoles					∞																														
	4	Référentiel métier du rapport Orsenna (fiches de poste)					∞					Référentiel métier du rapport Orsenna (formation)					∞					(fiches de poste suite)					∞																				
AXE I OBJ C - Positionner les biblio. en relais des pol. de la CDC pour un meilleur maillage de l'offre	1	S'ancrer dans le territoire par le partenariat					∞																																								
	2						S'inscrire dans les grands axes de la politique culturelle de la CDC					∞																																			
	3						Développer des propositions pour le public adolescent et jeune adulte					∞																																			
AXE II OBJ A - Offrir un accueil de qualité et faire connaître le réseau sur tout le territoire	1	Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP (médiathèque)					∞					Réflexion sur l'élargissement des horaires du RLP (réseau)					∞																														
	2	Réinterroger les lieux d'accueil du réseau					∞																																								
	3											Développer les services numériques de base dans l'ensemble du réseau, et encourager l'autonomie des publics					∞																														
	4						Améliorer la visibilité des bibliothèques					∞																																			
	5											Développer des pratiques et un fonctionnement plus écologique					∞																														
AXE II OBJ B - Atteindre de nouveaux publics, multiplier les pratiques	1																Lutter contre les fractures de notre société : les publics empêchés et éloignés de la lecture					∞																									
	2											S'engager dans l'inclusivité et développer des collections adaptées aux handicaps					∞																														
	3																Diversifier les supports et faciliter l'emprunt de l'existant					∞																									
AXE II OBJ C - Réaménager les espaces en fonction des pratiques de la population	1	Amélioration des conditions d'accueil physique, téléphonique et numérique sur le réseau					∞																																								
	2																Améliorer l'accueil de l'espace multimédia					∞																									
	3																					Proposer des espaces attractifs, adaptés aux usages de la population					∞																				
	4						Intégrer des espaces ludiques permettant de développer l'offre existante					∞																																			
AXE III OBJ A - Promouvoir la richesse des collections et des animations	1																Positionner les bibliothèques en lieu de formation					∞																									
	2											Développement du Esport					∞																														
	3						Organiser la valorisation des collections et encourager l'autonomie des publics					∞																																			
AXE III OBJ B - Introduire des pratiques participatives	1						Développer la participation citoyenne					∞																																			
	2																S'investir dans l'accueil des publics en réinsertion (TIG)					∞																									
	3																Proposer des cycles de rencontres thématiques					∞																									
AXE III OBJ C - Favoriser l'usage des bibliothèques par tous	1	Création d'un « numérlab » (Subvention Grandir en Milieu Rural GMR) + décembre bilan GMR 2023					∞																																								
	2						Développer des actions intergénérationnelles innovantes					∞																																			
	3																Faire voyager les bibliothèques sur le territoire					∞																									
	4																					Création d'un lieu dédié à la parentalité, à l'intergénérationnel et aux jeux pour les tout-petits					∞																				
	5																Développer les pratiques numériques innovantes					∞																									
AXE IV GOUVERNANCE	1	Montage dossier DRAC (CTL)																																													
	2																					Bilan PCSES																									
	3																										Etat des lieux pour reconduction PCSES																				

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
 Reçu en préfecture le 30/06/2023
 Publié le
 ID : 033-200069581-20230628-D2023_133-DE





PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre

La communauté de communes Convergence Garonne
Sis 12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 Podensac

Représentée par son Président, Monsieur Jocelyn DORÉ, conformément à la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021.

Et

La commune de Loupiac
Sis 58, Berthomieu
33410 - Loupiac

Représentée par son Maire, Monsieur Patrick EXPERT conformément à la délibération n° du

La communauté de communes comme la commune pouvant ci-après être désignés par « les Parties »

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La communauté de communes occupe des locaux appartenant à la commune de LOUPIAC situé dans l'enceinte du groupe scolaire de Loupiac, sis 68, Berthoumieu 33410 Loupiac pour l'exercice de sa compétence en matière d'accueil de loisirs.

Cette occupation est consentie à titre gratuit, mais la communauté de communes avait consenti à rembourser les frais de fluides à la commune, au prorata des temps d'occupation, sous forme d'une redevance annuelle, ainsi que les frais de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière d'accueil de loisirs.

Il est rappelé que la prescription réglementaire quadriennale s'applique en l'espèce.

Dans ce contexte, les Parties, après discussion et concessions réciproques, décident de convenir par écrit d'une transaction afin de déterminer le montant du versement qui sera effectué par la

Communauté de Communes à la commune et de s'interdire réciproquement tout litige à naître relatif à ce sujet.

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de résoudre définitivement les discussions entre les deux Parties, telles qu'exposées dans le préambule des présentes qui fait partie intégrante du protocole.

Le protocole vise donc à régler définitivement le litige survenu entre les parties, ainsi qu'à prévenir tout litige à naître au titre des frais de fluides et de personnel des accueils de loisirs pour la période 2021 et 2022.

Article 2 : Détermination du montant à verser par la communauté de communes

La communauté de communes versera les sommes de :

- **2638.67 euros** à la commune au titre du remboursement des charges de fluides de l'accueil de loisirs intercommunal, correspondant aux sommes dues pour l'année 2021.
- **3753,88 euros** à la commune au titre du remboursement des frais de mise à disposition de personnel municipal pour l'année 2022

Le mode de calcul dudit versement est annexé au présent protocole.

Ce versement devra faire l'objet d'un titre de recette adressé par la commune à la communauté de communes dans un délai maximum de 2 mois à compter de la signature du présent protocole.

Article 3 – Concessions réciproques consenties par les Parties

Article 3.1 Concessions consenties par la commune

La commune renonce à porter réclamation de sommes supplémentaires au titre des exercices précédents la signature de la présente.

Elle s'engage à formaliser la signature d'une nouvelle convention d'occupation pour les accueils de loisirs intercommunaux.

Article 3.2 Concessions consenties par la communauté de communes

En contrepartie, la communauté de communes abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature qu'elle soit s'agissant des sommes à verser déterminés à l'article 2.

Article 4 – Renonciation à recours

Les parties renoncent irrévocablement à toute réclamation, instance et action concernant le remboursement des frais de fluides de l'accueil de loisirs intercommunal au titre des exercices précédents la signature du présent protocole.

Article 5 – Effet du présent protocole de transaction

Les parties conviennent que le présent protocole vaut transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

Le présent protocole oblige les Parties. Elles déclarent que leur représentant personne physique, signataire des présentes, est dûment habilité à les engager, au titre des droits et obligation qui y sont exposés.

En conséquence, le présent protocole est exécutoire de plein droit à compter de sa signature par les Parties.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2052 du Code civil, la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les Parties d'une action en justice ayant le même objet.

Article 6 – Droit applicable et juridiction compétente

Les Parties conviennent expressément que le présent protocole transactionnel est soumis au droit français.

Les parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable tous les problèmes qui pourraient survenir concernant les présentes.

Les éventuels différends, contestations ou litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable concernant les présentes, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Podensac, le 09/06/2023, en deux exemplaires originaux

Le Président



Jocelyn DORÉ

Le Maire de Loupiac

Patrick EXPERT

Annexe 1 : détail du mode de calcul du montant à verser par la communauté de communes

	2021	2022
Estimation fluides	2638,67 €	
Cout personnel restauration		3753,88 €
Totaux	6392,55 €	



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre

La communauté de communes Convergence Garonne
Sis 12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque
33720 Podensac

Représentée par son Président, Monsieur Jocelyn DORÉ, conformément à la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021.

Et

La commune de Virelade
Sis 4, rue de la Mairie
33720 - Virelade

Représentée par son Maire, Madame Laetitia FAUBET, conformément à la délibération n° du

La communauté de communes comme la commune pouvant ci-après être désignés par « les Parties »

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La communauté de communes occupe des locaux appartenant à la commune de VIRELADE situés dans l'enceinte du groupe scolaire de Virelade, sis 17, avenue Joseph de Carayon Latour, 33720 Virelade, pour l'exercice de sa compétence en matière d'accueil de loisirs.

Cette occupation est consentie à titre gratuit, mais la communauté de communes avait consenti à rembourser les frais de fluides à la commune, au prorata des temps d'occupation, sous forme d'une redevance annuelle, dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière d'accueil de loisirs.

Or, la commune n'a pas effectué de demande de remboursement de ces charges auprès de la communauté de communes depuis 2018.

Ainsi en septembre 2022, la commune a sollicité la communauté de communes pour qu'elle procède au remboursement des fluides pour les périodes d'occupation 2018 à 2021.

Il est rappelé que la prescription réglementaire quadriennale s'applique en l'espèce.

Dans ce contexte, les Parties, après discussion et concessions réciproques, décident de convenir par écrit d'une transaction afin de déterminer le montant du versement qui sera effectué par la communauté de communes à la commune et de s'interdire réciproquement tout litige à naître relatif à ce sujet.

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de résoudre définitivement les discussions entre les deux Parties, telles qu'exposées dans le préambule des présentes qui fait partie intégrante du protocole.

Le protocole vise donc à régler définitivement le litige survenu entre les parties, ainsi qu'à prévenir tout litige à naître au titre des frais de fluides des accueils de loisirs pour la période 2018 – 2021.

Article 2 : Détermination du montant à verser par la communauté de communes

La communauté de communes versera les sommes de :

- **12 189,52 euros** à la commune au titre du remboursement des charges de fluides de l'accueil de loisirs intercommunal, correspondant aux sommes dues pour les années 2018 à 2021.

Le mode de calcul dudit versement est annexé au présent protocole.

Ce versement devra faire l'objet d'un titre de recette adressé par la commune à la communauté de communes dans un délai maximum de 2 mois à compter de la signature du présent protocole.

Article 3 – Concessions réciproques consenties par les Parties

Article 3.1 Concessions consenties par la commune

La commune renonce à porter réclamation de sommes supplémentaires au titre des exercices précédents la signature de la présente.

Elle s'engage à formaliser la signature d'une nouvelle convention d'occupation pour les accueils de loisirs intercommunaux.

Article 3.2 Concessions consenties par la communauté de communes

En contrepartie, la communauté de communes abandonne irrévocablement toute demande, réclamation ou contestation de quelque nature qu'elle soit s'agissant des sommes à verser déterminés à l'article 2.

Article 4 – Renonciation à recours

Les parties renoncent irrévocablement à toute réclamation, instance et action concernant le remboursement des frais de fluides de l'accueil de loisirs intercommunal au titre des exercices précédents la signature du présent protocole.

Article 5 – Effet du présent protocole de transaction

Les parties conviennent que le présent protocole vaut transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

Le présent protocole oblige les Parties. Elles déclarent que leur représentant personne physique, signataire des présentes, est dûment habilité à les engager, au titre des droits et obligation qui y sont exposés.

En conséquence, le présent protocole est exécutoire de plein droit à compter de sa signature par les Parties.

Il est rappelé qu'en application de l'article 2052 du Code civil, la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les Parties d'une action en justice ayant le même objet.

Article 6 – Droit applicable et juridiction compétente

Les Parties conviennent expressément que le présent protocole transactionnel est soumis au droit français.

Les parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable tous les problèmes qui pourraient survenir concernant les présentes.

Les éventuels différends, contestations ou litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable concernant les présentes, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Podensac, le 09/06/2023, en deux exemplaires originaux

Le Président

Le Maire de Virelade



Jocelyn DORÉ

Laetitia FAUBET

**Annexe 1 : détail du mode de calcul du montant à verser par la
communauté de communes**

	2018	2019	2020	2021
Redevance fluides	2 094,50 €	2 476,71 €	3 356,29 €	4 262,02 €
Total	12 189,52 €			

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Convergence Garonne

12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque – 33720 PODENSAC

Représentée par son Président, M Jocelyn DORÉ, dûment habilité par délibération n°XXXXX.

d'une part,

Et, La Commune de Béguey

31, Chemin de la Fabrique – 33410 BEGUEY

Représentée par son Maire, M Rodolphe YUNG, dûment habilité par la délibération n°..... du

d'autre part,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a créé un service commun d'accueil périscolaire par la délibération n°2018/233 du 19 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que les conventions de ce service commun ont une durée limitée dans le temps, jusqu'au 31 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'un travail de consultation approfondi pour déterminer le devenir de ce service commun et son organisation future ;

CONSIDERANT que dans l'attente de la concrétisation de cette réflexion, les parties ont convenu de prolonger le service commun.

Article 1 – Objet de l'avenant :

Il a été convenu que l'application de la convention de service commun, mise en place en septembre 2019, entre la Communauté de Communes Convergence-Garonne et la Commune de Béguey, soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prorogation permettra d'assurer une continuité de service dès la rentrée de septembre 2023 pour les communes signataires dans le cadre de l'exercice de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, tout en permettant aux parties signataires d'élaborer le fonctionnement et la mise en œuvre future de ladite compétence.

Article 2 - Dispositions financières :

Les principes de refacturation et de financements continueront de s'appliquer tels que précisé dans l'article 6 de la convention initiale pour toute la durée de la prorogation et au prorata de la durée de celle-ci.

Article 3 - Litiges :

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

Article 4 - Article Final :

Toutes les autres clauses de la Convention initiale demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

En cas de refus de signer le présent avenant, et en considération de la fin de l'engagement bilatéral liant la CDC Convergence-Garonne à la commune de Béguey, la Communauté de Commune ne sera plus en mesure de mettre son personnel à disposition de la commune de Béguey dans le cadre de l'exécution de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, celle-ci ne relevant pas du champ de compétence de l'EPCI.

Fait en double exemplaire à , le

Pour la CDC Convergence-Garonne
Le Président,

Jocelyn DORÉ

Pour la commune de Béguey
Le Maire,

Rodolphe YUNG

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Convergence Garonne

12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque – 33720 PODENSAC

Représentée par son Président, M Jocelyn DORÉ, dûment habilité par délibération n°XXXXX

d'une part,

Et, La Commune de Cadillac-sur-Garonne

24, Place de la République – 33410 CADILLAC-SUR-GARONNE

Représentée par son Maire, M Jocelyn DORÉ, dûment habilité par la délibération n°..... du

d'autre part,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a créé un service commun d'accueil périscolaire du matin et du soir en période scolaire par la délibération n°2018/233 du 19 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que les conventions de ce service commun ont une durée limitée dans le temps, jusqu'au 31 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'un travail de consultation approfondi pour déterminer le devenir de ce service commun et son organisation future ;

CONSIDERANT que dans l'attente de la concrétisation de cette réflexion, les parties ont convenu de prolonger le service commun.

Article 1 – Objet de l'avenant :

Il a été convenu que l'application de la convention de service commun, mise en place en septembre 2019, entre la Communauté de Communes Convergence-Garonne et la Commune de Cadillac-Sur-Garonne, soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prorogation permettra d'assurer une continuité de service dès la rentrée de septembre 2023 pour les communes signataires dans le cadre de l'exercice de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, tout en permettant aux parties signataires d'élaborer le fonctionnement et la mise en œuvre future de ladite compétence.

Article 2 - Dispositions financières :

Les principes de refacturation et de financements continueront de s'appliquer tels que précisé dans l'article 6 de la convention initiale pour toute la durée de la prorogation et au prorata de la durée de celle-ci.

Article 3 - Litiges :

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

Article 4 - Article Final :

Toutes les autres clauses de la Convention initiale demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

En cas de refus de signer le présent avenant, et en considération de la fin de l'engagement bilatéral liant la CDC Convergence-Garonne à la commune de Cadillac-sur-Garonne, la Communauté de Commune ne sera plus en mesure de mettre son personnel à disposition de la commune de Cadillac-sur-Garonne dans le cadre de l'exécution de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, celle-ci ne relevant pas du champ de compétence de l'EPCI.

Fait en double exemplaire à , le

Pour la CDC Convergence-Garonne
Le Président,

Jocelyn DORÉ

Pour la commune de Cadillac-sur-Garonne
Le Maire,

Jocelyn DORÉ

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Convergence Garonne

12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque – 33720 PODENSAC

Représentée par son Président, M Jocelyn DORÉ, dûment habilité par délibération n°XXXXX.

d'une part,

Et, La Commune de Loupiac

58, Berthoumieu – 33410 LOUPIAC

Représentée par son Maire, M Patrick EXPERT, dûment habilité par la délibération n°..... du

d'autre part,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a créé un service commun d'accueil périscolaire du matin et du soir en période scolaire par la délibération n°2018/233 du 19 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que les conventions de ce service commun ont une durée limitée dans le temps, jusqu'au 31 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'un travail de consultation approfondi pour déterminer le devenir de ce service commun et son organisation future ;

CONSIDERANT que dans l'attente de la concrétisation de cette réflexion, les parties ont convenu de prolonger le service commun.

Article 1 – Objet de l'avenant :

Il a été convenu que l'application de la convention de service commun, mise en place en septembre 2019, entre la Communauté de Communes Convergence-Garonne et la Commune de Loupiac, soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prorogation permettra d'assurer une continuité de service dès la rentrée de septembre 2023 pour les communes signataires dans le cadre de l'exercice de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, tout en permettant aux parties signataires d'élaborer le fonctionnement et la mise en œuvre future de ladite compétence.

Article 2 - Dispositions financières :

Les principes de refacturation et de financements continueront de s'appliquer tels que précisé dans l'article 6 de la convention initiale pour toute la durée de la prorogation et au prorata de la durée de celle-ci.

Article 3 - Litiges :

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

Article 4 - Article Final :

Toutes les autres clauses de la Convention initiale demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

En cas de refus de signer le présent avenant, et en considération de la fin de l'engagement bilatéral liant la CDC Convergence-Garonne à la commune de Loupiac, la Communauté de Commune ne sera plus en mesure de mettre son personnel à disposition de la commune de Loupiac dans le cadre de l'exécution de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, celle-ci ne relevant pas du champ de compétence de l'EPCI.

Fait en double exemplaire à, le

Pour la CDC Convergence-Garonne
Le Président,

Jocelyn DORÉ

Pour la commune de Loupiac
Le Maire,

Patrick EXPERT

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Convergence Garonne

12, rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque – 33720 PODENSAC

Représentée par son Président, M Jocelyn DORÉ, dûment habilité par délibération n°XXXX

d'une part,

Et, La Commune de Sainte-Croix-du-Mont

1, Lot du Hameau du Château de Tastes – 33410 SAINTE-CROIX-DU-MONT

Représentée par son Maire, M Michel LATAPY, dûment habilité par la délibération n°..... du

d'autre part,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a créé un service commun d'accueil périscolaire du matin et du soir en période scolaire par la délibération n°2018/233 du 19 décembre 2018 ;

CONSIDERANT que les conventions de ce service commun ont une durée limitée dans le temps, jusqu'au 31 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'un travail de consultation approfondi pour déterminer le devenir de ce service commun et son organisation future ;

CONSIDERANT que dans l'attente de la concrétisation de cette réflexion, les parties ont convenu de prolonger le service commun.

Article 1 – Objet de l'avenant :

Il a été convenu que l'application de la convention de service commun, mise en place en septembre 2019, entre la Communauté de Communes Convergence-Garonne et la Commune de Sainte-Croix-du-Mont, soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prorogation permettra d'assurer une continuité de service dès la rentrée de septembre 2023 pour les communes signataires dans le cadre de l'exercice de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, tout en permettant aux parties signataires d'élaborer le fonctionnement et la mise en œuvre future de ladite compétence.

Article 2 - Dispositions financières :

Les principes de refacturation et de financements continueront de s'appliquer tels que précisé dans l'article 6 de la convention initiale pour toute la durée de la prorogation et au prorata de la durée de celle-ci.

Article 3 - Litiges :

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution, comme des suites de la présente, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisie de la juridiction administrative, seule compétente en pareil cas.

Article 4 - Article Final :

Toutes les autres clauses de la Convention initiale demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

En cas de refus de signer le présent avenant, et en considération de la fin de l'engagement bilatéral liant la CDC Convergence-Garonne à la commune de Sainte-Croix-du-Mont, la Communauté de Commune ne sera plus en mesure de mettre son personnel à disposition de la commune de Sainte-Croix-du-Mont dans le cadre de l'exécution de la compétence Accueil Périscolaire Matin et Soir, celle-ci ne relevant pas du champ de compétence de l'EPCI.

Fait en double exemplaire à , le

Pour la CDC Convergence-Garonne
Le Président,

Jocelyn DORÉ

Pour la commune de Sainte-Croix-du-Mont
Le Maire,

Michel LATAPY

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE



L'inspiration
Œnologique

BILAN 2022 PRÉVISIONNEL 2023

AGENDA

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

1. Bilan 2022

1.1 Bilan financier 2022

1.2 Bilan des activités 2022

2. Prévisionnel 2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

— 1 —

BILAN 2022





Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

– 1.1 –

Bilan financier 2022



CHARGES	2022	2021	2020	PRODUITS	2022	2021	2020
FOURNIT. BUREAU	62	407	115	COTISATIONS FONDATEURS	78 000		
LOCATION							
LOCATION BUREAU	900	900	900				
ENTRETIEN	60						
ASSURANCES	1 104	1 104	470				
HONORAIRES	3 237	3 382	3 029				
FRAIS BANCAIRES	111	355	53				
FRAIS ACTES		360	30				
TELECOM	288	242	258				
FORMATION CONTINUE	340	258	190				
COTIS. PROFESSIONNELLES	200	200	550				
AUTRES IMPOTS	130	121	120				
REMUNERATIONS	35 252	35 201	28 727				
CONGES PAYES	1 279	-1 870	706				
CHARGES SOCIALES	12 735	11 880	10 402				
CH. SOC. / CONGES PAYES	384	-561	212				
TICKETS REST.	798						
CHARGES FINANCIERES	229	266		PDTS FINANCIERS	78	60	12
CHARGES EXCEPT.	84	13	3	PDTS EXCEPT.	35	0	
PROV. CREANCES				REP. / PROV. CREANCES		3 500	
DOT, AMORT	275	275	85				
FONCTIONNEMENT	57 467	52 532	45 849				
VOYAGES DEPLACEMENTS	4 526	2 820	2 397				
RECEPTIONS	2 824	762	612				
COMMERCIALISATION	5 316						
SIGNALETIQUE		5 000		SIGNALETIQUE			
EDITIONS	6 879	2 034	3 770	PUB. CARTE	2 500	2 500	2 500
INTERNET	942	840	1 912	PARTICIPATION OT	-1 140	1 140	
EVENEMENTS	8 136	1 536	200	PARTICIPATION VITI.	5 100		
PUB.		748		PARTICIPATION ODG			
RELATIONS PRESSE	3 601		3 582				
POSITIONNEMENT MARKETING	1 750	9 960					
PROMOTION	33 975	23 699	12 473				
SOUS TOTAL FONCT. PROMOT	91 442	76 231	58 322	SOUS TOTAL FONCT. PROMOT	84 573	84 060	80 512
AIRE DE SERVICE	12 995	111 076	37 103		18 770	98 617	37 103
AIRE DE SERVICE	12 995	111 076	37 103	AIRE DE SERVICE	18 770	98 617	37 103
TOTAL	104 437	187 307	95 425	TOTAL	103 343	182 677	117 615
EXCEDENT / DEFICIT	-1 094	-4 630	22 190				
TOTAL GENERAL	103 343	182 677	117 615		103 343	182 677	117 615

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 78 000 78 000
ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

VOTE



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

- 1.2 -

Bilan des activités 2022





Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 
ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

ACTIONS BtoC



LA CARTE

Une régie publicitaire qui fonctionne, avec Médiatourisme

Emplacements	Tarifs 2022	Emplacements	Tarifs 2021
Module	10880	Module	10560
CHÂTEAU PAPE-CLEMENT	640	CHÂTEAU PAPE CLEMENT	640
CHÂTEAU LEOGNAN	800	CHÂTEAU LEOGNAN	800
CHÂTEAU JOUVENTE	640	CHÂTEAU JOUVENTE	640
MAISON DU SAUTERNES	400	MAISON SAUTERNES	400
CHÂTEAU LARRIVET HAUT BRION	800	SMITH HAUT LAFITTE	640
CHÂTEAU LA GARDE	800	SOURCE CAUDALIE	640
CHÂTEAU LA LOUVIERE	800	CHÂTEAU LOUVIERE	800
CHÂTEAU D'EYRAN	0	CHÂTEAU D EYRAN	0
CHÂTEAU CHANTEGRIVE	800	CHÂTEAU CHANTEGRIVE	800
CHÂTEAU LAFAURIE PEYRAGUEY	800	CHÂTEAU LAFAURIE	800
CHÂTEAU CARBONNIEUX	800	CHÂTEAU CARBONNIEUX	800
CHÂTEAU ROQUETAILLADÉ	400	CHÂTEAU ROQUETAILLE	400
VIGNOBLES DUBOURDIEU	800	DUBOURDIEU	800
CHÂTEAU LATOUR MARTILLAC	800	LA TOUR MARTILLAC	800
CHÂTEAU MALARTIC LAGRAVIERE	800	MALARTIC LAGRAVIERE	800
CHÂTEAU GUIRAUD	800	CHÂTEAU GUIRAUD	800
Volets	3600	Volets	4800
CHÂTEAU BASTOR LA MONTAGNE	1200	CHÂTEAU BASTOR LA MONTAGNE	1200
PAPE CLEMENT	0	PAPE CLEMENT	1200
CHÂTEAU D'EYRAN	1200	CHÂTEAU D'EYRAN	1200
CHÂTEAU BARDINS	1200	CHÂTEAU BARDINS	1200
4eme de couv	1500	4eme de couv	1500
DOMAINE DE LA SOLITUDE	1500	DOMAINE DE LA SOLITUDE	1500
TOTAL	15 980	TOTAL	16 860

BILAN DISTRIBUTION – DIFF EXPRESS

- 60 000 ex imprimés en tout – 5 000 gardés en stock, soit 55 000 exemplaires distribués sur Bordeaux/Bassin/Bisca
- Total: 438 points prévus – 27 fermés (ou autre) = 411 points distribués
- Pros RDVins : stock inscrit pour adaptation 2023
- Questionnaires sur 2 réseaux: Bassin/Bisca, Bordeaux = 285 pts

ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVES ET SAUTERNES

01 CONNAISSEZ-VOUS LA RÉGION DES GRAVES ET SAUTERNES ?

OUI NON

02 VOS CLIENTS VOUS DEMANDENT-ILS DES RENSEIGNEMENTS SUR LE VIGNOBLE ?

OUI NON

03 SAVEZ-VOUS QUE CETTE ROUTE DES VINS EST

(avec document carte) :

- **ACCESSIBLE** : 20min de Bordeaux, 30min du Bassin d'Arcachon, 1h de la pointe du Cap Ferret ou de Biscarrosse.
- **3 COULEURS DE VIN** : rouge, blanc sec et blanc liquoreux
- **OENOCULTUREL** : le vin mais pas que. On y trouve des châteaux forts mythiques (comme La Brède, Roquetaillade, Cazeneuve), la forêt, le Ciron et le Canal, et surtout des bonnes tables, notamment étoilées.
- **CHATEAUX OUVERTS** : loin du tourisme de masse, on y rencontre de vraies personnes, avec ou sans RDV. Mise à jour tous les lundis des ouvertures de la semaine par les vignerons eux-mêmes. Voir : www.bordeaux-graves-sautes.com
- Remarque :

04 SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR PAR MAIL LA LISTE QUOTIDIENNE DES CHÂTEAUX OUVERTS SANS RDV (liste imprimable) ?

OUI NON

- Adresse email :



Sur 285 points:
○ 248 questionnaires remplis
○ 152 mails récoltés

LA CARTE

Des collaborations très satisfaisantes.

Projection 2023

- Questionnaire : à poursuivre, faire évoluer.
 - Stock pro de la RDVins à suivre
- En mai : 125 sites pour 19 200 cartes déposées
- Collectif Sud-Gironde 2023: carte commune entre les 4 OT.
 - À suivre pour 2024.

Réédition de la carte Route des Vins avec les mêmes prestataires.

SITE INTERNET

Entretien basique, en attente d'un site de destination du collectif Sud-Gironde (4xOT).

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages/Session	Durée Moyenne	Taux de Rebond
oct-17	8586	6912	3,48	2,3	52
oct-22	1 830	1 601	2,43	1,26	65

Projection 2023

Refonte du site internet Route des Vins:

- Système d'information et backoffice obsolètes (2014)
- Design et graphisme à revoir totalement (storytelling/charte graphique)
- Arborescence peut-être conservée

Consultation finalisée – Prestataire : Heurisko

BORDEAUX FÊTE LE VIN

Promo du territoire sur le pavillon Graves-Sauternes
100% financé par le Conseil des Vins de Graves et
Sauternes (orga en amont, proposition au CVGS, présence
sur site, SAV)

- Expériences châteaux (x 3)
- Apéritifs vigneron (x3)
- Photobooth + mosaïque géante de 1400 photos

Projection 2023

Bordeaux fête le vin est annualisé



Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 
ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

ACTIONS BtoB



EDUCTOUR BTOB

Session 1 en janvier:

- 3 programmes: incontournables, nouveautés, les pépites
- Retours très positifs sur le fond et la forme

date	structure	Poste	NOM	prénom
18-janv	Gironde Tourisme	Directeur de Gironde Tourisme	GONZALEZ	Eric
18-janv	OTBM	Responsable du Bureau des Visites Guidées	GUERIN	Caroline
18-janv	CIVB	responsable marketing France Belgique	DECKER	Géraldine
25-janv	OTBM	Directrice Com et Oenotourisme	GAILLARD	Sophie
25-janv	Gironde Tourisme	Adjoint direction - Responsable œnotourisme	BERTRAND	Romain
25-janv	CRTNA	Chargée des marchés Allemagne, Suisse, Autriche	GREIFENSTEIN	Yasmine Delia
25-janv.	CRTNA	Chargés de promotion UK et Benelux	DELERIS	Paola
25-janv.	CIVB	Relation Presse en Allemagne- UK et Chine	MARTIN	Marine
25-janv.	OTBN	Community Manager	GRANICZNY	Loïc
27-janv.	OTBM	Directeur OTBM	OCCELLI	Olivier
27-janv.	CIVB	Responsable trade/prescripteurs France/Belgique	GABRIEL	Anne Cécile
27-janv.	Gironde Tourisme	Chargée de communication œnotourisme	PARGADE	Marion

Projection 2023

Reconduit en 2023 avec 1 date effectuée en mars pour accueillir 3 pers: Gironde Tourisme, OT de Bordeaux et CIVB

RELATIONS PRESSE

Une collaboration intéressante avec le Conseil des vins.
Mais une année très médiocre.
Bilan complet en annexe.

RETOMBEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TV	0	0	0	0	0	0		
TV régionale			1	1				1
Radio nationale	0	0	0	4	3	1		
Radio régionale	0	1	6	9	6	1	3	3
Presse Internationale	1	0	2	1	0	0		
Presse Nationale	7	12	12	8	12	7	7	8
Presse Régionale	11	18	29	16	14	5	10	6
Presse web	8	23	39	21	34	23	18	10
SOUS TOTAL	27	54	89	60	69	37	38	28
Réseaux sociaux	2	0	119	11	2	0		
TOTAL	29	54	208	71	71	37	38	28
Equivalents presse	120 000	451 000	1 103 000	221 000	481 000	207 000	312 000	265 000

Projection 2023

Un contrat remis en concurrence avec le Conseil des Vins de Graves et Sauternes.
Challenge de changer et trouver le bon prestataire.
Contrat pour mandats spécifiques (Bulles Vertes et Com de presse été/automne) avec l'agence Pain Vin et Company

COMMERCIALISATION

2019–2022: Création de 3 produits 2jours/1nuit sur la
RDVins (compétence commercialisation des OT)

Mise en place d'une méthodologie collective V1

Sept 2022: Réalisation d'une brochure commerciale
FR/EN

SALON DESTINATION VIGNOBLES À AIX

28 contacts internationaux (US, Italie, Lituanie, Rep Tchèque, Georgia, Japon, Brésil, Hongrie, Bulgarie, UK, Corée du Sud, Afrique du Sud, Belgique, Serbie)

A travailler en amont (ok) et surtout en aval pour convertir une partie et assurer le travail collectif pour ne pas perdre les agences dans notre « organisation ».

Financement 100% Route des Vins: 5 000€ tout confondu

- Participation salon: 950€ TTC
- Brochure (rédaction, graphisme, traduction, impression): 3 700€

Projection 2023

A prévoir à minima: mise à jour de la brochure commerciale

Envoi des dossiers de presse aux agences de voyage

Accueil des agences prévu en 2023 =>2024?

Attention: démarche primordiale, mais non aboutie.

Quelle est notre volonté ? Et avec quels moyens ?



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

ACTIONS Transversales



AIRE DES TERRES DE GRAVES

Elu référent: Dominique Guignard

Inauguration de l'Aire des Terres de Graves – un franc succès

Clôture des comptes (dossier de subvention, etc.) : une inauguration sans frais pour la Route des Vins pour un dossier équilibré.

SUD OUEST

Gironde : comment faire la promotion du vin sur une aire d'autoroute

Terre de Vins



Le président du syndicat des vins de Graves et Sauternes inaugure la nouvelle plaque de l'aire des Terres de Graves. © Crédit photo : A. D.

PAYS : France
PAGE(S) : 25
SURFACE : 23 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION : (5500)

Union Girandina
2022 - N°1197

le Républicain
SUD-GIRONDE

Autoroute A62. « un travail collectif qui sème des cailloux de Graves »

Sur les chapeaux de roues Une aire d'autoroute des vins de Graves, Pessac-Léognan et Sauternes

Vitisphere

TV7



Avec son nouvel habillage, l'aire des Terres de Graves doit participer au développement de son territoire proche. - crédit photo : Vinci Autoroutes

Inauguré ce vendredi 4 mars, l'aménagement scénographique de l'aire des Terres de Graves Sud de l'autoroute A62 est le fruit de neuf années de travail. « J'ai lancé l'idée en avril 2013, au moment de l'inauguration des panneaux de la "Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes". J'ai dit : "on a fait la route, il faut faire l'autoroute". Cela permet aux visiteurs Graves et vice-versaire de la route des vins de Bordeaux.

Avant abandonné le nom d'aire des Landes pour celui de Terres des Graves en 2015, l'aire de services, qui se situe 30 kilomètres au Sud de Bordeaux, est désormais devenue un point de diffusion des terroirs et activités du vignoble des Graves. Grâce à un investissement global de 300 000 euros, à 50 % pris en charge par le concessionnaire Vinci Autoroutes, 23 % par la région Nouvelle Aquitaine, 15 % par le département de Gironde et 12 % par les communautés de communes et syndicats viticoles de la Route des Vins (AOP Graves, Pessac-Léognan et Sauternes).

S'adressant au million d'automobilistes et de touristes passant chaque année par l'aire des Terres de Graves, la scénographie se déploie sur la station-service. Avec une vitrophonie

Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes Scénographie sur l'Aire des Terres de Graves

Le 4 mars, la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes inaugure l'aménagement scénographique de l'Aire des Terres de Graves (A62). L'événement s'est déroulé au Château de Roquetaillade (Mazères) en présence de Pierre Coppey, président de Vinci Autoroutes, Jean-Luc Gleyze, président du département de la Gironde, Alain Roussel, président de la région Nouvelle Aquitaine, et les représentants du territoire, élus et professionnels.



Chaque année, 1 million d'usagers passent par l'aire des Terres de Graves durant les vacances scolaires. Forte de ce constat, en juillet 2021, la Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes a mis en place un aménagement scénographique remarquable afin de mettre en lumière les attraits touristiques du territoire et des vignobles de Pessac-Léognan, Graves, Sauternes et Barsac.

L'ensemble du dispositif permet au visiteur de se projeter au cœur des richesses de la région. Ce projet est une véritable invitation au voyage à travers des illustrations murales, des circuits, des photos, vidéos, etc.

Le budget global de cette réalisation s'élève à 300 000 €, financés à 50 % par Vinci Autoroutes, 23 % par la Région, 15 % par le Département et le reste par les trois communautés de communes et les trois syndicats viticoles de la Route des Vins (Pessac-Léognan, Graves, Sauternes & Barsac).

des vins, Laure de Lambert-Coppeyrot. À travers cette aire des Terres des Graves, elle milite pour « un tourisme en rapport avec la rencontre, le bien ou encore « une mobilité respectueuse de l'environnement, une route verte. » Pierre Coppey, président de Vinci Autoroutes, précise que « 87 % des déplacements des personnes et du fret se font par la route. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider dans cette promotion de l'activité économique et du territoire viticole dans le respect de la loi. »

Le président du Département, Jean-Luc Gleyze, salua « cette première aire de service du réseau Vinci qui peut prendre le nom d'autoroute irriguée du réseau promotion touristique. Une autoroute irriguée un territoire périphérique, ce que ne fera jamais la LGV ! »

« L'autoroute irrigue un territoire, ce que ne fera jamais la LGV »

Il rappelle en soulignant que Dominique Guignard « a eu l'idée surprenante pour cette aire de repos d'un coin où aller aux toilettes transformé en lieu de promotion touristique. Il fallait oser ! »

Enfin, le sous-préfet de Langon, Vincent Ferrar, salua à son tour cette aire d'autoroute « qui donne à voir l'œnotourisme et l'œnosculture et fait découvrir ces richesses au bord de la route que

ENTRETIEN DES PANNEAUX

Elu référent: Thomas Filliatre

Projection 2022

N° Panneaux	Etat panneau		Etat panonceau		Etat mat		Etat visserie		Etat fondation		Frais fixes	
Totaux	22	4 373,38 €	27	3 323,16 €	5	1 824,95 €	8	102,64 €	4	1 800,00 €	1 110,00 €	12534,13
totaux rouge	10	1 987,90 €	20	2 461,60 €	4	1 459,96 €	4	51,32 €	4	1 800,00 €	660,00 €	8420,78
totaux orange	12	2 385,48 €	7	861,56 €	1	364,99 €	4	51,32 €			570,00 €	4233,35
1 ensemble = 1179,69												
4 ensemble = 4718,76												

Remplacement des panneaux très abimés (rouges) voté au budget, sans toucher aux ensemble absents. En attente d'une subvention du département.
 Statu quo, malgré les nombreuses relances.

Projection 2023

L'état des lieux 2020 devient obsolète.

MAGASIN EPHÉMÈRE À BORDEAUX

Bilan complet en annexe.



VID_20220928_182906.mp4

Projection 2023

La reconduite de cette opération est annulée pour 2023 et sera rediscutée pour 2024.

NOTT – COLLECTIF SUD-GIRONDE ENTRE LES 4 OT DU TERRITOIRE

Chantiers prévus 2022:

- Positionnement marketing. Validation d'un nom collectif: la Gironde du Sud + charte graphique.
- Etat des lieux outils de com et outil de promo sur l'ensemble du territoire.

Projection 2023

Chantiers principaux:

- Lancement de la marque de la Gironde du Sud le 5 mai
- Professionnalisation des OT/pros



CHARTRE GRAPHIQUE

Document complet en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Bilan 2022
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le S²LO
ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

MOBILITÉ DOUCE

Dossier avancé en groupe de travail : Laure de Lambert
Compeyrot, Caroline Perromat, Chantal Miecaze.
Collaboration avec l'ADEME – non concluante
Collaboration avec Préfecture – concluante

LA BONNE NOUVELLE: enveloppe de 50 000€ !

Projection 2023

Recrutement d'un ETP Chargé de mission pour la mobilité douce de mars à décembre 2023 (CDD 9 mois)



- 2 -

Prévisionnel 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE



DIAGNOSTIC APRÈS 1 AN SUR LE SUJET:

- Un enjeu prioritaire
- Les professionnels RDVins motivés
- Les CDC avancent au moyen et long terme notamment sur les cheminements
- Les partenaires institutionnels sensibles au projet
- Une vision de territoire est en train de se mettre en place: quel existant, quelles pratiques actuelles sur l'ensemble de la Route des vins pour construire une offre et une image cohérente pour demain.

PROPOSITION

Recrutement d'un CDD de 9 mois – en poste depuis le 16 mars 2023

Mission principale: porter le projet de mobilité douce, en commençant par

- Réaliser une carte de l'existant et des opportunités (chemins de rando, loueurs, bulle verte, prises électriques, etc...)
- Développer la 1ère route des vins bas carbone, avec la Bulle Verte
- Participer aux réunions sur le sujet (institutionnels/privés)
- Trouver de nouveaux financements

DÉBUT 2023 :

- Courrier aux pros RDVins pour participation au projet :
« la 1ere Route des Vins bas carbone, avec la Bulle Verte ».
- Lancement de la communication (CP/RS). Bon accueil.
- 1ere réunion de réseau en mars avec les 8 premiers engagés



Projection 2023

- 2^e réunion de réseau avec les 9 châteaux Bulles Vertes le 7 juin
- Événement d'inauguration des Bulles Vertes le 6 juillet

EN 2019:

On engageait une agence pour réaliser un état des lieux sur les réseaux sociaux des 3 ODG + OT Montesquieu + RDVins

Pas de résultat collectif

EN 2023:

Proposition du Conseil des Vins de Graves et Sauternes d'une gestion partagée des réseaux sociaux entre la RDVins et le Conseil. Avec l'agence Favoreat pour 2023.

Projet ambitieux (budget CVGS) avec une participation pour la création de contenu par/pour la route des vins.

Projet annulé en 2023, a réévaluer en 2024.

A	B	C	D	E			
CHARGES	2023 rectif	2023 prev 1	2022 réel	PRODUITS			
Frais salaire et charges	48 000	48 000	50 500				
Loyer	900	900	900	Cotisation fondateurs (6 x 13 000)	78 000	78 000	78 000
Frais comptables	3 200	3 200	3 200	Auto-financement	26 100	27 100	2 850
Frais divers (fournitures, tel, etc...)	3 000	3 000	2 800	Carte commission régie pub	1 000	1 000	2 500
Frais de Fonctionnement	55 100	55 100	57 400				
Voyage, déplacement et réunions	5 000	5 000	7 000				
Carte distribution	4 000	4 000	6 900				
Site internet	21 000	18 000	900				
RP (+frais annexes)	10 000	3 000	3 600				
Eductours BtoB	500	500	500				
Commercialisation route des vins	1 000	1 000	5 300				
Panneau entretien	3 000	3 000	0				
Identité RDVins	2 500	2 500	1 750				
Training interne	0	1 000	0				
Réseaux Sociaux (collab CVGS)	0	10 000	0				
Opportunités	3 000	3 000	0				
Promotion	50 000	51 000	25 950				
Sous-total	105 100	106 100	83 350		105 100	106 100	83 350
Relations Presse	0	17 500	25 000	CVGS financement Agence RP	0	17 500	25 000
Pop Up	0	15 000	13 600	Pop Up - Co financement x 6 ODG/OT	0	9 000	6 000
				Pop Up - Sous location pros RDVins	0	6 000	5 100
Mobilité douce	30 000	30 000	0	Mobilité douce subv. Pref	30 000	30 000	0
TOTAL	135 100	168 600	121 950		135 100	168 600	119 450
Réserves Générales	3 900	2 900	30 000				
Réserves Mobilité douce	20 000	20 000					

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 033-200069581-20230628-D2023_137-DE

**Graves
Sauternes** 
ROUTE DES VINS
DE BORDEAUX

L'inspiration
Oenoculturelle

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PLEIN DROIT

De
Madame
Johana CAMPINOS,

Administrateur Territorial

auprès du SISS

* * * * *

Entre le SISS

représenté par son Président, Monsieur Christophe FUMEY

d'une part,

Et la Communauté de communes Convergence Garonne

représentée par son Président, Monsieur Jocelyn Doré

d'autre part,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;
- Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu** les articles L5711-1 et L5211-4-1 du CGCT ;
- Vu** les missions de Madame Johana CAMPINOS, administrateur territorial, agent titulaire du SISS, exercées pour partie de son temps de travail seulement au sein du service de la Direction générale des services,
- Vu** la décision n°16-2023 du Président du SISS du 21 juin 2023;
- Vu** la délibération de la Communauté de communes de Convergence Garonne du 28 juin 2023 ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET :

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008- 580 du 18 juin 2008 susvisé, le SISS met Madame Johana CAMPINOS, administrateur territorial, à disposition de la Communauté de communes de Convergence Garonne.

ARTICLE 2 - NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION :

Madame Johana CAMPINOS, administrateur territorial, quotité de travail 35/35^{ème}, est mise à disposition en vue d'exercer des fonctions, au sein du service de la Direction générale des services.

ARTICLE 3 QUOTITE DU TEMPS DE TRAVAIL :

Madame Johana CAMPINOS effectuera 14,5% de son temps de travail à sa disposition.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION :

Cette mise à disposition de plein droit prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 31 juillet 2023 avec possibilité d'être prolongée jusqu'au 31 août 2023.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION :

L'administration d'accueil fixe les conditions de travail de Madame Johana CAMPINOS dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 de la présente convention.

ARTICLE 6 - CONGES ANNUELS :

L'administration d'origine, le SISS, prend les décisions relatives aux congés annuels de Madame Johana CAMPINOS.

ARTICLE 7 - CONGES DE MALADIE ET AUTRES CONGES STATUTAIRES :

Les décisions relatives aux congés de maladie ordinaire et aux congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions sont prises dans les mêmes conditions que prévues à l'article 6 en ce qui concerne les congés annuels.

L'administration d'origine, le SISS, prend à l'égard du fonctionnaire mis à disposition les décisions relatives aux congés suivants : congés de longue maladie ou de longue durée (*imputables ou non imputables au service*), temps partiel pour raison thérapeutique, congé pour maternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé pour validation des acquis de l'expérience, congé pour bilan de compétences, congé pour formation syndicale, congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, congé pour infirmité de guerre, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de représentation auprès d'une association, congé de présence parentale. Il en est de même des décisions d'aménagement de la durée du travail.

ARTICLE 8 - DISCIPLINE :

L'autorité de l'administration d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire. Elle peut être saisie par l'administration ou l'organisme d'accueil.

ARTICLE 9 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

Un rapport sur la manière de servir du fonctionnaire est établi à la fin de chaque année civile par le supérieur hiérarchique ou par le responsable de l'organisme d'accueil sous l'autorité duquel le fonctionnaire est placé. Ce rapport, rédigé après entretien individuel, est transmis au fonctionnaire, qui peut y apporter ses observations et au SISS.

ARTICLE 10 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION :

Le SISS, verse à Madame Johana CAMPINOS la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d'origine (*émoluments de base, indemnité de résidence, supplément familial + indemnités et primes liées à l'emploi*).

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié au vu des dispositions applicables à ses fonctions au sein de la Communauté de communes de Convergence Garonne, Madame Johana CAMPINOS peut être indemnisée par la Communauté de communes de Convergence Garonne conformément aux règles en vigueur en son sein, des frais et sujétions auxquels elle s'expose dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 11 - REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION :

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par le SISS est remboursé par la Communauté de communes de Convergence Garonne.

La Communauté de communes de Convergence Garonne supportera en outre les charges qui peuvent résulter de l'octroi des congés de maladie ordinaire, des congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions au sein de la collectivité d'accueil, ainsi que de la

rémunération de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versée
congé de formation professionnelle ou des actions relevant du droit individuel

Ce remboursement est effectué suivant le temps de travail effectif de l'agent correspondant environ au prorata de la quotité de travail figurant à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 12 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION :

La mise à disposition de Madame Johana CAMPINOS peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 4 de la présente convention uniquement d'un commun accord entre le SISS et la Communauté de communes de Convergence Garonne.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS DE LA CONVENTION :

Toute modification d'un des éléments de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant à cette convention et d'un arrêté intervenant conformément aux dispositions des articles 1^{er} et 2 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé.

Fait à Langon, le

Le Président du SISS



Monsieur Christophe FUMEY

Le Président de la CDC Convergence Garonne

Monsieur Jocelyn Doré

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

GROUPEMENT DE DROIT COMMUN

Coordonnateur en charge de la passation

Chaque membre en charge de la signature, notification et exécution.

Le SEMOCTOM, dont le siège social est situé 9 route d'Allégret - 33670 SAINT-LEON, représenté par son Président, Jean-François AUBY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du comité syndical du

ET

Le SICTOM Sud-Gironde, dont le siège social est situé 5 Rue Marcel Paul – 33210 LANGON représenté par son Président, Christophe DORAY, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du comité syndical du

ET

Le SMICOTOM, dont le siège social est situé 20 Zone d'Activités – 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC, représenté par son Président, Yves BARREAU, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du comité syndical du

ET

La Communauté de Communes Convergence Garonne, dont le siège social est situé 12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque - 33720 PODENSAC représentée par son Président, Jocelyn DORE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du conseil communautaire du

Ci-après dénommées « les Parties » .

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations des organes délibérants des Parties, approuvant le principe de la création et de la participation au groupement commandes, objet de la convention, annexées à la présente convention ;

Vu les habilitations autorisant les représentants des Parties à signer la convention, annexées à la présente convention

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION	5
Article 1.1 – Objet de la convention.....	5
Article 1.2 – Durée de la convention.....	5
Article 1.3 – Adhésion et retrait.....	5
ARTICLE 2 – MARCHE INCOMBANT AU GROUPEMENT	6
ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT	6
Article 3.1 – Organisation du groupement	6
Article 3.2 – Fonctionnement du groupement	6
ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES.....	8
Article 4.1 – Indemnisation du coordonnateur	8
Article 4.2 – Frais de justice.....	8
ARTICLE 5 – Commission d’Appel d’Offres (CAO).....	8
ARTICLE 6 – LITIGES.....	9

PREAMBULE

Le coût du traitement des déchets résiduels a subi en Gironde une forte augmentation pour les collectivités, hors Bordeaux Métropole, sous la double influence de l'augmentation des coûts de TGAP et de la situation monopolistique de Véolia exploitante des 3 principales unités de traitement des déchets de Gironde. Ainsi, le coût à la tonne du traitement des déchets résiduels, hors TGAP, a été impacté d'une augmentation de 5 à 38% selon les collectivités, en raison de la politique commerciale de Véolia. Cette augmentation a vocation à se poursuivre dans les six années à venir au rythme en moyenne de 6%/an, pour une augmentation totale de 40% entre 2020 et 2027, comme l'a retracé le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 08 octobre 2020.

Si l'augmentation des coûts de traitement ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût de traitement d'une tonne de déchets, ce qui peut se faire en s'associant à d'autres syndicats en charge de la gestion des déchets.

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commande pour la passation d'un marché relatif au traitement et à l'élimination des ordures ménagères résiduelles.

ARTICLE 1 – CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION

Article 1.1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- D'instituer un groupement de commande entre les Parties pour coordonner la passation d'un marché public relatif au traitement et l'élimination des ordures ménagères résiduelles
- De définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué
- De répartir entre les membres du groupement les diverses attributions et obligations nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution du marché

Article 1.2 – Durée de la convention

La présente convention, qui entre en vigueur au jour de sa signature par les Parties, est instituée pour toute la durée du marché public, objet des présentes.

Article 1.3 – Adhésion et retrait

Article 1.3.1 – Adhésion

Les Parties s'engagent à la présente convention conformément aux lois et règlements en vigueur qui leurs sont applicables. Les actes et habilitations autorisant les représentants des Parties à la signer sont annexés à la présente convention.

Toute nouvelle adhésion au groupement de commande constitué par la présente convention doit faire l'objet d'un accord de chacune des Parties à la convention et être approuvée par la personne morale souhaitant adhérer conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'adhésion est formalisée par un avenant.

Aucune nouvelle adhésion ne pourra intervenir à l'issue de la publication du marché prévu par la présente convention.

Article 1.3.2 – Retrait

Un membre peut se retirer du groupement sur demande expresse adressée au coordonnateur par lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle figure la délibération de retrait de son assemblée. Les membres du groupement acceptent le retrait d'un membre sans pouvoir s'y opposer.

Le retrait ne prendra effet qu'après règlement des sommes dues au titre du marché conclu. Le démissionnaire assume seul les dommages et intérêts ou indemnités susceptibles d'être demandées par le titulaire du marché qui s'estimerait lésé par son retrait.

Le coordonnateur et les membres du groupement sont dégagés de toute responsabilité au titre du retrait d'un membre.

ARTICLE 2 – MARCHE INCOMBANT AU GROUPEMENT

Le groupement de commande a pour objet la passation d'un marché public relatif au traitement et l'élimination des ordures ménagères résiduelles.

ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Article 3.1 – Organisation du groupement

Article 3.1.1 – Désignation du coordonnateur

Conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, le Syndicat Intercommunal de l'Entre-deux-mers Ouest pour la Collecte et le Transport des Ordures Ménagères (SEMOCTOM) est désigné comme Coordonnateur du groupement de commande.

La mission du Coordonnateur prend fin soit à l'expiration de la convention, soit à la suite d'une décision conjointe de toutes les Parties formalisée par un avenant.

Article 3.1.2 – Siège du groupement

Le siège administratif du groupement est établi au siège administratif du SEMOCTOM : 9 route d'Allégret, 33670 SAINT-LEON.

Article 3.2 – Fonctionnement du groupement

Article 3.2.1 – Définition des attributions du coordonnateur

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par les textes applicables à la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Plus précisément, le Coordonnateur du groupement de commandes est investi des missions suivantes :

A. Coordonner la préparation du marché public

- Assister chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins
- Centraliser les besoins à satisfaire
- Choisir la procédure de passation à mettre en place et de l'allotissement du marché

B. Réaliser la passation du marché public

- Rédiger les éléments du dossier de consultation des entreprises (acte d'engagement, cahier des clauses particulières, règlement de consultation, etc.)
- Réaliser les opérations de publicité de la procédure de passation en fonction de l'estimation financière du besoin
- Mettre à disposition gratuitement le dossier de consultation des entreprises
- Centraliser les questions posées par les candidats et centraliser les réponses
- Réceptionner les candidatures et les offres
- Organiser l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des offres
- Organiser et réaliser les phases de négociations, le cas échéant
- Rédiger les rapports d'analyse des candidatures et des offres
- convoquer la Commission d'Appel d'Offres, le cas échéant
- Informer les soumissionnaires retenus à titre provisoire et recevoir les pièces
- Informer les soumissionnaires non retenus

C. Conduire les actions en justice

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, pour l'ensemble des missions confiées par la présente convention.

Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, les membres du groupement sont solidairement responsables de l'exécution des obligations leur incombant et dans leur intégralité au nom et pour le compte des autres membres, c'est à dire dans le cadre des missions menées par le coordonnateur.

Article 3.2.2 – Obligations et rôles des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins en vue de la passation du ou des marchés publics nécessaires
- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis
- Respecter les clauses du marché public signé par le coordonnateur
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans son budget et honorer les titres de recettes émis par le coordonnateur

A l'issue de la commission d'appel d'offres, chaque membre aura à sa charge les missions suivantes :

A. Signer et notifier le marché

- Signer le marché et le notifier au(x) titulaire(s), éventuellement mis au point
- Transmettre les pièces exigibles aux autorités de contrôle, le cas échéant
- Elaborer le rapport de présentation, le cas échéant
- Publier un avis d'attribution, le cas échéant

B. Assurer le suivi de l'exécution administrative, technique et financière du marché

- Prendre en charge les procédures relatives aux modifications ou à la résiliation du marché
- Rédiger et émettre les pièces relatives à l'exécution technique et financière : ordres de service, bons de commande, gestion des livraisons et livrables, réception et paiement des factures, gestion des sous-traitances, application de pénalités, etc.
- Réaliser les éventuels avenants avec sa propre Commission d'appel d'offres pour les avenants supérieurs à 5% du montant original du marché

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 4.1 – Indemnisation du coordonnateur

Pour la réalisation des missions prévues par la présente, le coordonnateur sera indemnisé à hauteur de 3 000 €. Ce coût est divisé en fonction du nombre de partie à la présente, qui s'engagent à inscrire aux budgets les crédits correspondants. Le coordonnateur émettra un titre de recette lorsque ces missions auront pris fin.

Article 4.2 – Frais de justice

Dans l'hypothèse d'un contentieux s'élevant dans le cadre des missions exercées par le coordonnateur, chaque membre sera solidairement responsable des frais en résultant, ainsi que des dépens et des indemnités en cas de condamnation du coordonnateur par une décision devenue définitive.

Le total de ces éventuels frais sera divisé entre le nombre de partie à la présente.

ARTICLE 5 – Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres interviendra dans les conditions fixées aux articles L.1414-2 à L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ladite commission compétente est celle du groupement conformément à l'article 1414-3 du CGCT. Elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement ayant une CAO et désigné selon les modalités propres aux organismes n'en ayant pas, et présidée par le représentant du coordonnateur. Un suppléant pour chaque titulaire sera élu dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 – LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait en un exemplaire original, une copie du présent exemplaire sera remis à chacun des membres du groupement de commande, dès signature de chaque membre du groupement

A Saint-Léon, le

Pour le SEMOCTOM,

Le Président,

Jean-François AUBY

Pour le SICTOM Sud-Gironde,

Le Président,

Christophe DORAY

Pour le SMICOTOM,

Le Président,

Yves BARREAU

Pour la CDC Convergence Garonne

Le Président,
Jocelyn DORE